



Plan de Paysage du Syndicat de l'Orge

Alliant biodiversité et accueil du public

Phase 3 : plan d'action - 2024



INterland



SYNDICAT DE L'ORGE

<i>Du diagnostic au plan d'action</i>	3
Phase 1 : le diagnostic	4
<i>Un diagnostic concerté, à la rencontre avec le territoire</i>	5
<i>La carte des paysages</i>	6
<i>Des cours d'eau qui façonnent et façonnés par les activités</i>	8
<i>Une richesse patrimoniale liée aux paysages des cours d'eau</i>	9
<i>Les sites de la promenade de l'Orge et des affluents</i>	10
<i>Mobilités du territoire</i>	12
<i>Un paysage en commun : atouts et points faibles du territoire</i>	13
<i>Quatre séquences paysagères aux identités propres</i>	14
<i>Les enjeux paysagers</i>	18
Phase 2 : la stratégie	20
<i>Construire la stratégie</i>	21
<i>Objectif 1 : renforcer les paysages liés à l'eau au service de la biodiversité</i>	22
<i>Objectif 2 : remettre le cycle de l'eau au cœur de l'aménagement du territoire</i>	24
<i>Objectif 3 : parcourir notre territoire en préservant les espaces de nature</i>	26
Phase 3 : le programme d'action	28
<i>Construire le programme d'action</i>	29
<i>Les 21 fiches actions</i>	30
<i>6 sites pilotes pour amorcer le programme d'action</i>	72
<i>Site de la confluence Orge/Seine</i>	74
<i>Site du parc de Lormoy</i>	80
<i>Site de la Sallemouille à Linas</i>	88
<i>Site du parc de l'eau</i>	94
<i>Site de la vallée de la Charmoise</i>	100
<i>Site de la vallée de la Renarde</i>	106

Du diagnostic au plan d'action

Dans le cadre de la fusion des Syndicats (SIHA, SIBSO, SIVOA) datant de 2019, Le Syndicat de l'Orge a souhaité débiter un Plan de Paysage en accord avec les orientations de la nouvelle stratégie pour les milieux naturels (2021-2030) en cours d'élaboration et en lien avec sa politique foncière.

Le Plan Paysage a pour objectif de porter un regard nouveau et complémentaire sur les territoires en remettant le paysage au cœur des processus d'aménagement. L'Orge, en plus d'être un espace naturel de qualité écologique, est également le support de nombreuses pratiques sportives et de loisirs. Cette fréquentation a un impact sur les milieux et leur équilibre. C'est pourquoi le Syndicat travaille à la mise en place d'une gestion équilibrée de ses espaces pour répondre aux différents besoins. Le Plan Paysage s'inscrit dans un objectif de conciliation entre protection contre les inondations, de la biodiversité et de l'accueil du public.

La démarche, qui a débuté en 2022 s'est déclinée en 3 grandes étapes de travail : l'élaboration d'un diagnostic concerté, la définition d'orientations générales qui se sont traduites en une déclinaison opérationnelle définie par le programme d'action.

Ce document retrace de manière synthétique les phases de diagnostic et de construction de la stratégie (dont les contenus complets sont consultables dans des livrables séparés) pour introduire la construction du programme d'action. Celui-ci se décline en 21 fiches actions (la feuille de route) et 6 sites pilotes qui illustrent la mise en application de ces actions sur le territoire.

Phase 1 : le diagnostic

Le Constat

Les Enjeux



Phase 2 : la stratégie

Les Objectifs de qualité paysagère

Définition des objectifs partagés pour protéger, gérer et aménager les paysages



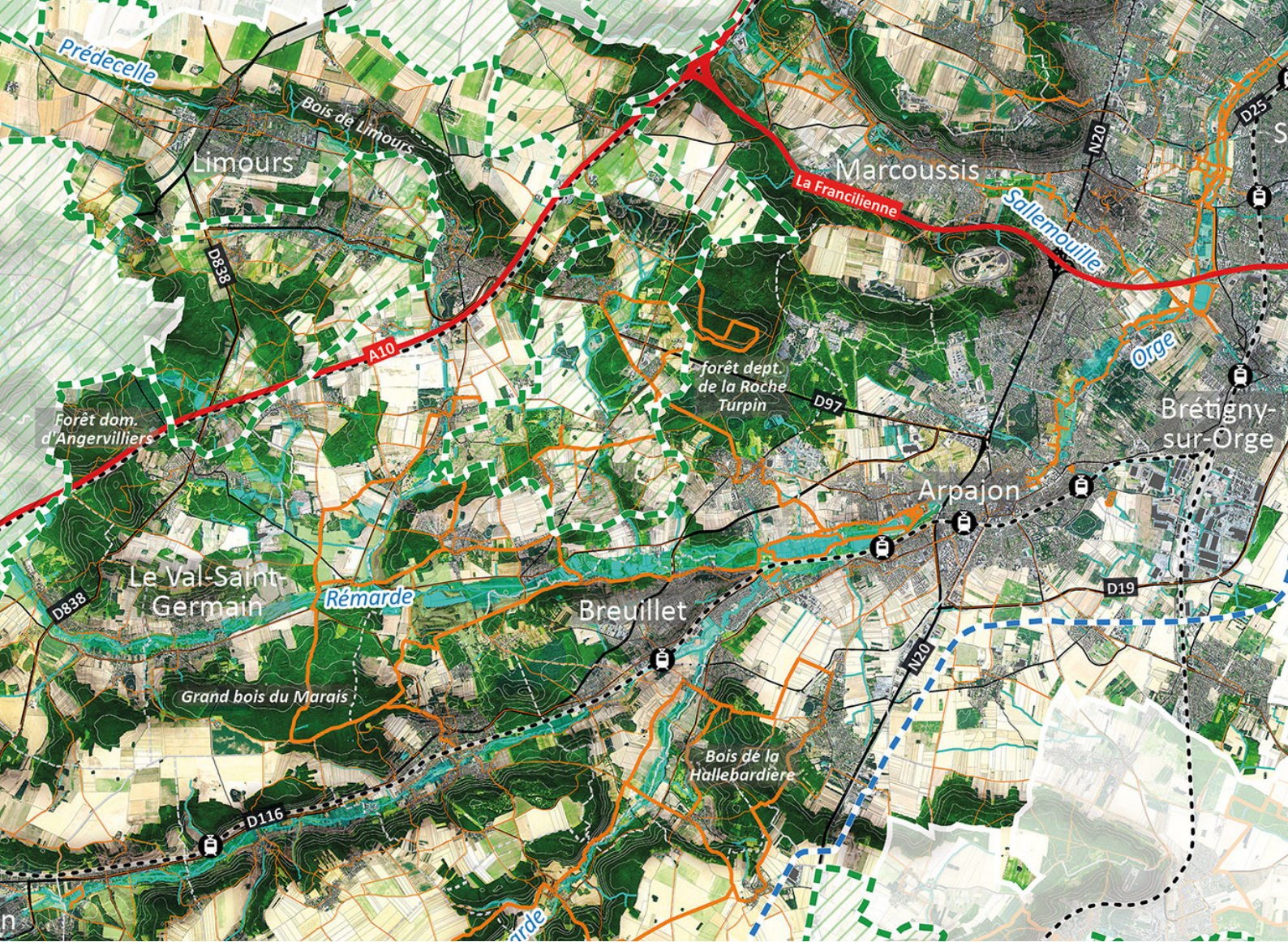
Phase 3 : le programme d'actions

La feuille de route

Définition d'un plan d'actions concrètes et soutenues par des porteurs de projet

Les projets de secteurs

Définition d'un projet d'ensemble sur 6 secteurs illustrant des actions possibles



PHASE 1 : LE DIAGNOSTIC

Relever les enjeux paysagers du territoire

La première phase du diagnostic constitue le socle du plan de paysage, elle a permis de faire connaissance avec la vallée de l'Orge, un ensemble contrasté aux paysages encore très agricoles sur sa partie amont, et très urbanisés sur sa partie aval. Cette première phase s'est construite sous la forme d'un diagnostic orienté autour des préoccupations portées par le Syndicat de l'Orge plus particulièrement localisées aux bords des cours d'eau.

Pour alimenter ce diagnostic, des sessions de terrain ont été organisées pour définir les séquences paysagères du territoire ainsi que les atouts et points faibles qui se retrouvent communément dans la vallée. Des randonnées découvertes ainsi que des stands de concertations organisées sur différents secteurs ont confirmé ou complété les données issues de recherches bibliographiques et des premières intuitions.

L'ensemble de ce diagnostic a été construit dans l'objectif de faire ressortir les enjeux pour le territoire. Ce travail a été déterminant puisqu'il forme la base de la stratégie, et du plan d'action qui ont été construits en phases 2 et 3 du plan de paysage.

Les temps de la concertation

Le volet concertation et participation est une composante déterminante du Plan de Paysage dans une optique de «co-construction».

Pour cette première phase de la mission, le diagnostic a été partagé et co-construit avec des représentants d'usagers et le grand public à travers :

• **trois randonnées découvertes**

Elles avaient pour objectif de faire découvrir aux élus, techniciens et partenaires des séquences du territoire ayant des caractéristiques et enjeux variés. Ainsi, les randonnées ont arpenté les bords de l'Orge, de l'amont (Dourdan) à l'aval (Epinay-sur-Orge-Morsang) en passant par le centre du territoire (Breuillet-Arpajon).

• **trois stands de concertation grand public**

Ils avaient pour objectif d'informer le grand public sur le Plan de Paysage et de récolter les avis des citoyens sur plusieurs thématiques liées à l'aménagement des bords de l'Orge. Ils ont été installés sur les trois secteurs des randonnées paysagères : Dourdan, Arpajon et Epinay-sur-Orge.

• **un atelier de synthèse**

Cet atelier final a regroupé l'ensemble des participants aux randonnées paysagères pour conclure cette première phase de la mission et partager ensemble les grands objectifs du Plan de Paysage. Les trois thématiques abordées ont été les suivantes :

• **Thème 1 : Quelles futures continuités de promenades et d'aménagements sur les bords de rivières ?**

> **Une vision** : une continuité de promenade sur l'ensemble du territoire en travaillant des solutions au cas par cas pour remédier aux discontinuités existantes.

> **Des outils** : des boucles de promenades, des itinéraires thématiques, une signalétique complétée.

• **Thème 2 : Comment maintenir ou retrouver la relation entre la rivière et son grand paysage ?**

> **Une vision** : améliorer la lisibilité des marqueurs de la vallée et maîtriser l'impact des mutations urbaines sur la rivière et son paysage.

> **Des outils** : la veille foncière, inscrire la préservation d'éléments sensibles dans les documents réglementaires.

• **Thème 3 : Quelles sont les différentes identités et vocations des sites situés sur les bords des rivières ?**

> **Une vision** : affirmer la vocation d'espace de nature des sites au bord de l'Orge grâce une identité visuelle commune partagée entre syndicat et communes.

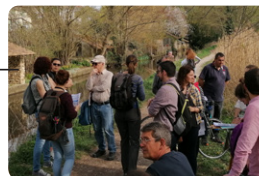
> **Des outils** : une signalétique unifiée, des parcours de jalonnement...

2022

MARS



28 mars - Dourdan



Randonnée secteur amont



29 mars - Dourdan



Stand secteur amont

AVRIL



7 avril - Breuillet-Arpajon



Randonnée secteur central



2 juin - Epinay-Morsang



Randonnée secteur aval



3 juin - Arpajon et Epinay-sur-Orge



Stand secteur central et aval

JUIN



27 juin - Ollainville



Atelier de synthèse

JUILLET

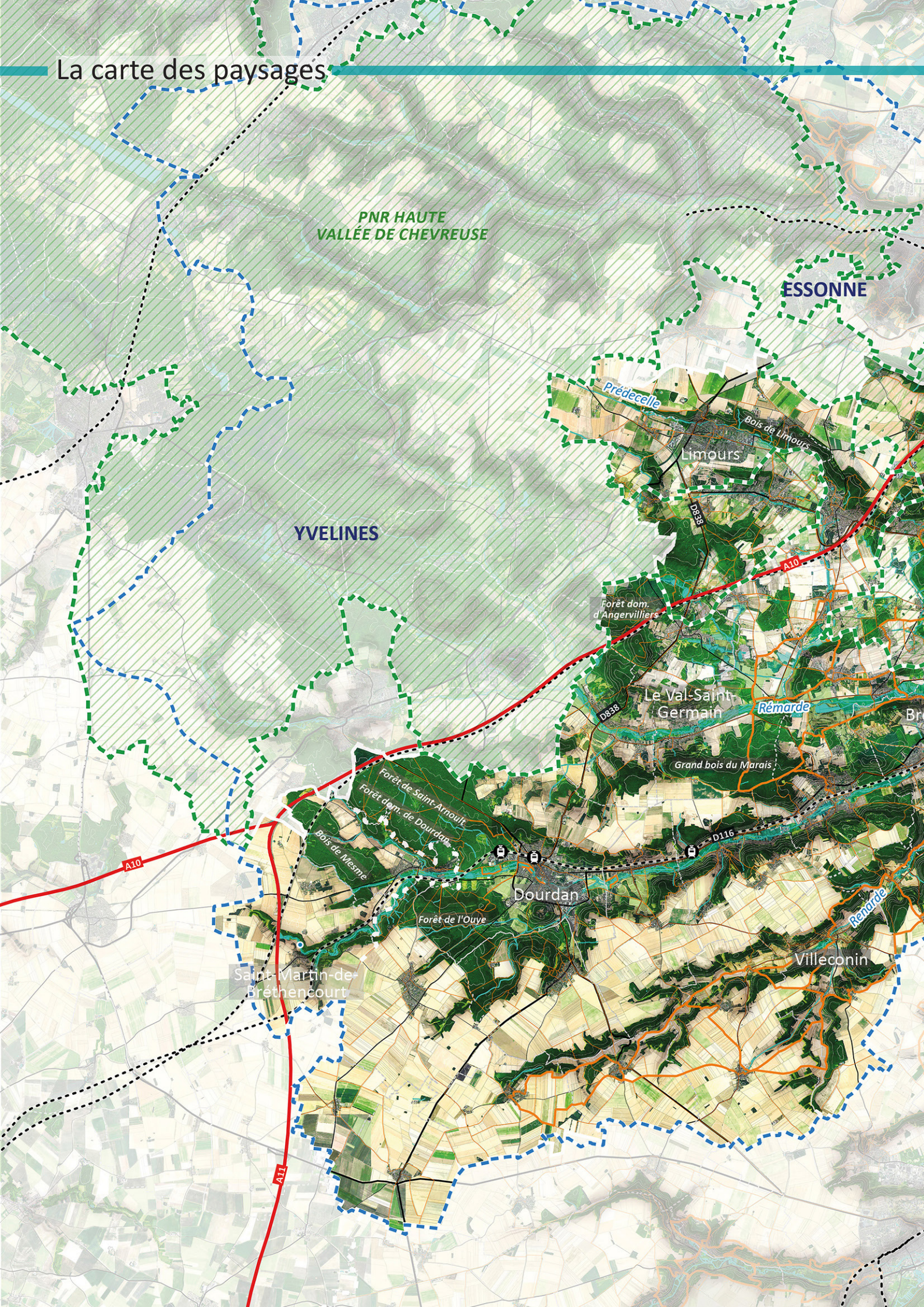


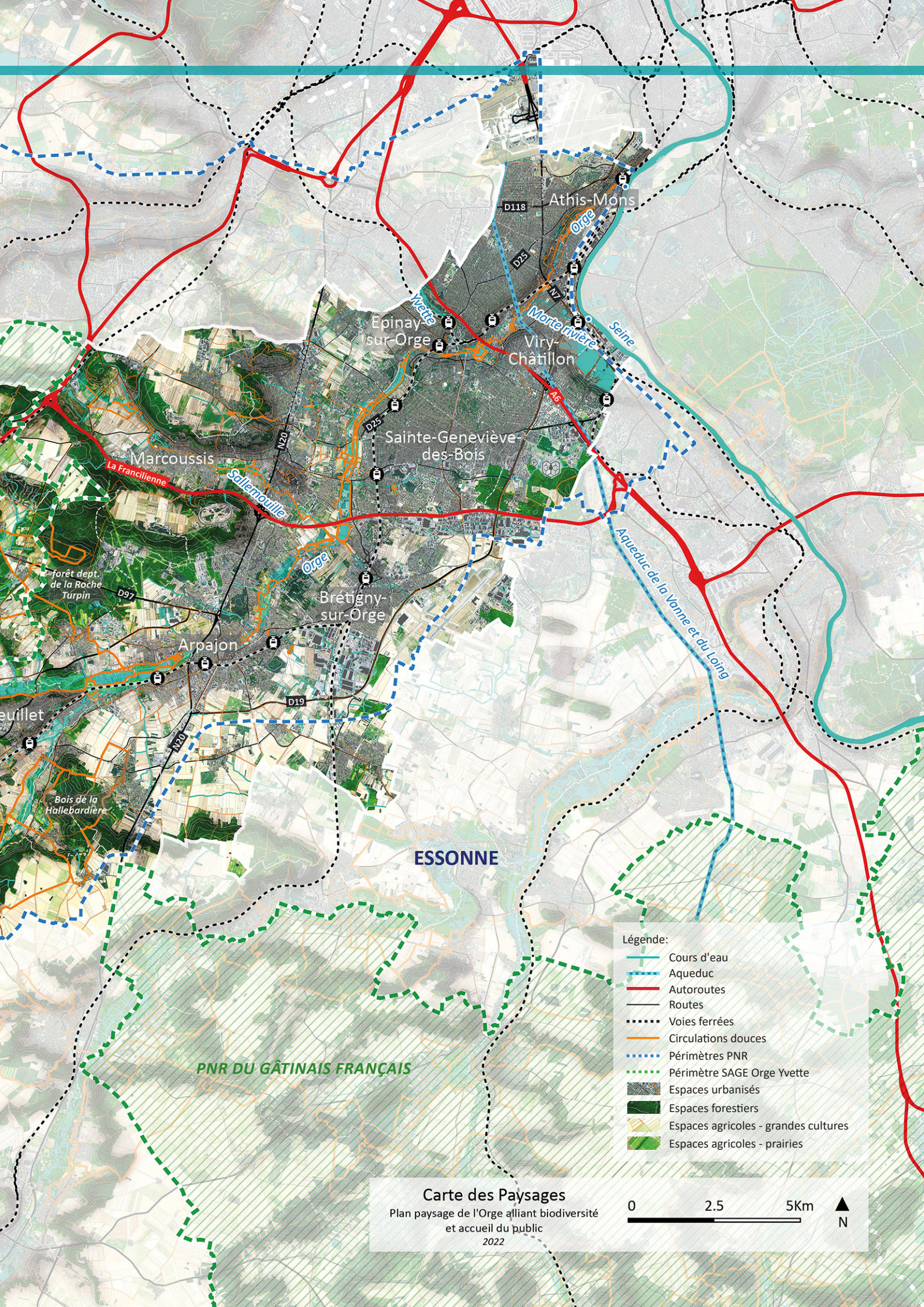
21 juillet - Breuillet-Arpajon



Randonnée à destination des agents du syndicat

La carte des paysages





ESSONNE

PNR DU GÂTINAIS FRANÇAIS

- Légende:
- Cours d'eau
 - Aqueduc
 - Autoroutes
 - Routes
 - Voies ferrées
 - Circulations douces
 - Périmètres PNR
 - Périmètre SAGE Orge Yvette
 - Espaces urbanisés
 - Espaces forestiers
 - Espaces agricoles - grandes cultures
 - Espaces agricoles - prairies

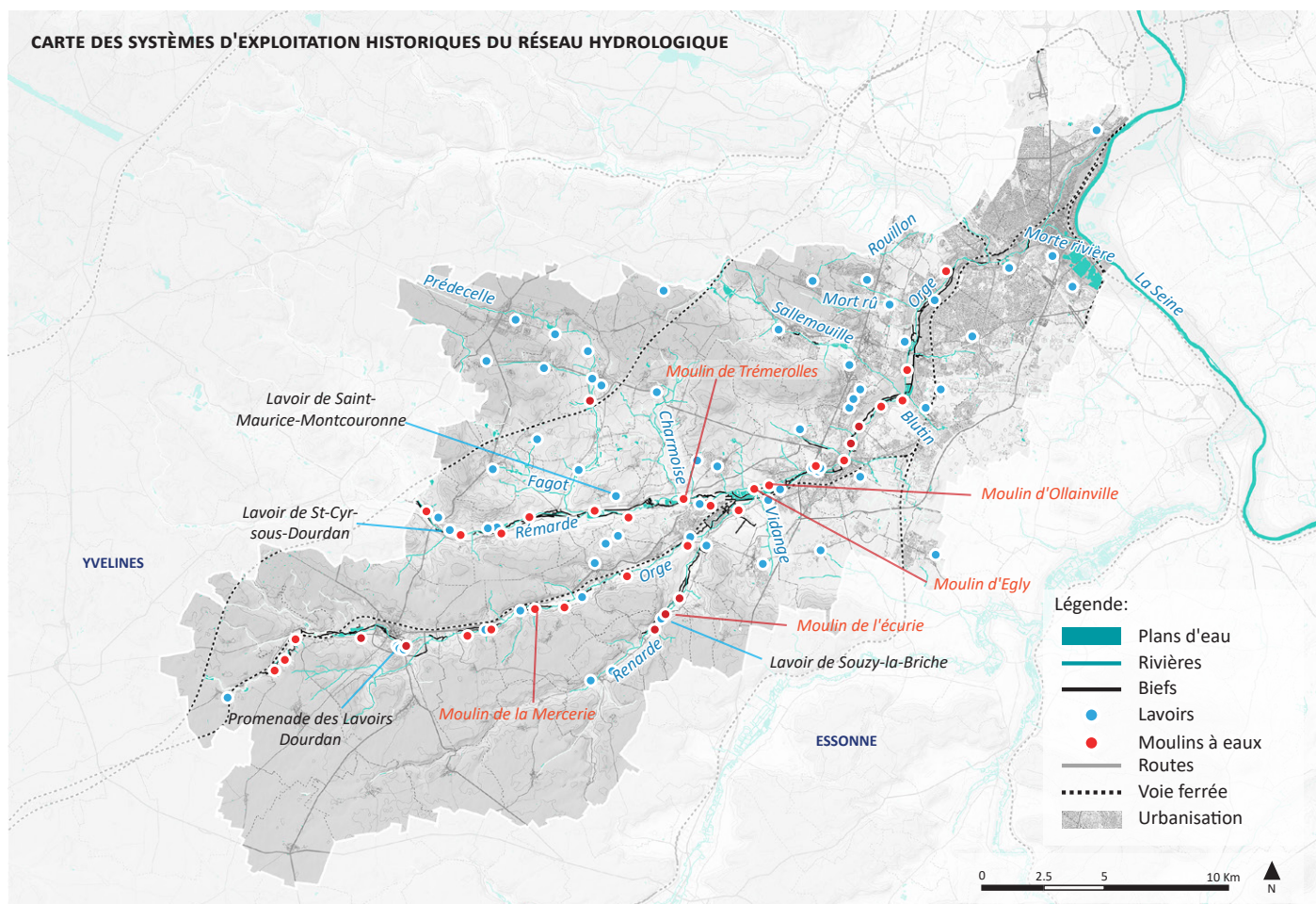
Carte des Paysages

Plan paysage de l'Orge alliant biodiversité
et accueil du public
2022

0 2.5 5Km



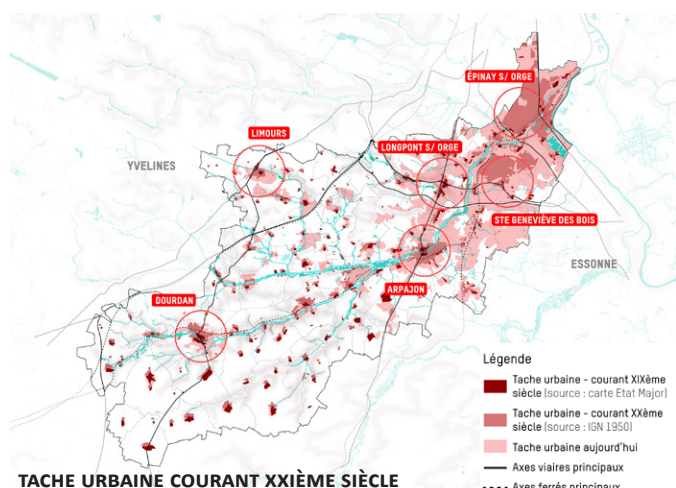
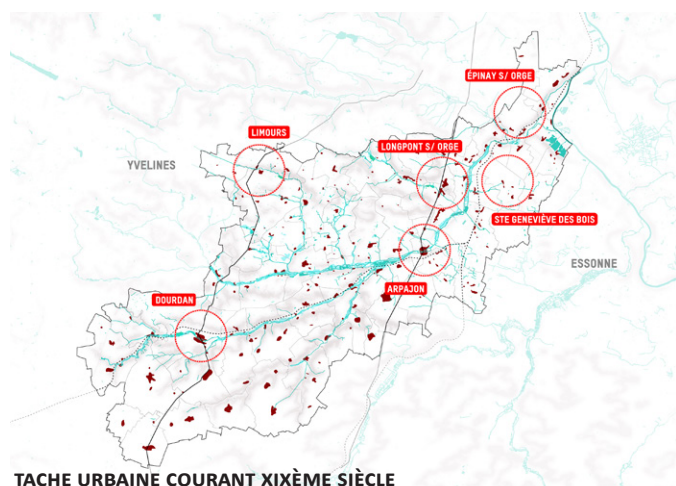
Des cours d'eau qui façonnent et façonnés par les activités



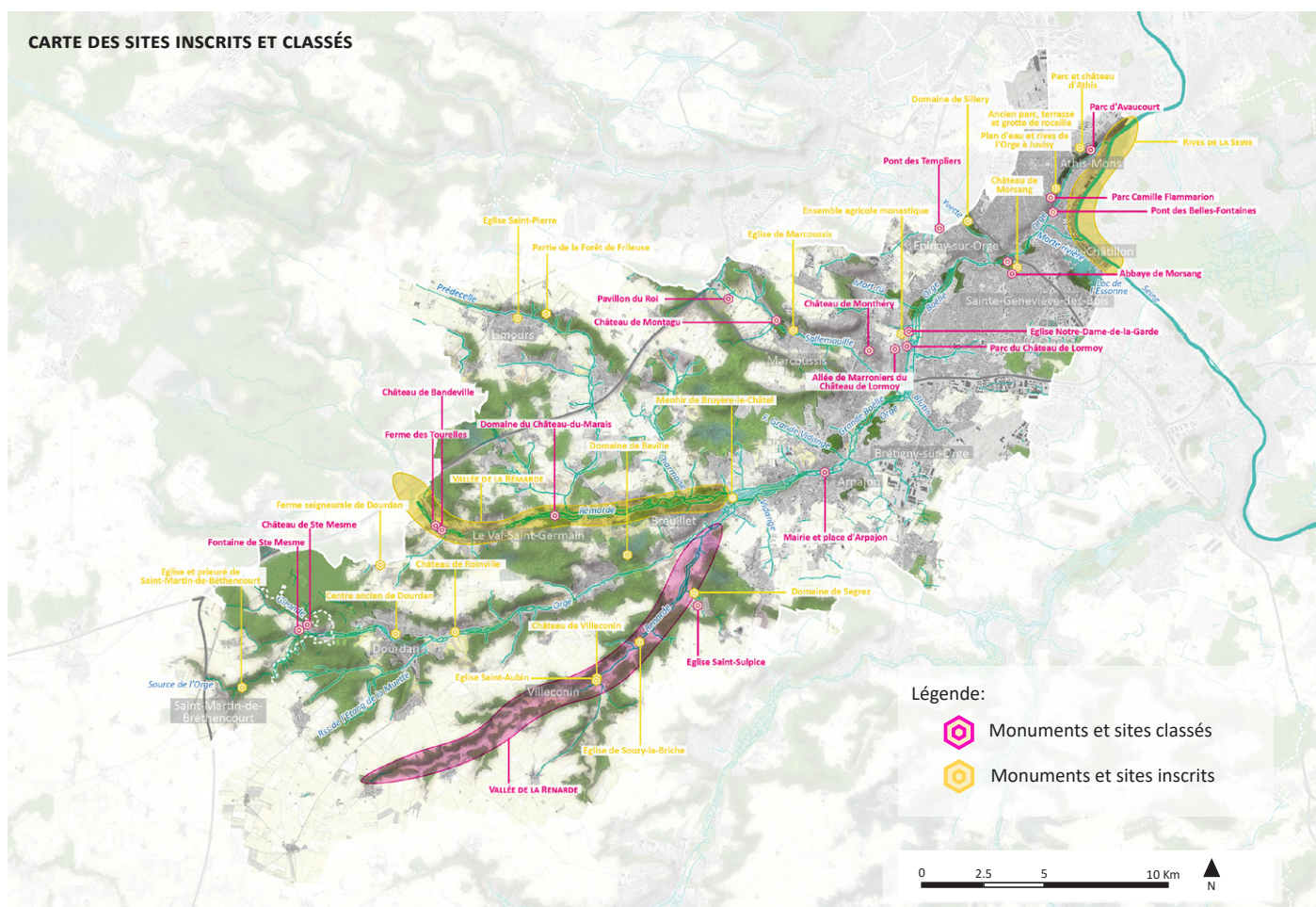
Le gabarit de l'Orge tel que nous le connaissons aujourd'hui est issu d'un **remodelage effectué par l'Homme dans l'optique de développer ou d'améliorer certaines de ses activités**. Au XIX^e siècle, l'eau était un élément nécessaire au fonctionnement de certains usages agricoles, industriels et hygiénistes. Pour cela, il a fallu optimiser le cours d'eau pour qu'il puisse répondre aux besoins de productivité.

Enfin, au début du XX^e siècle, **l'exode rural fait exploser la population des communes de l'Orge**. La population d'Athis triple en 35 ans. L'urbanisation a transformé directement la morphologie et la qualité de l'Orge et de ses affluents. Les normes sanitaires et les législations étant moins rigoureuses qu'aujourd'hui à l'époque, **les eaux grises et noires, issues des ménages, de l'industrie et de l'agriculture, étaient directement déversées dans la rivière sans être traitées**. Les stations de traitements des eaux ne furent implantées que quelques décennies plus tard. Face à ces usages, certaines villes tourneront le dos à la rivière, le cours d'eau sera busé à certains endroits et disparaîtra du paysage. L'imperméabilisation des sols et le recalibrage des cours d'eau par l'urbanisation ont aussi eu pour conséquence **l'augmentation du phénomène de ruissellement, aggravant les inondations**.

Dans la seconde moitié du XXI^e siècle, la qualité des cours d'eau s'est améliorée et le déficit d'espace de nature de proximité font que les rivières sont réinvesties, à travers **des usages de loisirs autour de l'eau**, par des activités de pêche, de marche, et de vélo sur les rives du cours d'eau.



Une richesse patrimoniale liée aux paysages des cours d'eau



La carte ci-dessus fait le relevé des sites classés et inscrits qui se situent au bord des cours d'eau. Les autres sites du territoire n'ont pas été représentés sur la carte. Ce relevé nous montre la richesse du territoire en matière de sites patrimoniaux en bordure de l'Orge et de ses affluents. Les monuments historiques suivants ont un lien avec les cours d'eau qu'ils bordent, traversent, ou posent des vues dessus. On note la présence de plusieurs châteaux et domaines classés, qui ont été construits et aménagés en rapport avec l'eau et sa mise en scène.

Les vallées de la Rémard et de la Renarde ont respectivement été classées pour leur totalité en sites inscrit et classés. Ces classements valorisent la qualité paysagère de ces deux vallées. Les rives de Seine sont également un site inscrit. La vallée de l'Orge ne dispose pas de tels classements mais les sites qui la bordent illustrent la qualité patrimoniale et paysagère de la vallée. Il convient alors de protéger et valoriser ces sites pour limiter les impacts et les covisibilités entre ces monuments et l'aménagement de la vallée. La Sallemouille longe plusieurs sites classés et inscrits, notamment au niveau de la ville de Marcoussis. La Prédecelle est bordée aussi de deux sites inscrits au niveau de Limours.

Le Syndicat de l'Orge cherche pour chaque situation à concilier qualité et caractéristiques patrimoniales des sites et préservation des milieux naturels et de la biodiversité, ce qui conduit parfois à des conflits d'usages et d'intérêts.



Les sites de la promenade de l'Orge et des affluents

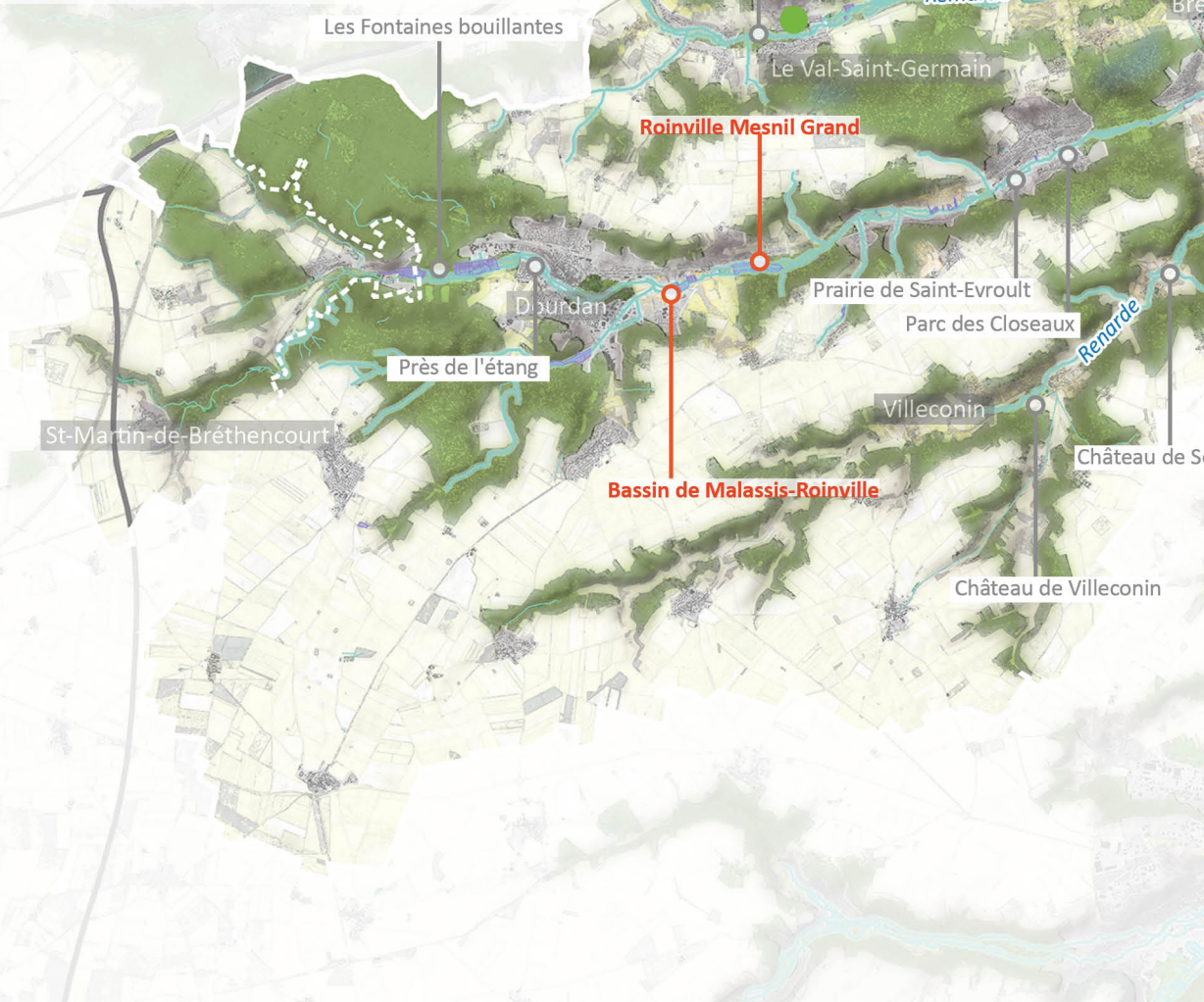
L'accueil du public aux bords des cours d'eau

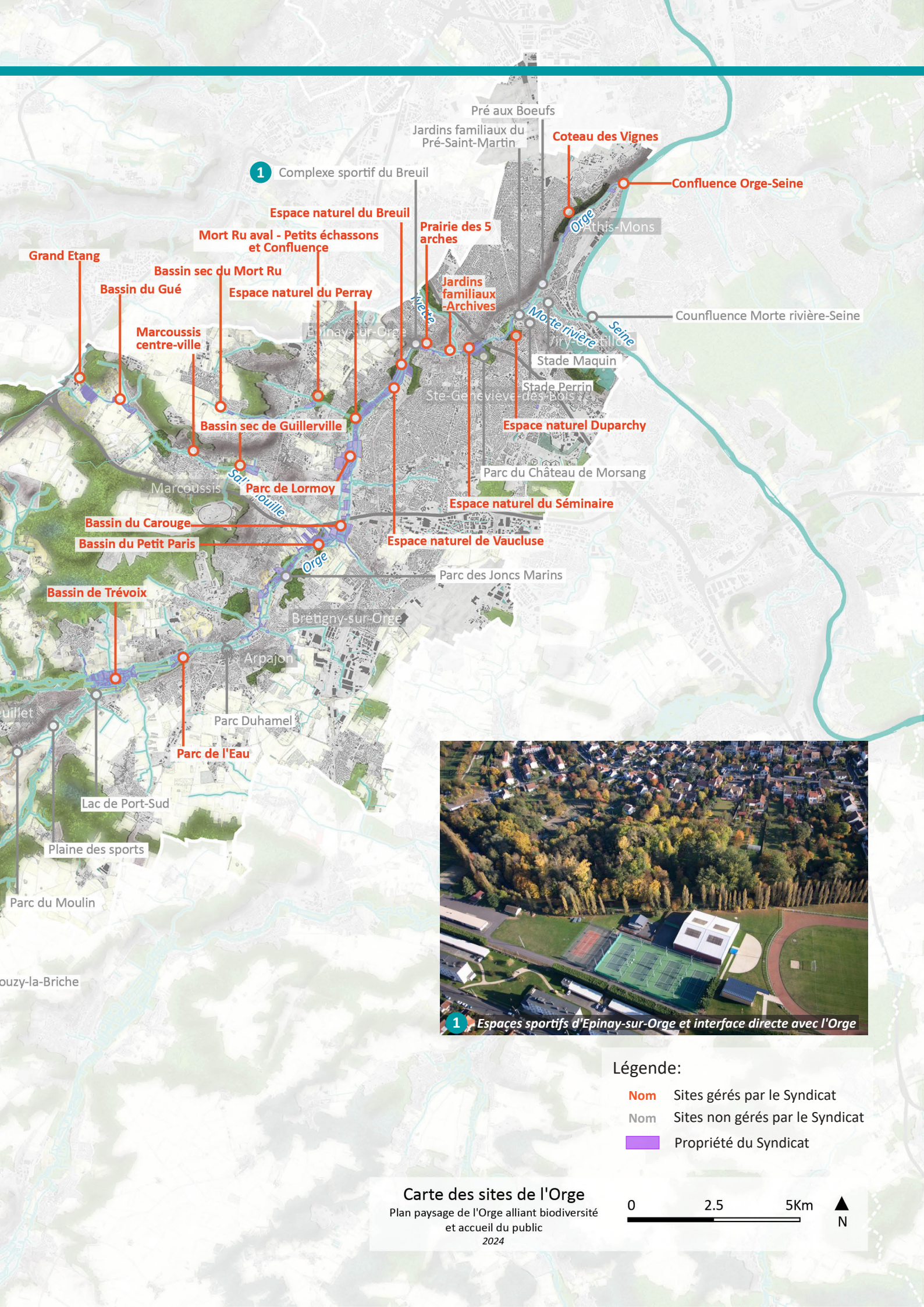
L'Orge et ses affluents, en plus d'être des espaces naturels de qualité écologique, sont également le support de nombreuses pratiques sportives et de loisirs, des marcheurs aux pêcheurs, en passant par les cyclistes. Ceci implique **une gestion des espaces à la fois pour composer avec les différents usages mais aussi pour préserver les milieux naturels des pressions anthropiques**. L'établissement d'un schéma directeur a pour vocation d'apporter des réponses quant à cette conciliation, objectif que porte le Syndicat.

L'attention portée à l'accueil du public est une action qui est menée depuis plusieurs années par les trois anciens Syndicats (avant fusion en 2019). D'autres sites ouverts au public, et non gérés par le Syndicat de l'Orge se situent également sur ses rives.

Cette carte fait le relevé d'une partie des parcs, jardins, promenades, espaces sportifs situés en bordure de la rivière. Un premier état des lieux permet d'observer **une concentration d'espaces publics sur la partie aval de la rivière. Cette partie du territoire étant plus fortement urbanisée, les espaces de respiration sont davantage préservés**. Puis, en descendant vers le sud-ouest, en direction de la partie amont, les espaces publics en bord d'Orge se font moins nombreux et sont plus distants les uns des autres. Ceci est valable pour la gestion des sites localisés sur les affluents de l'Orge. On remarque effectivement que côté aval (La Sallemouille, le Mort Rû) la gestion par le Syndicat de l'Orge est forte pour maintenir la qualité du cours d'eau en zone fortement urbanisée. A l'inverse, côté amont, les **sites localisés sur la Renarde et la Rémarde sont majoritairement privés, inclus au sein de domaines appartenant à des châteaux ou des moulins**.

Un second constat concerne les complexes sportifs, dont quelques-uns bordent la rivière. Peu aménagés en lien avec leur contexte, ils pourraient faire partie d'une réflexion globale d'aménagement, prenant en compte les paysages, les milieux des bords de la rivière et les milieux aquatiques.

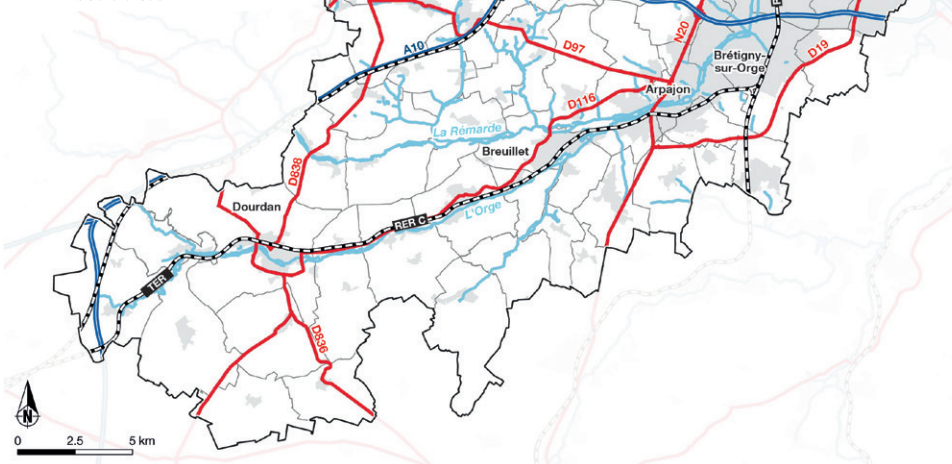




CARTE DES AXES DE TRANSPORT DU TERRITOIRE

Légende

-  Périmètre Syndicat Orge
-  Réseau ferré
-  Zone urbaine
-  Liaison type autoroutier
-  Liaison principale
-  Cours d'eau



Impacts des mobilités sur les paysages et la biodiversité du territoire

Le territoire est marqué par **plusieurs éléments fragmentants** (naturels ou artificiels) venant contraindre les déplacements, avec notamment :

- deux coupures est-ouest, formées d'une part par l'Orge et les voies du RER C, d'autre part par l'A10 et la LGV Atlantique ;
- sur la partie urbaine du territoire, la présence de multiples axes majeurs de circulation (A6, Francilienne, RN20, RN7).

Ces coupures créent des points de passage obligés et une concentration des flux tous modes, qui **constituent généralement des points durs** avec de forts enjeux de partage de l'espace public, mais aussi de passage pour la faune.

Impacts des mobilités sur les paysages et la biodiversité du territoire

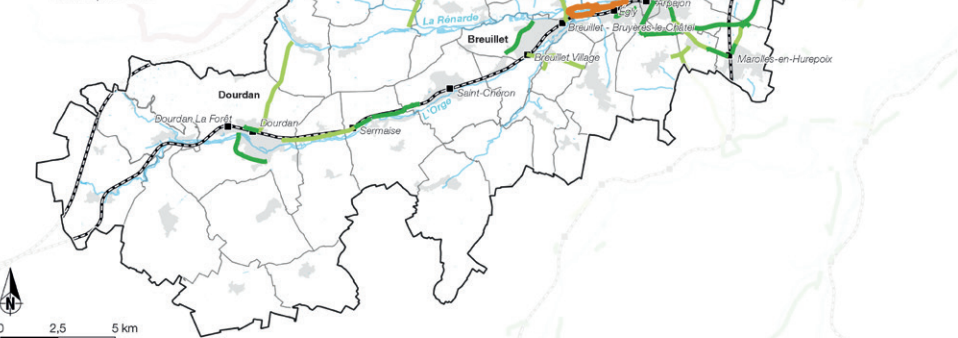
Au sein du territoire, la **promenade de l'Orge** constitue une colonne vertébrale pour les circulations douces sur la partie la plus urbanisée. Si quelques discontinuités subsistent (traversée de Juvisy, d'Arpajon, ...), elle offre un itinéraire très accessible entre Athis-Mons et Arpajon.

Le **réseau cyclable** aménagé sur l'ensemble du territoire est amorcé mais présente encore de fortes discontinuités et ne permet pas toujours de disposer d'itinéraires sécurisés entre les polarités ou en rabattement sur les 19 gares du réseau RER (C et D) présentes sur le territoire.

CARTE DES PRINCIPAUX AMÉNAGEMENTS CYCLABLES (ACTUELS ET PROJETÉS) - NON EXHAUSTIF

Légende

-  Périmètre Syndicat Orge
-  Réseau ferré
-  Zone urbaine
-  EV3 (Scandinave)
-  La Véloscène
-  Promenade de l'Orge
-  Promenade piétonne de la Saumouille
-  Pistes/Bandes cyclables sur réseau départemental (juin 2019)
-  Projet d'aménagement retenu sur réseau départemental



Un paysage en commun - atouts et points faibles du territoire

Des structures caractéristiques à préserver, gérer et protéger



Des points de vue et co-visibilités entre vallées, coteaux et plateaux



Des respirations agricoles et forestières entre les bourgs



Un chapelet de milieux naturels aux paysages divers



Un petit patrimoine architectural lié à l'eau important



Une continuité de promenade le long des rivières déjà bien engagée



Un patrimoine architectural qualitatif dans les vieux centres et faubourgs

Des dynamiques à maîtriser, renverser et réorienter



La banalisation de l'urbanisation



L'imperméabilisation et l'expansion des espaces artificialisés non maîtrisés



La fermeture du paysage par le boisement des coteaux et des fonds de vallées



La mise en valeur inégale du cours d'eau

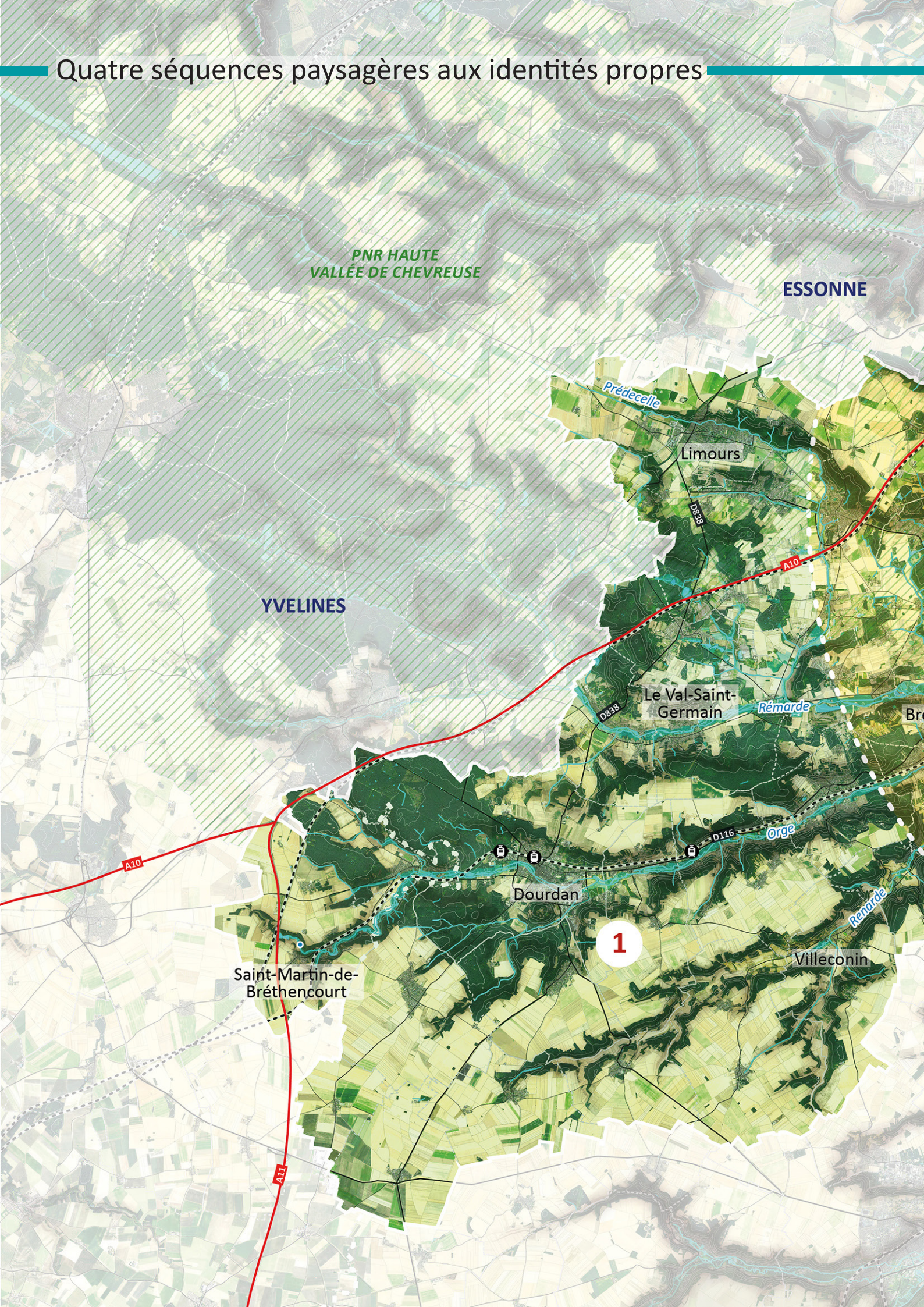


Les ruptures et les nuisances près des cours d'eau liées aux grandes infrastructures



La surfréquentation des sites liée à la pression démographique

Quatre séquences paysagères aux identités propres





- 1** L'ORGE DES VALLÉES ET PLATEAUX AGRICOLES, de la source à Breuillet dont amont Renarde, Rémarde et Prédecelle
- 2** L'ORGE EN TRANSITION URBAINE, de Breuillet à la Francilienne dont l'aval de la Renarde, Rémarde et Prédecelle
- 3** L'ORGE DES CHÂTEAUX ET DES LOTISSEMENTS, de la Francilienne à l'A6 dont Sallemouille et Yvette aval
- 4** L'ORGE URBAINE, de l'A6 à la Seine

Carte des séquences paysagères

Plan paysage de l'Orge alliant biodiversité
et accueil du public
2022

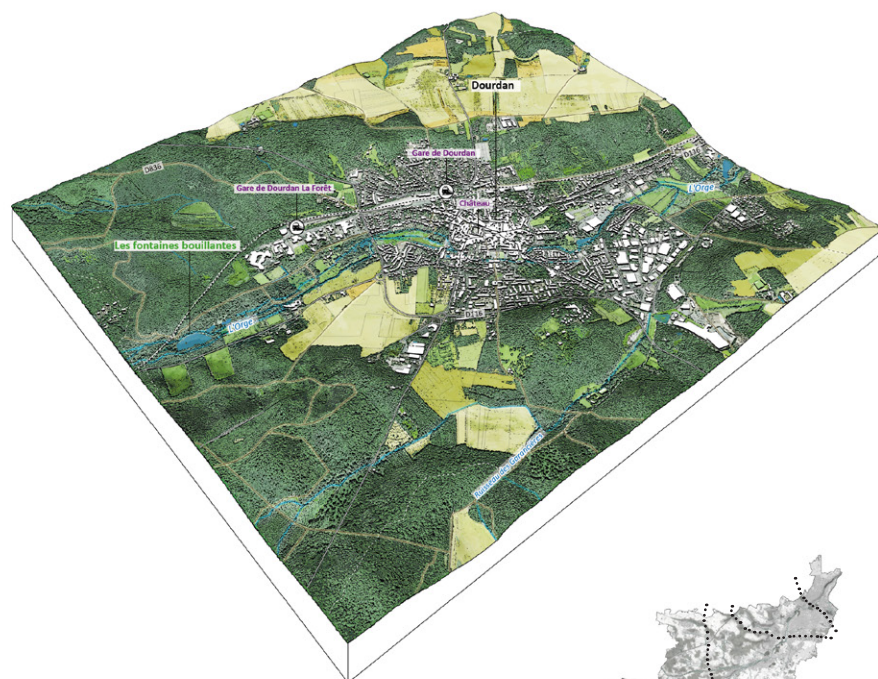
0 2.5 5Km



Quatre séquences paysagères aux identités propres

Séquence 1 : L'orge des vallées et plateaux agricoles

Paysages de l'Orge amont : De la source à Breuillet dont amont Renarde, Rémarde et Prédecelle



Bloc diagramme de Dourdan



Sur les plateaux, l'agriculture céréalière domine et ouvre de vastes points de vue. (Sermaise)



Les coteaux se referment petit à petit par un boisement qui descend progressivement dans la plaine. (Sainte-Mesme)



Des lieux de promenade au bord de l'Orge réputés localement mais des connexions confidentielles. (Dourdan)



Des sites à enjeux, croisant patrimoine, biodiversité, champ d'expansion des crues et accompagnement de fonds de jardins dont l'équilibre suscite des débats. (Dourdan)

Séquence 2 : L'orge en transition rurale

Paysages de l'Orge centrale : De Breuillet à la Francilienne dont l'aval de la Renarde, Rémarde et Prédecelle



Bloc diagramme du Breuillet à Arpajon



Les paysages cultivés sur les pentes douces, des respirations agricoles entre les bourgs bénéfiques dans un contexte de forte croissance démographique. (Jouy)



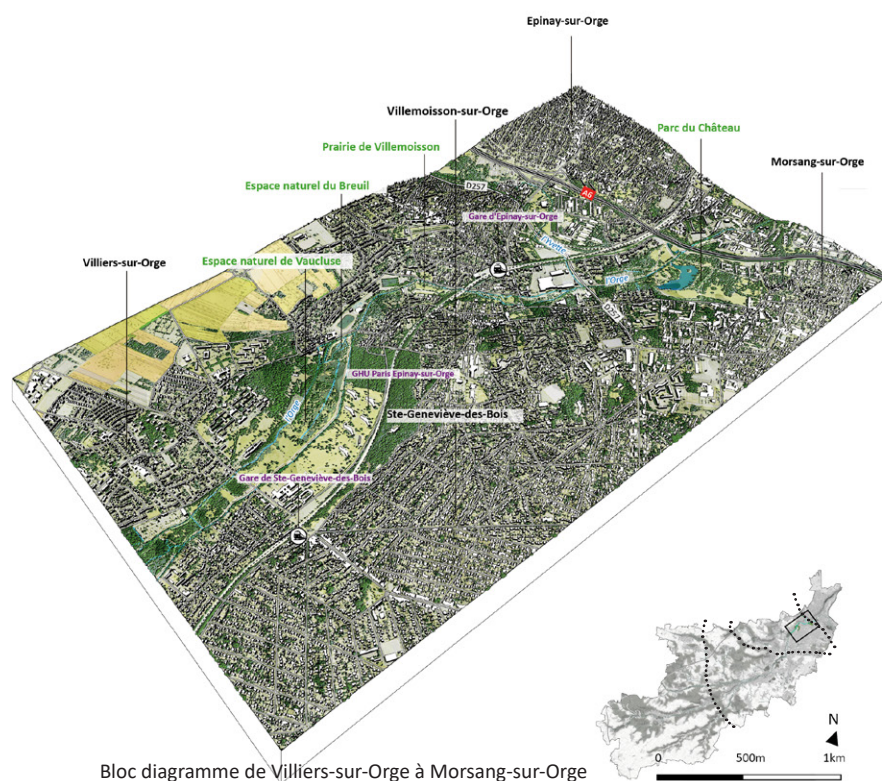
La vallée de la Rémarde cachée et isolée par une dynamique d'embouement naturel et de cultures de peuplaies.



De nombreux plans d'eau, pour la plupart artificiels, ponctuent la vallée et accueillent des usages de loisirs à destination de la démographie croissante. (Trévoix)

Séquence 3 : L'orge des châteaux et des lotissements

Paysages de l'Orge aval : De la Francilienne à l'A6 dont Sallemouille et Yvette aval



Bloc diagramme de Villiers-sur-Orge à Morsang-sur-Orge



Une vallée large dont les versants offrent des co-visibilités sur les coteaux d'en face et le fond de vallée. (Ste-Geneviève-des-Bois)



Des enclaves agricoles préservées de l'urbanisation sur la rive gauche qui offrent des respirations bienvenues dans ce paysage urbain. (Villiers-sur-Orge)



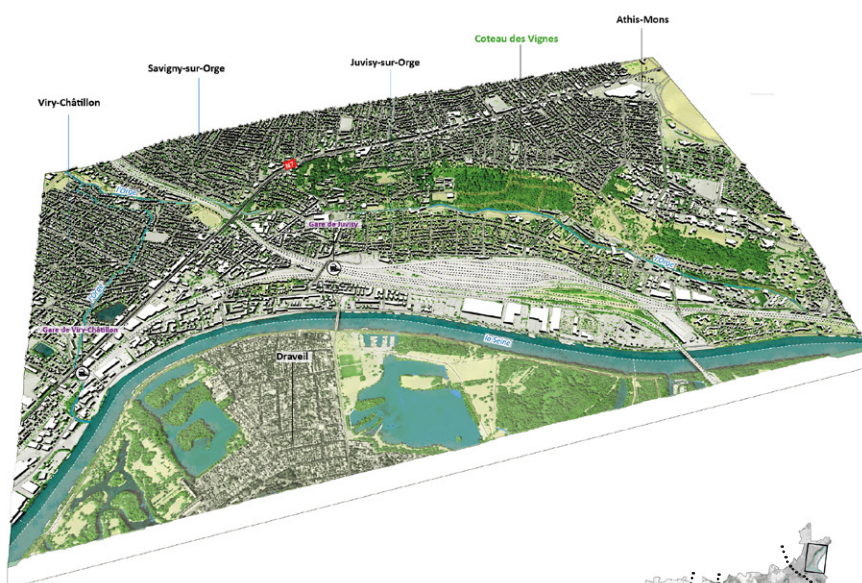
Des affluents contraints, souvent artificialisés, plutôt discrets. (Epinay-sur-Orge)



Une voie ferrée en balcon, ouvrant des vues sur la vallée et les reliefs. (Longpont-sur-Orge)

Séquence 4 : L'orge urbaine

Paysages de diffuences et confluences : De l'A6 à la Seine



Bloc diagramme de la diffuence aux confluences avec la Seine



A la rencontre avec la Seine, le paysage de vallée s'élargit. La rive droite de la Seine et ses carrières renaturées et équipées est sensiblement différente de la rive gauche. Côté Orge, le fronton industriel est en transition. (Viry-Châtillon)



A l'amont, la diffuence de l'Orge forme deux bras, un des deux bras a été créé par les habitants dans l'optique de mieux gérer les inondations. Ce bras est très contraint, bétonné, passant entre les fonds de jardin. (Viry-Châtillon)



Des discontinuités de circulations douces liées à des propriétés collectives privées. La promenade depuis le bord de Seine est peu mise en valeur notamment depuis la gare toute proche. (Athis-Mons)

Les enjeux paysagers

1.

Des continuités d'aménagements et de promenades dans les vallées

Une cohésion entre promenades de l'Amont et de l'Aval
Des rivières préservées de la surfréquentation et une mise en valeur de la vallée dans son ensemble

Mobilités douces adaptées : priorité aux milieux naturels

2.

Une identité et une vocation définie pour les sites des vallées

Une vocation et une protection adaptée pour les sites

Une identité et des principes d'aménagement plus faciles à saisir pour le grand public

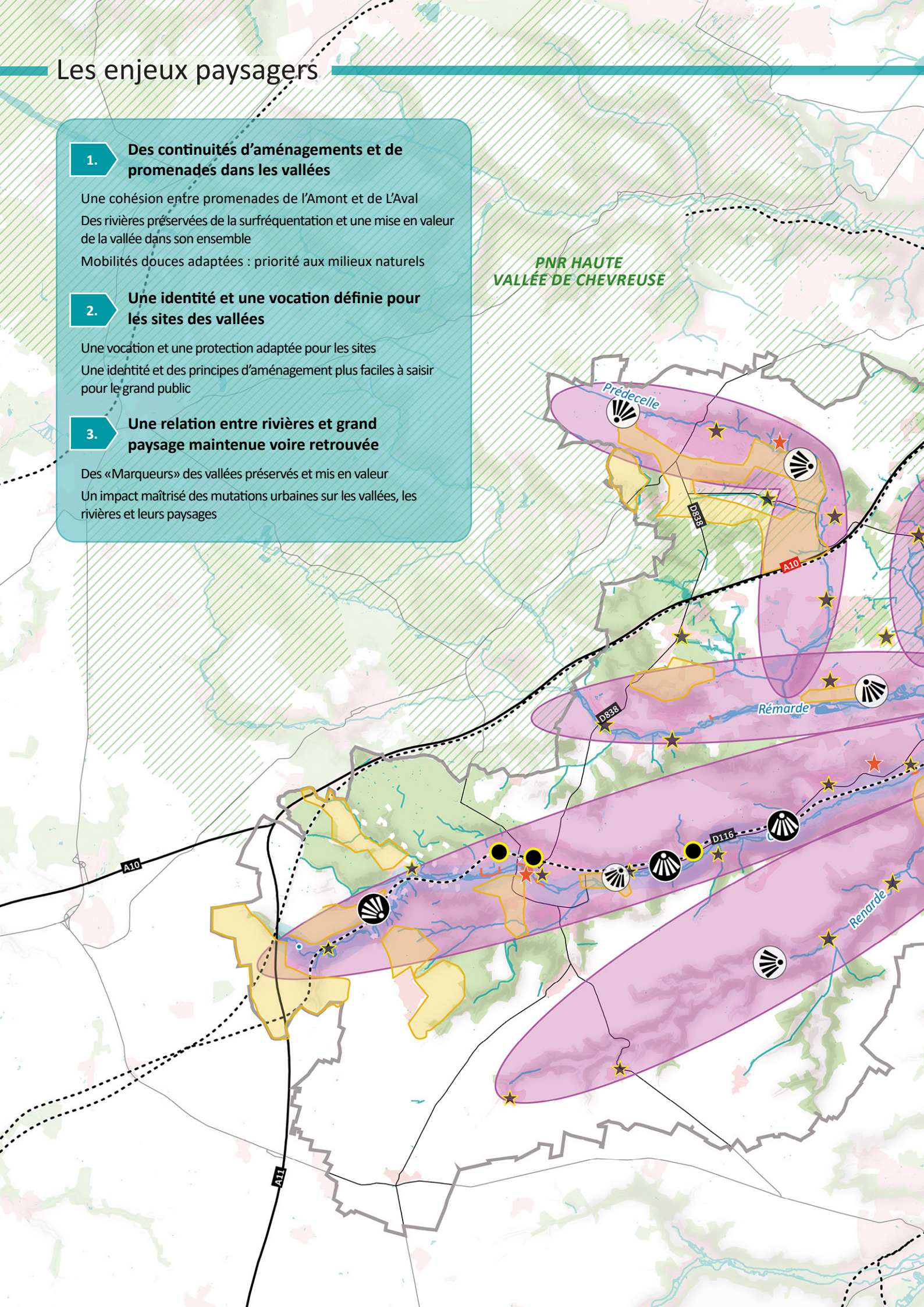
3.

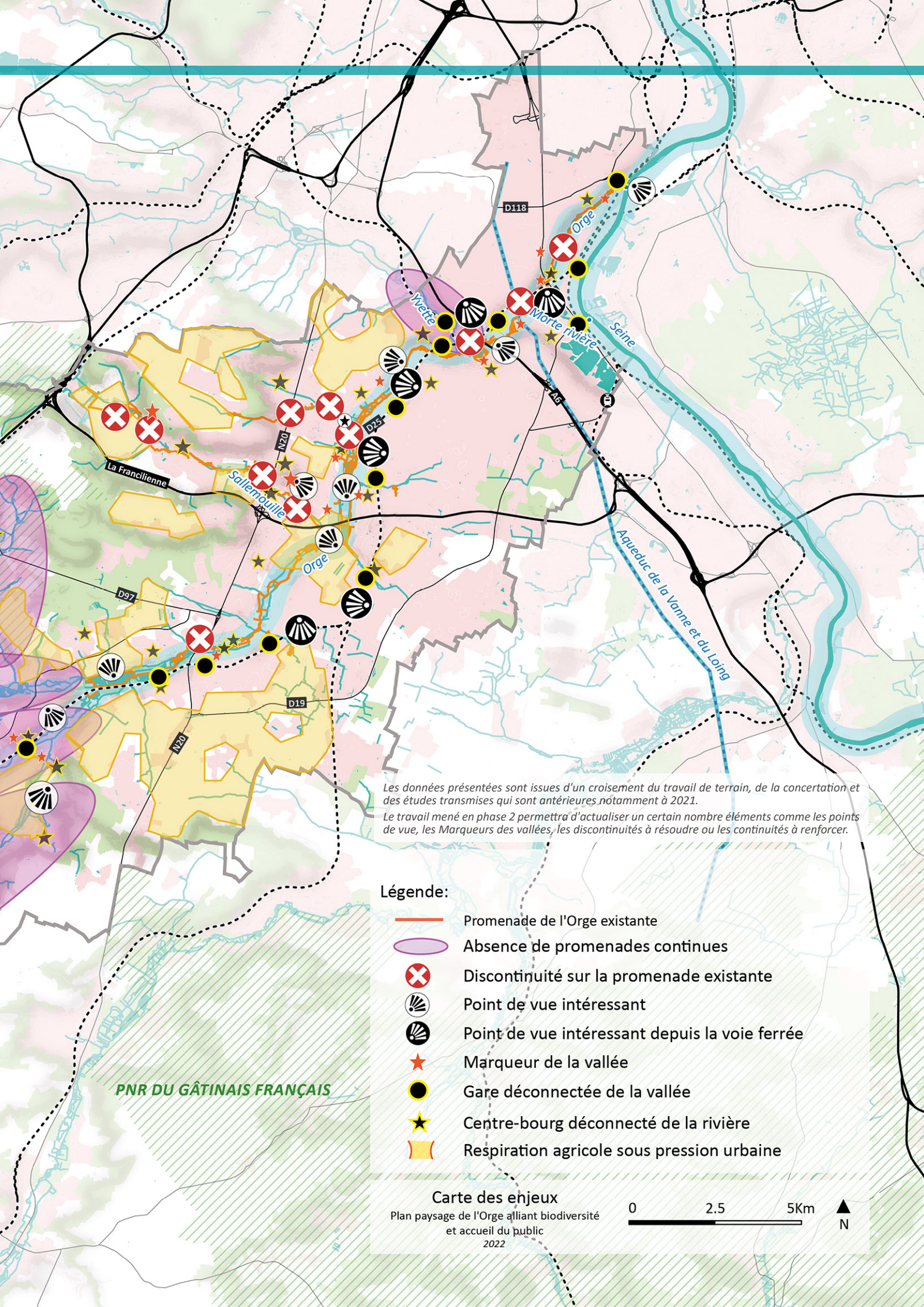
Une relation entre rivières et grand paysage maintenue voire retrouvée

Des « Marqueurs » des vallées préservés et mis en valeur

Un impact maîtrisé des mutations urbaines sur les vallées, les rivières et leurs paysages

PNR HAUTE
VALLÉE DE CHEVREUSE





Les données présentées sont issues d'un croisement du travail de terrain, de la concertation et des études transmises qui sont antérieures notamment à 2021.
Le travail mené en phase 2 permettra d'actualiser un certain nombre d'éléments comme les points de vue, les Marqueurs des vallées, les discontinuités à résoudre ou les continuités à renforcer.

Légende:

- Promenade de l'Orge existante
- Absence de promenades continues
- Discontinuité sur la promenade existante
- Point de vue intéressant
- Point de vue intéressant depuis la voie ferrée
- Marqueur de la vallée
- Gare déconnectée de la vallée
- Centre-bourg déconnecté de la rivière
- Respiration agricole sous pression urbaine

Carte des enjeux

Plan paysage de l'Orge alliant biodiversité
et accueil du public
2022

0 2.5 5Km





PHASE 2 : LA STRATÉGIE

Du diagnostic à la stratégie

Cette seconde phase a fait office d'étape stratégique préalable à la définition des actions. Elle s'est appuyée en premier lieu sur les enjeux formulés à l'issue de la phase de diagnostic, qui visent à gérer, protéger et aménager les paysages du territoire du Syndicat de l'Orge, de la Remarde et de la Prédecelle dans un souci de concilier le maintien de la biodiversité avec l'accueil du public.

Pour cela, **des objectifs ont été définis avec les élus pour se fixer des buts communs sur la qualité paysagère souhaitée pour demain sur le territoire.** Chaque grand objectif a été décliné en axes stratégiques qui donnent des orientations à prendre pour l'aménagement, la gestion et la préservation du territoire. L'ensemble des objectifs et des axes forment les prémices du plan d'action qui s'est concrétisé à travers la formulation d'actions en phase 3.

Tout au long de cette seconde phase, **la formulation des objectifs et des axes stratégiques a été enrichie et adaptée à travers de nombreux échanges :**

- Lors du Forum des Objectifs de Qualité Paysagère où les élus et les acteurs du territoire ont été invités à prioriser, reformuler, supprimer des objectifs, et à amender la liste pour répondre aux besoins du territoire.
- Suite à l'organisation du forum, le bureau d'études en charge du Plan Paysage et les directeurs de services du Syndicat de l'Orge, de la Remarde et de la Prédecelle se sont réunis pour reformuler les objectifs et les axes stratégiques en tenant compte des remarques énoncées par les participants.
- Les propositions arrêtées ont été présentées par le premier vice-président à l'assemblée. Les objectifs et axes stratégiques ont été approuvés par le bureau politique du Syndicat de l'Orge après quelques dernières modifications.

Construire la stratégie

Des objectifs concertés

Le groupement a conçu une première liste d'Objectifs de Qualité Paysagère et d'axes stratégiques. Cette proposition a été soumise en atelier de concertation sous forme d'un forum qui a eu lieu à Arpajon en mars 2023.



6 mars 2023 - Arpajon

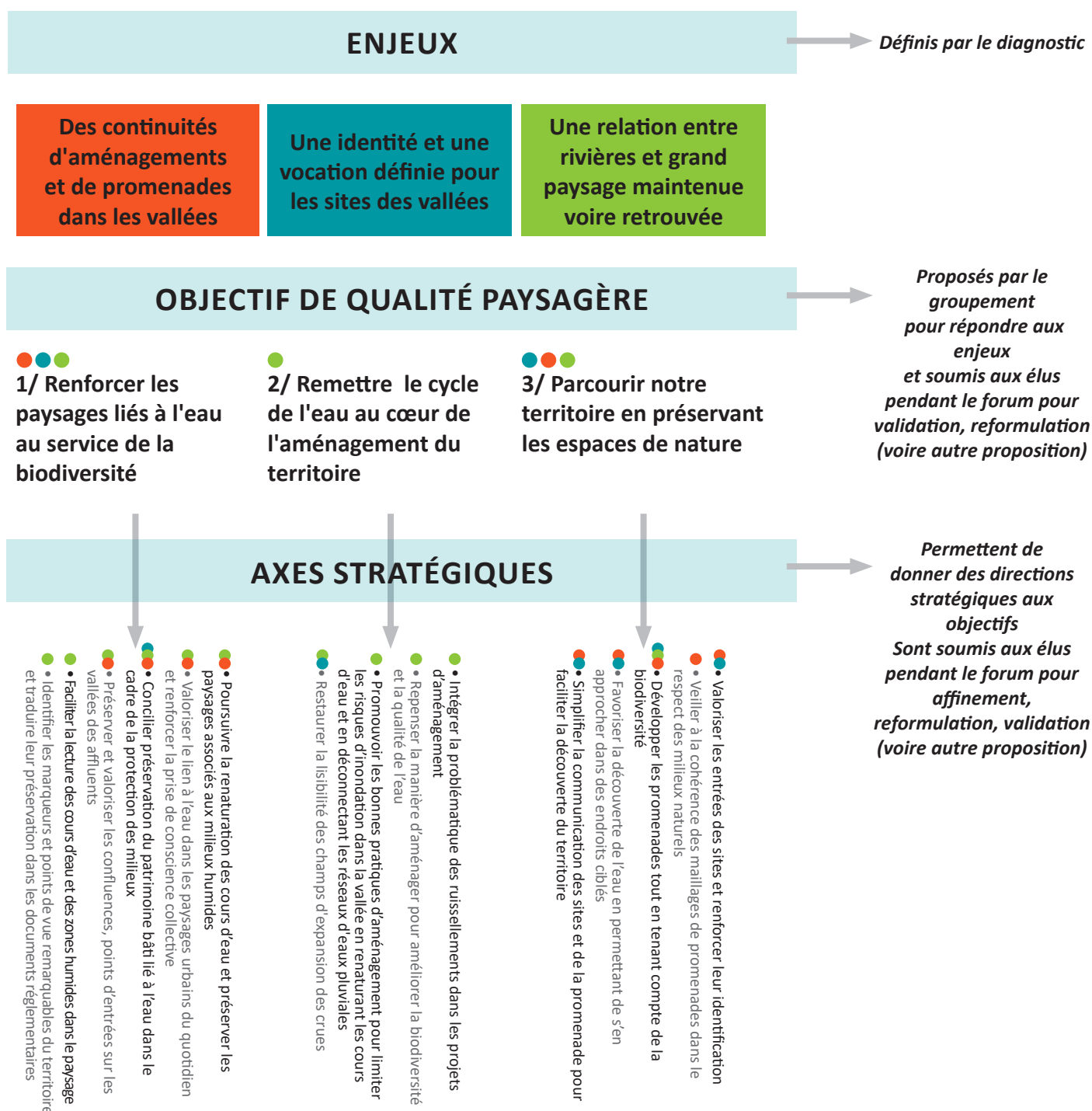


Forum des OQP

Méthodologie d'élaboration des Objectifs et axes stratégiques

Les Objectifs de Qualité Paysagère ont été élaborés en croisant les éléments d'étude du diagnostic, les échanges avec les experts techniques, les ateliers avec les élus et les stands de concertation pendant le diagnostic

Il en est ressorti une proposition de 3 Objectifs de Qualité Paysagère et leurs axes stratégiques





OBJECTIF 1 : RENFORCER LES PAYSAGES LIÉS À L'EAU AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

Ce premier objectif de qualité paysagère s'inscrit en continuité des actions menées par le Syndicat de l'Orge dans la vallée depuis plusieurs années. Les axes stratégiques proposés intègrent une approche par le paysage, par la prise en compte des caractéristiques géographiques et patrimoniales du territoire et du lien avec l'eau.

Les bords de l'Orge témoignent effectivement des activités humaines passées et présentes dans la vallée, au service de la productivité du territoire. Ainsi, l'Orge et ses affluents ont été modifiés au fil du temps, afin de répondre à des besoins agricoles, industriels et hygiénistes. L'urbanisation a également transformé directement la morphologie et la qualité des rivières. Des cours d'eau ont été busés à certains endroits et ont disparu du paysage.

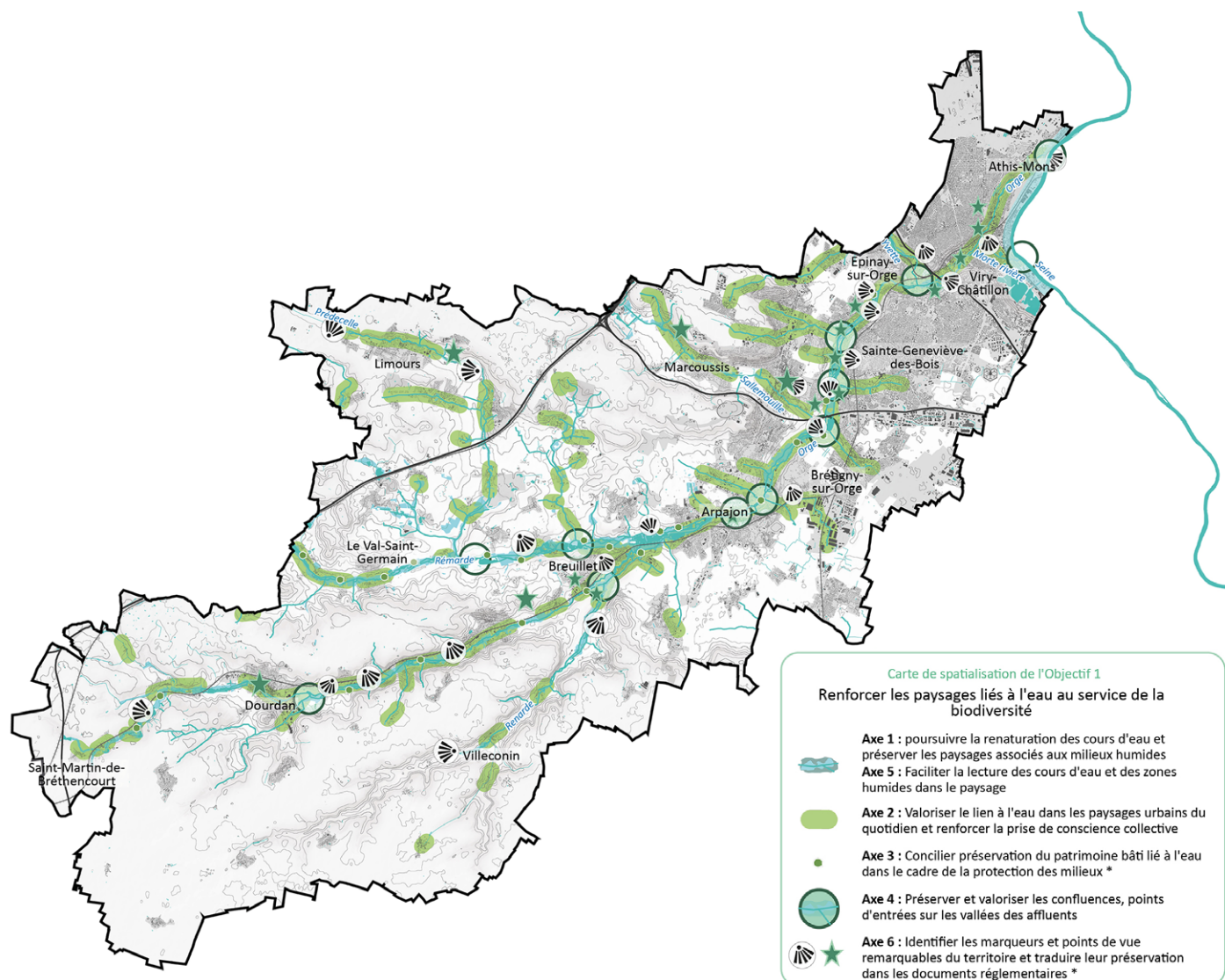
Par conséquent, la présence de l'eau dans la vallée se trouve parfois brouillée par une occupation des sols qui n'indiquent pas de manière évidente leur place dans le paysage. Des portions de l'Orge et de ses affluents restent encore aujourd'hui peu lisibles dans certains secteurs et peu propices à l'accueil d'un niveau de biodiversité attendu. Le travail mené par le Syndicat de l'Orge nécessite donc d'être poursuivi sur l'ensemble de la vallée pour préserver le linéaire du fond de vallée de tout aménagement qui viendrait perturber le système hydrologique et écologique des rivières. La restauration des continuités écologiques doit également prendre en compte l'important patrimoine architectural localisé à ses abords. L'enjeu de cet objectif est de pouvoir concilier la préservation de la biodiversité dans les milieux situés aux bords de l'Orge avec la conservation du patrimoine architectural et les paysages caractéristiques du territoire (marqueurs paysagers).



Photomontage illustrant des possibilités d'actions pour le territoire sur cet objectif, exposé lors du forum des objectifs de qualité paysagère.

LISTE DES AXES STRATÉGIQUES :

- AXE 1** Poursuivre la renaturation des cours d'eau et préserver les paysages associés aux milieux humides
- AXE 2** Valoriser le lien à l'eau dans les paysages urbains du quotidien et renforcer la prise de conscience collective
- AXE 3** Concilier préservation du patrimoine bâti lié à l'eau dans le cadre de la protection des milieux
- AXE 4** Préserver et valoriser les confluences, points d'entrées sur les vallées des affluents
- AXE 5** Faciliter la lecture des cours d'eau et des zones humides dans le paysage
- AXE 6** Identifier les marqueurs et points de vue remarquables du territoire et traduire leur préservation dans les documents réglementaires



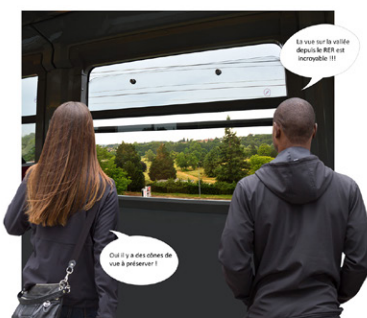


OBJECTIF 2 : REMETTRE LE CYCLE DE L'EAU AU CŒUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Ce second objectif se penche sur le cycle de l'eau dans sa globalité à l'échelle des bassins versants du territoire afin de sensibiliser à la gestion de la ressource en eau dans l'aménagement de la vallée de l'Orge et de ses affluents. Il touche notamment à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau et des milieux humides. En effet, le diagnostic a révélé que l'aménagement du territoire, et notamment le développement urbain, avait pu nuire à la qualité de l'eau, à son bon écoulement, et a ainsi favorisé les risques de pollution et d'inondation des vallées.

Dès le XX^e siècle, les principaux foyers urbains historiques se sont effectivement étendus de part et d'autre du cours de l'Orge et les communes du Nord de la Vallée ont vu leur démographie exploser avec l'arrivée de l'autoroute A6 et du RER C qui ont produit une polarisation parisienne. Le lit majeur des cours d'eau a été progressivement investi par le développement résidentiel puis par des zones d'activités commerciales. De vastes plaques d'habitat pavillonnaire sont venues tapisser les rives de l'Orge ainsi que les coteaux. En parallèle, les évolutions des modèles agricoles ont également eu des impacts sur la qualité des sols et des cours d'eau. Le travail des sols, la suppression des éléments arborés dans le paysage ont conduit à des phénomènes de ruissellement. Ainsi, les eaux grises et noires étaient directement déversées dans la rivière sans traitement. L'imperméabilisation des sols et la rectification des cours d'eau ont eu pour conséquence la modification du cycle de l'eau, aggravant les inondations et limitant le bon rechargement de la nappe. Aujourd'hui, l'atteinte du bon état écologique de l'Orge ainsi que sa gestion hydraulique, sont deux grandes actions portées par le Syndicat de l'Orge.

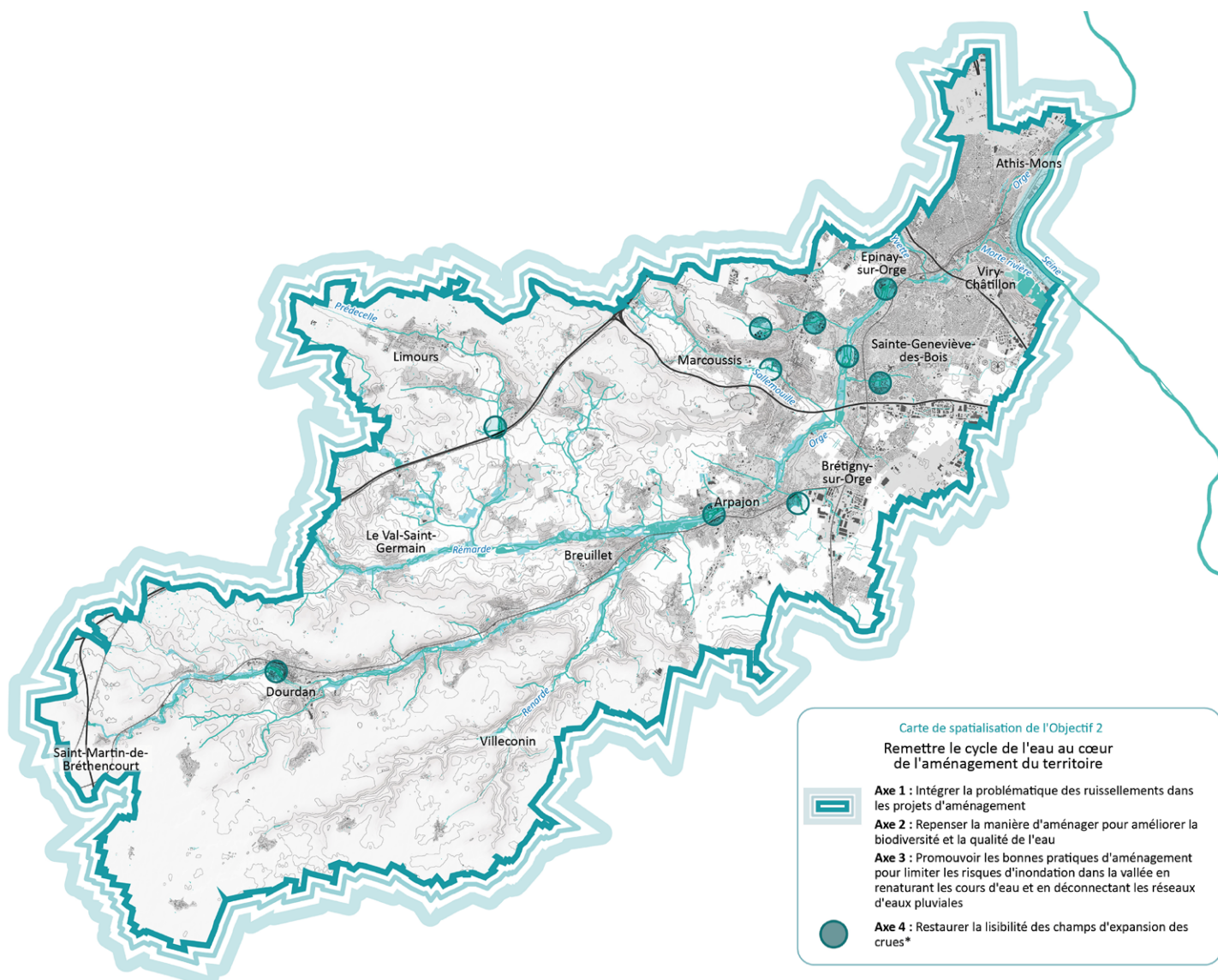
L'enjeu de cet objectif est donc de renforcer la sensibilisation à plus grande échelle envers les acteurs de l'aménagement à propos des impacts de l'occupation des sols sur la qualité des cours d'eau et des milieux humides du territoire.



Photomontage illustrant des possibilités d'actions pour le territoire sur cet objectif, exposé lors du forum des objectifs de qualité paysagères.

LISTE DES AXES STRATÉGIQUES :

- AXE 1** Intégrer la problématique des ruissellements dans les projets d'aménagement
- AXE 2** Repenser la manière d'aménager pour améliorer la biodiversité et la qualité de l'eau
- AXE 3** Promouvoir les bonnes pratiques d'aménagement pour limiter les risques d'inondation dans la vallée en renaturant les cours d'eau et en déconnectant les réseaux d'eaux pluviales
- AXE 4** Restaurer la lisibilité des champs d'expansion des crues



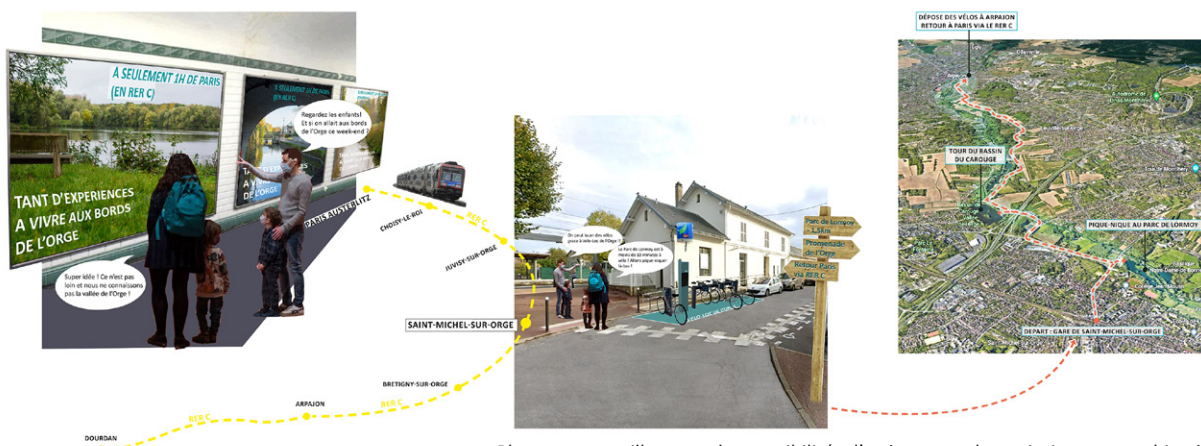


OBJECTIF 3 : PARCOURIR NOTRE TERRITOIRE EN PRÉSERVANT LES ESPACES DE NATURE

Les promenades près des cours d'eau comme les sites de nature et patrimoine ouverts au public dans les fonds de vallées sont très prisés de la population pour se divertir, faire du sport, observer la nature, se reposer ou encore se déplacer. Dans un territoire en croissance démographique comme celui-ci, cette attraction s'amplifie avec le temps, surtout face à la montée des périodes de sécheresses et canicules, et suite aux confinements de la COVID-19, augmentant les risques de surfréquentation, de dégradations sauvages et de perturbations des espèces.

Certaines vallées du territoire n'ont d'ailleurs pas d'accès à proximité de tels espaces de nature, par manque d'aménagement par le passé, d'ouverture au public ou de connexion douce. Alors que d'autres endroits, comme l'Orge aval, propose un réseau dense très réputé, sous pression d'une demande d'équipement des sites pour multiplier les usages, parfois contradictoires aux besoins des milieux naturels.

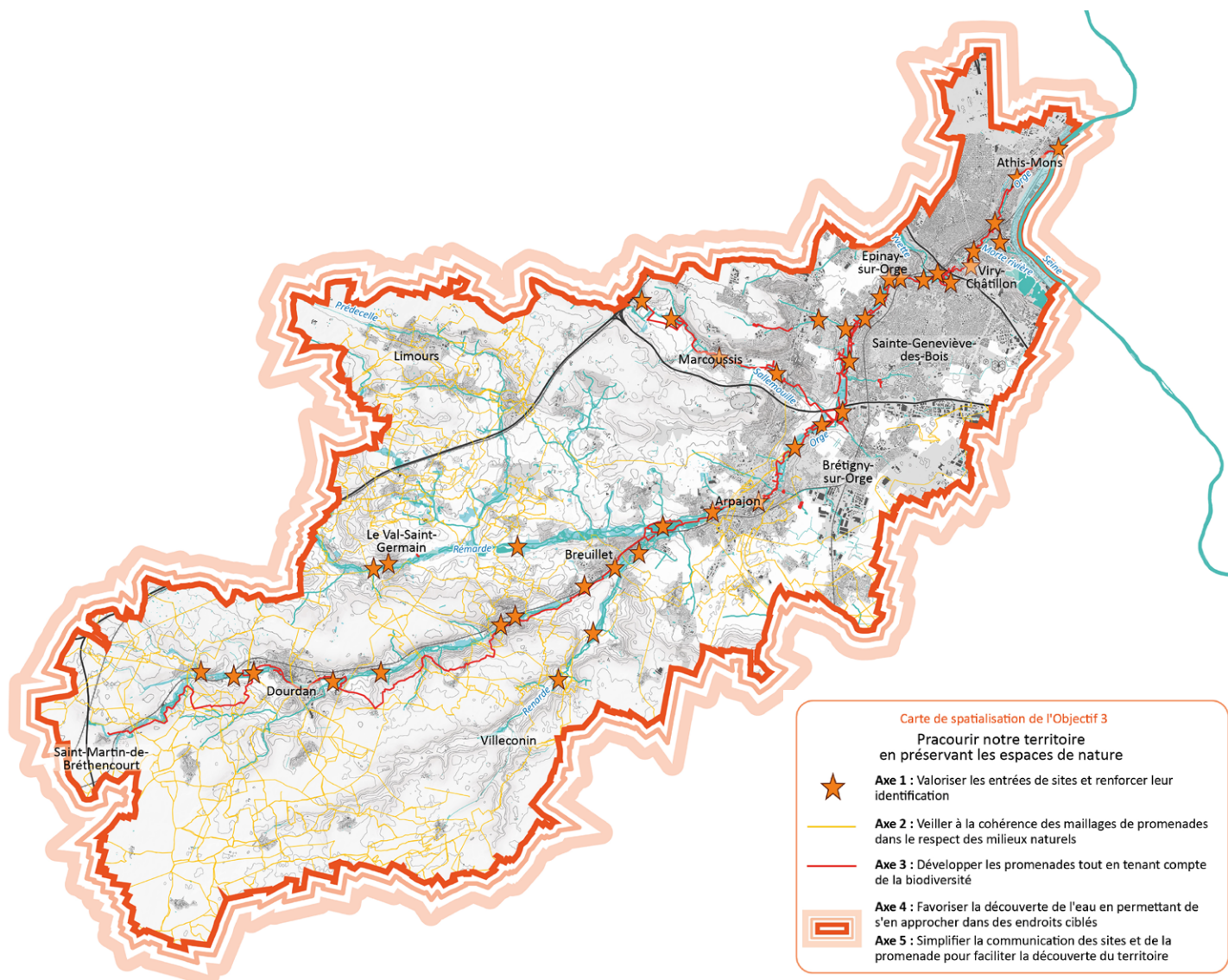
Pour faire face à cela, une vraie réflexion de fond doit voir le jour afin de permettre la découverte et mettre en avant la richesse du territoire sans provoquer une détérioration de sa qualité. Les axes retenus orientent la stratégie sur la manière de parcourir le territoire dans le fond de vallée et en interconnexion multimodale, et sur la manière de mettre en scène la découverte pour renforcer son attractivité tout en améliorant la préservation des milieux fragiles.



Photomontage illustrant des possibilités d'actions pour le territoire sur cet objectif, exposé lors du forum des objectifs de qualité paysagères.

LISTE DES AXES STRATÉGIQUES :

- AXE 1** Valoriser les entrées des sites et renforcer leur identification
- AXE 2** Veiller à la cohérence des maillages de promenades dans le respect des milieux naturels
- AXE 3** Développer les promenades tout en tenant compte de la biodiversité
- AXE 4** Favoriser la découverte de l'eau en permettant de s'en approcher dans des endroits ciblés
- AXE 5** Simplifier la communication des sites et de la promenade pour faciliter la découverte du territoire





PHASE 3 : LE PROGRAMME D'ACTION

21 actions structurantes pour le territoire

Le programme d'action correspond à **la mise en application concrète des objectifs de qualité paysagère et axes stratégiques définis en phase 2 du Plan de Paysage**. Pour que chaque axe stratégique puisse être appliqué, au moins une action est associée à chacun d'entre eux. Lors de cette troisième phase, il est apparu essentiel d'ajouter **trois actions en tête du programme d'action**, qui sont transversales aux trois objectifs de qualité paysagère.

Les actions proposées ont des typologies de mise en application différentes. Elles peuvent consister en des missions opérationnelles, de gestion, d'études pré-opérationnelles, de sensibilisation ou de conseil auprès des publics ciblés. Le périmètre concerné par ces actions a également une échelle variable, du bassin versant, aux bords des cours d'eau, aux sites de l'Orge. Leur portage est donc ciblé en fonction de la localisation de celles-ci. Si ce portage est essentiellement ciblé pour les services du Syndicat de l'Orge, il peut également concerner des prestataires extérieurs, le CAUE, les communes et communautés de communes du territoire ou le département. Le programme d'action est donc un document que l'ensemble des acteurs du territoire doit pouvoir s'approprier et porter à son échelle pour le diffuser et le mettre en œuvre sur le long terme.

Chaque fiche action cible les acteurs qui peuvent s'engager matériellement, financièrement, logistiquement ou politiquement pour mettre en œuvre des actions qui doivent permettre d'atteindre les objectifs de qualité paysagère. Ce document est donc le fruit d'un important travail de co-construction et de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire depuis 2022.

Le programme d'action est accompagné de 6 sites pilotes localisés sur le territoire sur lesquels des possibles projets opérationnels concrets sont imaginés et illustrés. Les pistes de projet sont reliées à une ou plusieurs actions du programme en tant qu'exemples de types d'aménagements qui pourraient être mis en œuvre via ces actions.

Construire le plan d'action

Le lien entre les Objectifs de Qualité Paysagère et les actions

Objectifs et axes associés	N° action	Liste des actions	Temporalité de mise en œuvre	Niveau de difficulté de mise en œuvre	Géographie de l'action	Priorité	
Axe Transversal	1	Animer le Plan de Paysage	court à long terme	facile à moyen	Bassin versant	N°1	
	2	Mettre en place l'Observatoire Photographique des Paysages du Bassin de l'Orge pour mieux suivre leur évolution et sensibiliser les acteurs et le public	court à long terme	facile à moyen	Bassin versant et sites de l'Orge	N°2	
	3	Définir la vocation des sites et adapter l'aménagement et la gestion en conséquence	court à moyen terme	facile à moyen	Sites du Syndicat	N°1	
Objectif 1	Axe 1	4	Poursuivre et renforcer la valorisation paysagère dans les plans de gestion	court à long terme	facile à difficile	Sites et promenades	N°1
		5	Accompagner les agriculteurs vers des pratiques et aménagements conciliant paysage, biodiversité et lutte contre le ruissellement	moyen à long terme	moyen à difficile	Exploitations agricoles en connexion avec les cours d'eau	N°2
		6	Intégrer une réflexion paysagère aux opérations de renaturation des rivières	court à moyen terme	facile à moyen	Tronçons des cours d'eau identifiés à l'Étude globale de l'Orge et de ses affluents	N°1
	Axe 2	7	Mettre en place une charte urbaine et paysagère pour révéler les traversées de rivière et les cours d'eau souterrains	court à moyen terme	moyen	Vallée de l'Orge et ses affluents	N°3
	Axe 3 Axe 5	8	Améliorer la lisibilité des cours d'eau, des zones humides et du patrimoine	court à long terme	facile à difficile	Coteaux et abords des cours d'eau de la vallée de l'Orge	N°2
	Axe 4	9	Étudier et aménager les confluences selon leurs capacités à concilier préservation écologique et accueil du public	court à long terme	moyen à difficile	Confluences de la vallée de l'Orge	N°3
	Axe 3 Axe 5	10	Identifier les marqueurs et points de vue remarquables du territoire et traduire leur préservation dans les documents réglementaires des territoires communaux	court à long terme	facile à moyen	Vallée de l'Orge et ses affluents	N°1
Objectif 2	Axe 1	11	Intégrer des mesures paysagères dans les actions de déconnexion des eaux pluviales pour les espaces publics et privés	court à long terme	moyen	Bassin versant	N°2
	Axe 2	12	Adapter le guide "J'aime ma rivière" à l'adresse des riverains des cours d'eau afin d'intégrer une vision paysagère pour l'aménagement des espaces végétalisés privés	court à moyen terme	facile à difficile	Près des cours d'eau	N°2
	Axe 1 Axe 3	13	Développer un guide paysager de la gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets, les réaménagements d'espaces publics, les opérations immobilières et les particuliers	court à moyen terme	moyen à difficile	Espaces urbains de la vallée de l'Orge et ses affluents	N°1
	Axe 4	14	Développer une réflexion paysagère renforcée sur l'intégration des bassins secs et faciliter leur acceptation par le public	moyen à long terme	moyen à difficile	Bassins secs de la vallée de l'Orge et ses affluents	N°3
Objectif 3	Axe 1	15	Étudier et aménager les entrées de site pour renforcer leur qualité paysagère et écologique, et leur identification auprès du public	court à moyen terme	moyen	Entrées des sites du Syndicat	N°1
	Axe 2	16	Faciliter et encadrer les connexions modales avec la promenade de l'Orge en s'appuyant sur le schéma directeur des circulations douces et d'accueil du public	court à moyen terme	moyen	Liaisons gare, centre-ville, grands itinéraires cycles avec promenades de l'Orge et sites	N°1
	Axe 3	17	Repenser l'intégration paysagère des aménagements de mise à distance du public pour limiter les dérangements liés aux promenades à proximité de zones refuges ou sensibles	court à long terme	facile à moyen	Sites de l'Orge	N°2
		18	Mettre en œuvre les projets de cheminements et les aménagements associés avec les différents partenaires en s'appuyant sur le schéma directeur des circulations douces et d'accueil du public	moyen à long terme	moyen à difficile	Bassin versant	N°1
	Axe 4	19	Mettre en place des points d'observation pour découvrir les cours d'eau, leurs milieux et la faune associée	moyen à long terme	facile à difficile	Berges de cours d'eau dans le bassin versant	N°2
	Axe 5	20	Étudier et redéployer une signalétique, des mobiliers et des clôtures unifiées	court à long terme	moyen	Bassin versant	N°1
		21	Renforcer la communication autour des paysages du bassin versant de l'Orge pour inciter le public à venir les découvrir dans le respect des milieux naturels	moyen à long terme	moyen à difficile	Bassin versant	N°3

CONTEXTE ET ENJEUX

Le plan de paysage se traduit sous la forme d'un plan d'actions qui ont vocation à être réalisées à court, moyen et long terme, par le syndicat ou par d'autres porteurs de projet (collectivités, communes...)

La nomination d'un animateur du plan de paysage au sein du syndicat a pour objectif de faire vivre le plan de paysage dans le temps long, de suivre son avancée et d'évaluer les réalisations faites dans ce cadre.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

- Assurer le suivi et le pilotage des actions du plan de paysage
- Communiquer sur le plan de paysage au sein du Syndicat et vers l'extérieur
- Articuler le plan de paysage avec l'ensemble du travail mené par le Syndicat
- Faire vivre le plan de paysage à moyen et long terme

PRINCIPES D'ACTIONS

1. Structurer l'animation du plan de paysage

- Nommer l'animateur du plan de paysage
- Définir la feuille de route à court et moyen terme : actions prioritaires, actions «faciles» à lancer immédiatement...
- Promouvoir le plan d'actions auprès des collectivités et réaliser des réunions préparatoires en vue de l'engagement d'actions
- Mettre en place des partenariats en interne entre le plan de paysage et les services du syndicat, et vers l'extérieur (CAUE...)

2. Piloter la réalisation des actions de plan de paysage et suivre leur réalisation dans le temps

- Créer d'un comité de pilotage du plan de paysage intégré à la GMNOP :
 - Organiser des rendez-vous annuels avec le comité de suivi pour rendre compte des avancées du plan d'action
 - Évaluer les actions lancées et proposer des mesures correctives si nécessaires avec le comité de suivi
- Assurer le pilotage technique de certaines études complémentaires
- Assurer une veille sur l'avancement des actions

3. Communiquer en interne et externe sur le plan de paysage

- Organiser des événements de communication autour des actions menées dans le cadre du plan de paysage auprès de différents publics : en interne auprès des services, en externe auprès des collectivités et institutionnels

TERRITOIRE CONCERNÉ

Vallée de l'Orge et ses affluents

PUBLIC CONCERNÉ

Syndicat

TYPE D'ACTION

Animation

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions lancées
- Nombre d'actions réalisées
- Nombre d'actions de communication réalisées

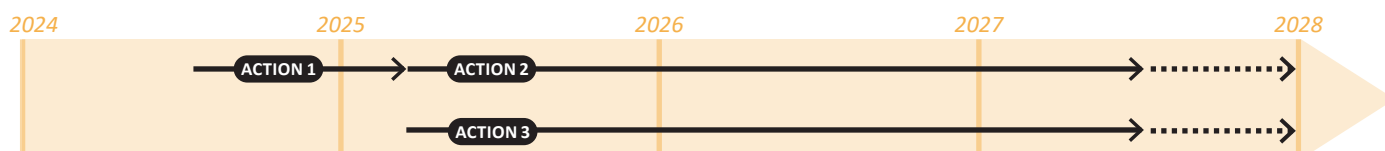
MAÎTRE D'OUVRAGE ET PORTEUR

SYNDICAT DE L'ORGE

MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Temps de travail en suivi (1/2 ETP)
- Réalisation d'actions de communication

CALENDRIER



RÉFÉRENCES - ACTIONS DE COMMUNICATION



Exemple : Affiches d'exposition du plan de paysage (Plan de paysage du Clusinois et Plan de paysage du PNR de la Forêt d'Orient)



Le Plan de paysage est un outil au service des élus pour renforcer l'attractivité d'un territoire. Au travers d'un mode de gouvernance original, il mobilise les élus, les habitants, les acteurs économiques et institutionnels locaux autour d'un projet commun au cœur duquel se placent le paysage et son devenir.

RÉCAPITULATIF DES ÉTAPES

- Diagnostic (état des lieux et enjeux)**
 - Caractérisation du paysage : identification et qualification des éléments et structures paysagères constitutifs des paysages considérés.
 - Identification des dynamiques paysagères.
 - Définition des enjeux.
- Projet**
 - Formulation des objectifs de qualité paysagère qui doivent être spatialisés.
- Mise en œuvre et animation**
 - Définition et mise en œuvre d'un programme d'actions.
 - Animation.

EST-CE CONTRAIGNANT ?

Non. Le Plan issu d'une animation territoriale permet de construire et de renforcer l'adhésion des acteurs locaux à un projet où le paysage est le principal enjeu. Il n'a pas de portée réglementaire. En revanche, les objectifs de qualité paysagère pourront être traduits dans les différents documents d'urbanisme comme les PLU ou PLUi.

UN OUTIL MINISTÉRIEL

Chaque année le Ministère de la Transition Écologique lance un appel à projet pour soutenir l'élaboration des Plans de paysage. Il a pour but d'aider les territoires à répondre au défi des transitions écologiques actuelles, tout en privilégiant une approche qualitative du cadre de vie. 15 territoires lauréats sont retenus chaque année et bénéficient d'un soutien technique et financier du ministère, complété par un soutien de l'ADEME si l'on traite également de transition énergétique. Ils intègrent le Réseau Régional

Plans de paysage dont la vocation est de créer une dynamique pour favoriser le partage d'expériences et l'intelligence collective entre ses membres. Le Grand Est compte à ce jour 14 Plans de paysage primés dans le cadre de l'appel à projets.

Renseignements : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est
samantha.philippe@developpement-durable.gouv.fr

4 PLANS SUR LE TERRITOIRE DU PARC

PLAN DE PAYSAGE DES CÔTES DE MEUSE

Porté par les communautés de communes Côtés de Meuse-Woëvre et du Territoire de Fresnes-en-Woëvre.

Thème : maintenir des paysages arboricoles de qualité en dynamisant la filière arboricole et assurer une gestion de l'espace qui préserve les richesses patrimoniales du territoire.

Bureau d'étude paysage : 21 communes – Amplitude – Métropole du Plan Nancy

Date : 2013 – Élaboration du Plan : 2014-2016 / Programme d'actions en cours

PENSONS ET DESSINONS LES PAYSAGES DU SCOTAM

Porté par le SCOT de l'Agglomération Messine.

Thème : assurer le développement du territoire tout en respectant la diversité des paysages qui le composent.

Bureau d'étude paysage : 6 intercommunalités et 1 communauté d'agglomération – OMNIBUS Montigny-les-Metz

Date : 2017 – Élaboration du Plan : 2018-2020 / Programme d'actions en cours

PLAN DE PAYSAGE DES CÔTES DE MOSELLE DE LA MÉTROPOLIS DE METZ

Porté par la Métropole de Metz.

Thème : reconquérir les friches, valoriser les paysages ruraux et pittoresques de la Métropole de jour et de nuit.

Bureau d'étude paysage : 13 communes – OMNIBUS – Montigny-les-Metz

Date : 2018 – Élaboration du Plan en cours 2019-2021

À LA RECONQUÊTE DU PAYSAGE DES VALLEES DE LA MOSELLE ET DU RUPT DE MAD

Porté par la communauté de communes Mad et Moselle.

Thème : soutenir et développer une agriculture diversifiée à forte plus-value ancrée dans le territoire, s'appuyant sur les potentialités du paysage des versants des vallées.

Bureau d'étude paysage : 17 communes – OMNIBUS – Montigny-les-Metz

Date : 2015 – Élaboration du Plan 2016-2018 / Programme d'actions en cours

Exemple : Communication à propos des Plans de paysage dans la Gazette du PNR de Lorraine

METTRE EN PLACE L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES DU BASSIN DE L'ORGE POUR MIEUX SUIVRE LEUR ÉVOLUTION ET SENSIBILISER LES ACTEURS ET LE PUBLIC

CONTEXTE ET ENJEUX

Les paysages du bassin versant de l'Orge ne sont pas figés dans le temps et les aménagements (urbains, agricoles, infrastructurels...) comme l'évolution de la végétation les fait changer à des échelles temporelles variées. L'observatoire photographique des paysages est un outil de premier ordre pour répertorier l'évolution du territoire et le donner à voir aux acteurs de l'aménagement (techniciens, élus, agriculteurs...) comme au grand public.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

- Pouvoir comparer des aménagements au fil du temps suite à des travaux
- Faire prendre conscience de l'impact de certaines pratiques sur le paysage et dans le temps
- Créer un référentiel illustré du travail du Syndicat
- Éveiller les différents publics à préservation des paysages du bassin versant et leurs cycles de vie

PRINCIPES D'ACTIONS

1. Monter un comité de suivi interne de l'Observatoire

- Construire un protocole pour l'observatoire, définir le type de points de vues à suivre, la périodicité
 - En définissant le type de points de vue à suivre. Deux grands sujets se dégagent : le suivi de l'évolution des sites (pratiques, aménagements...) et le suivi de l'évolution des grands paysages de vallée (évolution de l'urbanisation, perception des marqueurs paysagers et des cours d'eau...)
 - En définissant une périodicité qui permette de comprendre les différents cycles de vie (saisonnier, décennal...), évolution du paysage (surtout végétal) et de la gestion
- Définir un cahier des charges et choisir un photographe professionnel pour réaliser la première campagne

2. Réaliser la première campagne, évaluer et reconduire

- Sélectionner les clichés retenus pour l'Observatoire parmi toutes les prises de vues proposées et réaliser le carnet de bord pour assurer la reproductibilité de l'observatoire
- Tirer les conclusions de cette première campagne pour recalibrer au besoin les prochaines reconductions
- Planifier la prochaine campagne
 - En définissant si elle sera réalisée en régie ou en externe

3. Exploiter l'Observatoire

- Utiliser et analyser les clichés en interne
 - Pour valoriser le travail mené par les équipes
 - Pour suivre l'évolution des paysages, notamment face au dérèglement climatique
- Réaliser des campagnes de sensibilisation sur les paysages de l'eau et des vallées à destination des élus, techniciens, grand public, scolaire...
 - En exposition, animation et outil de prise à la décision avec les acteurs économiques

TERRITOIRE CONCERNÉ

Bassin versant et sites de l'Orge

PUBLIC CONCERNÉ

Syndicat, communes, grand public, scolaires

TYPE D'ACTION

Étude - communication - sensibilisation

INDICATEURS DE SUIVI

- Reconductibilité de l'Observatoire

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PORTEUR

SYNDICAT DE L'ORGE (PEM/ARP/COM) ET PRESTATAIRE EXTÉRIEUR

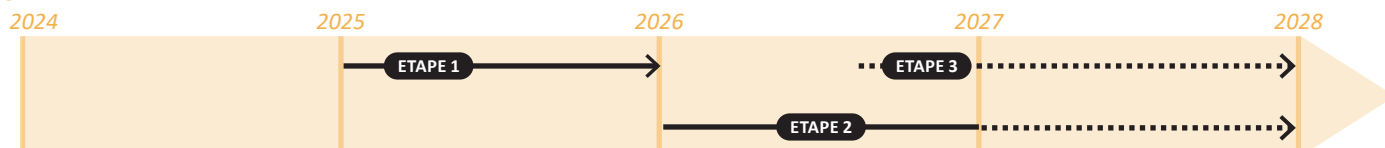
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Temps de travail en suivi
- Étude externalisée (contrat avec un photographe professionnel)
- Reconduite externalisée ou en régie

FINANCEMENTS POTENTIELS

- Département
- DRIEAT
- ADEME

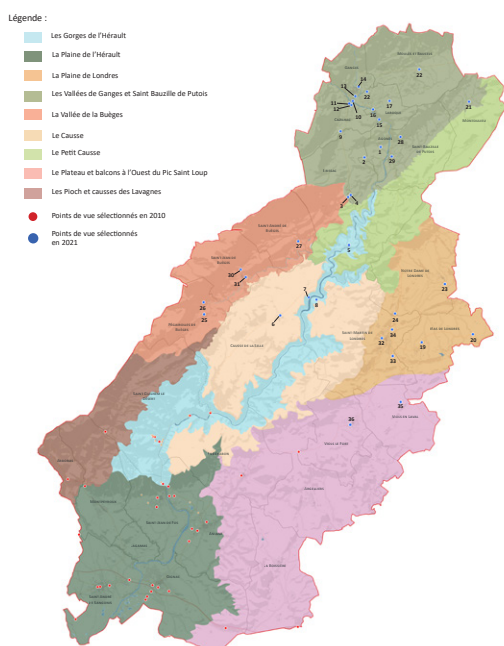
CALENDRIER



SITES POTENTIELS

- Points de vue d'ensemble sur la vallée pour suivre l'évolution des taches urbaines et du paysage d'ensemble (comme depuis la tour de Montlhéry)
- Points de vue sur les sites de projet du plan paysage pour suivi de leur évolution
- Points de vue sur les sites qui vont bientôt ou ont subi de gros travaux (comme la parcelle boisée en fond de vallée de la route reliant Egly à Ollainville près du Bassin de Trévoix)
- Points de vue sur les confluences
- Points de vue sur les rivières busées en ville

RÉFÉRENCES



Exemple : Carte de localisation des stations par unités paysagères, en continuité d'un travail d'OPP mené sur le territoire des Vallées, Gorges et Causses de l'Hérault

La répartition des points de vue doit également passer par une répartition géographique (par vallées, par unités paysagères...)



Exemple : Observatoire Photographique des Paysages réalisé sur le PNR du Haut-Languedoc sur la période 2013-2015

Réalisé à 2 ans d'écart mais à deux saisons différentes, il est difficile de se faire une bonne idée de l'évolution liée au temps plutôt qu'aux saisons.



Suivi de la dynamique végétale après l'incendie d'août 2020 sur une parcelle prise en hiver 2021 puis été 2022

Exemple : Forêt de Fontainebleau (77) - Observatoire photographique des paysages de la Forêt

Mis en place en 2020 par l'ONF, cet OPP se focalise sur les mutations d'une des forêts les plus réputées de France au regard des influences qu'elle subit (surfréquentation, changement climatique, érosion des sols, évolution des cortèges végétaux...)

42 sites ont été retenus pour la campagne photographique terminée en 2022 qui a vocation à être reproduite tous les 10 à 15 ans.

Les plus : Des exemples de prises de vues rapprochées intéressantes et inspirantes

Un traitement des saisons qui donne à voir la vitesse d'évolution annuelle

Une prise en compte de la surfréquentation comme un enjeu à surveiller

Les moins : Pas de vues d'ensemble sur le grand paysage et le rapport du massif avec son environnement notamment urbain

Pas d'inventaire des types de gestion forestière

FICHE ACTION 3 DÉFINIR LA VOCATION DES SITES ET ADAPTER L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION EN CONSÉQUENCE

CONTEXTE ET ENJEUX

Les sites de la vallée de l'Orge sont inégalement fréquentés. Cette action vise à donner une cohérence sur l'ensemble de la vallée en définissant clairement les tendances d'usages des différents espaces rattachés à la promenade, pour favoriser les usages spécifiques sur certains sites et pour en protéger d'autres.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

- Concilier les usages et la préservation des milieux naturels.
- Réduire les conflits d'usages.
- Sauvegarder et mettre en valeur des espaces naturels sensibles de la vallée.
- Répondre à une demande d'aménagement et d'équipement de la nature.

PRINCIPES D'ACTIONS

1. Sur les sites gérés par le Syndicat, affirmer les typologie des sites

- En s'appuyant sur les typologies prédéfinie par le Syndicat, compléter et modifier si nécessaire la grille de répartition des sites gérés par le Syndicat en fonction de leur vocation
- Réaliser une cartographie des sites du Syndicat en identifiant leurs vocations

2. Sur les autres sites, accompagner les collectivités concernées dans leurs projets d'aménagement en lien avec la vocation des sites

- Pour chaque site, accompagner les collectivités en proposant des vocations de sites adaptées selon les différents espaces
- Accompagner les projets d'aménagement en lien avec la vocation des sites concernés

3. Accompagner les collectivités à la traduction sur le terrain de la vocation paysagère d'un site

- Adapter le mode de gestion aux usages et aux enjeux écologiques
- Instaurer des zones de tranquillité pour la biodiversité
- Favoriser l'accueil du public sur des secteurs moins fragiles
- Délimiter et signaler clairement les zones naturelles et les zones dédiées aux usages à l'intérieur des sites
- Créer des zones tampons entre les zones dédiés à l'accueil du public et les milieux sensibles

TERRITOIRE CONCERNÉ

Sites du Syndicat

PUBLIC CONCERNÉ

Syndicat

TYPE D'ACTION

Suivi et Gestion

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de sites faisant l'objet d'un aménagement en lien avec la définition / l'affirmation de sa vocation

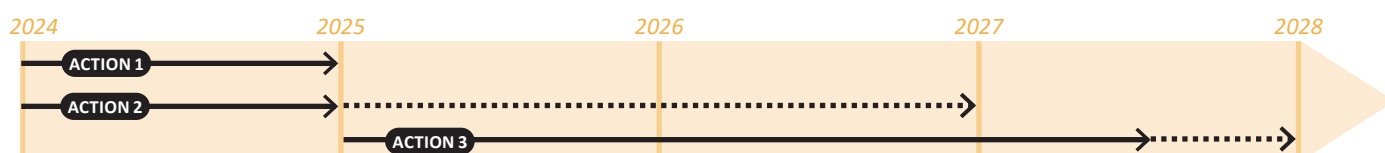
MAÎTRE D'OUVRAGE ET PORTEUR

ANIMATEUR PLAN DE PAYSAGE DU SYNDICAT DE L'ORGE + CHARGÉ PLAN DE GESTION

MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Temps de travail en suivi
- Réalisation des cartographies
- Réunions de travail avec les services du Syndicat pour la traduction des vocations dans les modes de gestion

CALENDRIER



POURSUIVRE ET RENFORCER LA VALORISATION PAYSAGÈRE DANS LES PLANS DE GESTION

CONTEXTE ET ENJEUX

Le plan de gestion des sites et promenades de l'Orge est actualisé au fil du temps et évolue continuellement en faveur de la protection de la biodiversité de la vallée de l'Orge. L'enjeu de cette action est de poursuivre les actions concilier biodiversité, usages et paysages.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

- Poursuivre l'intégration de mesures paysagères dans les plans de gestion menés par le Syndicat de l'Orge
- Mettre en place des dispositifs qui permettent de mieux lire les paysages des cours d'eau et des milieux humides dans la vallée de l'Orge
- Valoriser les principes de gestion des paysages mis en place par le Syndicat de l'Orge
- Éveiller les usagers des sites et de la promenade à l'organisation et à la gestion des paysages du bassin versant

PRINCIPES D'ACTIONS

1. Ajouter ou renforcer la plus value paysagère des plans de gestion de chaque site déjà existants

- Accompagner le chargé des plans de gestion en interne pour proposer des mesures paysagères nouvelles ou supplémentaires lors de la mise à jour des plans de gestion par site

2. Mettre en place des outils de gestion et d'aménagement des paysages supplémentaires qui puissent renforcer la valorisation des milieux

- Groupe de travail à créer avec le chargé de mission paysage au sein du service GEAP et chargé plans de gestion pour réfléchir ensemble à des dispositifs simples à mettre en oeuvre, qui sont à relier aux fiches actions suivantes :
 - **fiche action 8 - lisibilité des cours d'eau** : l'ouverture de points de vues ciblés sur les cours d'eau, la végétalisation des berges, la définition de zones d'accès fauchées, etc.
 - **fiche action 15 - entrées de sites** : principes de gestion qui puissent marquer les entrées et les transitions paysagères
 - **fiche action 17 - aménagements de mise à distance du public** : dispositifs intégrés dans les paysages (bandes fauchées, plessis tressé ou sous forme de bois empilé, etc.)
 - **fiche action 19 - points d'observation** : végétation qui accompagne ces zones d'observation, mobilier intégré au site
 - **fiche action 20 - mobilier et clôtures** : vocabulaire d'aménagement et matériaux en lien avec les milieux naturels et agricoles

TERRITOIRE CONCERNÉ

Sites et promenades

PUBLIC CONCERNÉ

Syndicat, communes, grand public

TYPE D'ACTION

Étude opérationnelle

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de plans de gestion mis à jour

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PORTEUR

SYNDICAT DE L'ORGE

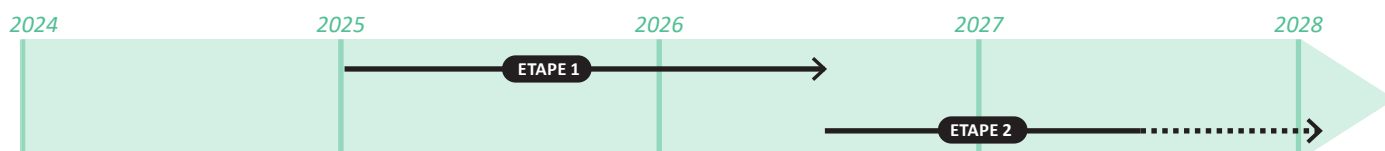
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Temps de travail en suivi
- Réunions de travail entre les services du Syndicat de l'Orge

FINANCEMENTS POTENTIELS

- Communautés de Communes
- DRIEAT

CALENDRIER



**ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS VERS DES PRATIQUES ET AMÉNAGEMENTS
CONCILIANT BIODIVERSITÉ, LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT ET LE PAYSAGE,**

CONTEXTE ET ENJEUX

Cette fiche-action propose de mettre en place un conseil complémentaire pour les exploitants afin de les accompagner dans leurs projets d'aménagements d'infrastructures agro-écologiques de manière à limiter la banalisation des paysages et participer à l'amélioration de la lisibilité des cours d'eau et zones humides dans le paysage (voir action 10).

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

- Poursuivre la sensibilisation des agriculteurs au maintien ou au déploiement des infrastructures agro-écologiques existantes (haies, ripisylves, bosquets, mares) sur leurs parcelles pour participer à la qualité du paysage global
- Proposer des types de pratiques et des outils permettant de prendre en compte les paysages environnant dans la gestion et l'aménagement des parcelles agricoles

PRINCIPES D'ACTIONS

1. Continuer la sensibilisation aux agriculteurs à travers :

- la distribution du guide J'aime ma rivière
- les MAEC (aides financières) disponibles pour les infrastructures agroécologiques qui contribuent à la préservation du paysage

2. Réaliser un catalogue de solution paysagère / hydraulique douce pour la lutte contre le ruissellement agricole

3. Accompagner les agriculteurs dans l'intégration paysagère des ouvrages de limitation des ruissellements

- Proposer des aménagements dits "d'hydraulique douce" de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
- Mettre en avant les financements qui peuvent être obtenus grâce à la mise en place de mesures qualitatives
- Réfléchir à un suivi de l'impact des aménagements sur la qualité de l'eau, le risque inondation, la qualité des milieux, les continuités écologiques, la qualité esthétique des paysages...

TERRITOIRE CONCERNÉ

Exploitations agricoles

PUBLIC CONCERNÉ

Agriculteurs

TYPE D'ACTION

Sensibilisation - conseil

INDICATEURS DE SUIVI

- Nb d'agriculteurs rencontrés
- Nb de projets réalisés
- Nb d'agriculteurs ayant contractualisé des MAEC

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PORTEUR

SYNDICAT DE L'ORGE (ARP) ET CAUE

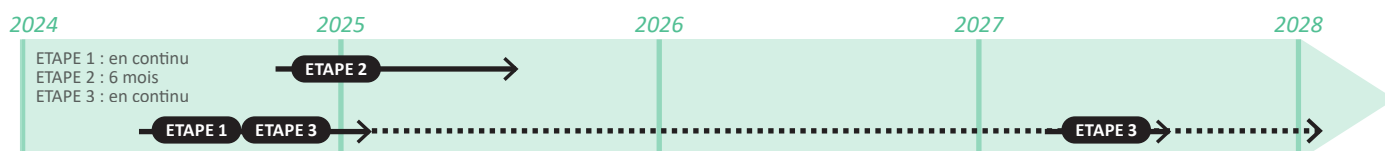
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Réunions avec les acteurs publics et communication
- Temps de travail par projet (yc réunions avec les exploitants)
- Temps de travail sur le suivi

FINANCEMENTS POTENTIELS

- Département
- Région
- DRIEAT
- Agence de l'Eau
- Nationales (Pacte en faveur de la haie, PSE)
- Européenne (PAC, LIFE, FEADER)

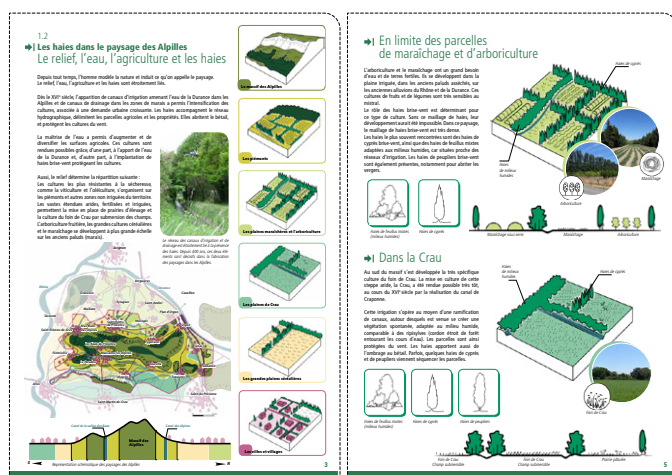
CALENDRIER



SITES POTENTIELS

- Affluents rive gauche de la Rémarde : Prédecelle, Charmoise, érable, Blain, Gloriette
- Sallemouille
- Orge amont (Rouillon, ruisseau de la Muette, versants et plateaux de Sermaise et Roinville)
- La Renarde → [Site démonstrateur](#)

RÉFÉRENCES



Exemple : Guide pratique - Les haies des Alpilles : Comprendre, Préserver, Valoriser, Réinventer

Diagnostic des morphologies bocagères, de leurs compositions, des scénari d'évolution dans un contexte climatique tendu et fiches actions

Des haies champêtres pour nos territoires

Arbres & Paysages Tarnais

Diagnostic personnalisé
Fournitures
Accompagnement technique et financier

Ces plantations bénéficient du soutien

www.arbrespaysagestarnais.asso.fr

Arbrisseaux Gestion Pollinisateurs Arbres
Arbustes Eau Haie Agro-écologie
Economie Erosion Auxiliaires Territoires
Biodiversité Local Sol Production Rivesyale Climat
Biomasse Terroir Identité Cultures Faune
champs Trame verte

Aides à la plantation

Vous êtes situé en zone rurale et votre plantation (haie, alignement, bosquet...) représente : 100 plants minimum, Arbres & Paysages Tarnais vous accompagne personnellement pour la conception et le suivi de votre plantation.

TARIFS* :
Adhésion à l'Association : 40 € (hors collectivités)

Nombre de plants	Plants n.1 (70% 19%)	Appui technique n.1 (70% 30%)	Cautions *
Entre 100 et 199 plants	1,40 €	1 €	Paié de 1000 €
Entre 200 et 299 plants	1,40 €	0,40 €	0,40 €
Supérieur à 300 plants	1,40 €	0,20 €	0,40 €

* Paiement Caribio ; participation supplémentaire demandée.
* Travaux réalisés par l'adhérent planteur.

Le remboursement de la caution s'effectue après deux saisons de végétation, si le planteur s'est conformé aux prescriptions techniques définies lors de la visite.

Contact : Arbres & Paysages Tarnais
50 rue des agriculteurs - 81000 ALBI
Tél. 05 31 81 99 59
info@apts1.fr

Exemple : Conseil et appui technique de l'association Arbres et Paysages du Tarn

L'association propose d'établir à partir de diagnostic pour les agriculteurs, les particuliers et les communes des solutions de plantation et de régénération des haies sur le territoire tarnais en prenant en considération le paysage local et ses formes structurantes comme partis-pris. Cette aide fait partie du programme de plantation départemental PACAGE. L'association peut également réaliser les opérations de plantations dans la continuité.



Exemple : Projet de démonstrateur pédagogique des solutions basées sur la nature pour limiter le ruissellement à Raray (Oise)

En s'appuyant sur l'exploitation d'un agriculteur motivé, le Syndicat de bassin local a pu mettre en place un site démonstrateur et des rencontres avec l'exploitant pour inciter les exploitants locaux à mettre en places des infrastructures agro-écologiques qualitatives en en comprenant mieux la gestion, le coût et les apports. Une soixantaine de structures sont prévues.



Exemple : Projet d'hydraulique douce à Willgottheim (haut-Rhin) pour lutter contre les coulées de boues

Face à un risque accru suite à l'arrachage des dernières haies du secteurs avec le remembrement de 2012, le Syndicat des eaux d'Alsace Moselle, la commune et les agriculteurs ont créé un projet d'ensemble comprenant deux bassins de rétentions et un réseau de haies doublées de fascines vivantes. En travaillant sur des cartographies anciennes des paysages et des catastrophes mais aussi grâce à des prises de vues ULM, le projet a permis de réintroduire la haie comme structure forte du paysage local.

RENFORCER LA RÉFLEXION PAYSAGÈRE AUX OPÉRATIONS DE RENATURATION DES RIVIÈRES

CONTEXTE ET ENJEUX

Le Syndicat de l'Orge a élaboré et approuvé le schéma directeur de renaturation de l'Orge et ses affluents visant la restauration hydromorphologique sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant. Cette stratégie vise à l'amélioration de la qualité écologique, de qualité de l'eau, de l'hydrologie et de l'hydraulique des rivières. Cette fiche action vise la prise en compte de la valorisation paysagère dans les opérations de renaturation des cours d'eau et d'accompagner l'évolution vers de nouveaux paysages.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

- Apporter une vision complémentaire aux opérations de renaturation pour mieux prendre en compte la qualité du paysage rendu et la valeur patrimoniale
- Contribuer au renforcement de la lisibilité des cours d'eau dans le grand paysage lors de nouveaux travaux sur les cours d'eau
- Proposer des aménagements mettant en valeur les caractéristiques des unités paysagères pour limiter la banalisation des paysages

PRINCIPES D'ACTIONS

1. Prendre en compte les caractéristiques paysagères des vallées dans la conception des changements de morphologie

- Intégrer un paysagiste concepteur dans l'équipe de définition du projet
- Identifier les structures paysagères caractéristiques locales à valoriser, prolonger ou recréer et celles à éviter pour limiter la banalisation du paysage
- Travailler l'épaisseur, le tracé et les interruptions de la ripisylve pour souligner sa présence et celle du cours d'eau dans le paysage de la vallée
- Prendre en compte le gabarit de la vallée et les ouvertures de vues pour faire une proposition à la bonne échelle des lieux (en s'appuyant sur l'action 10)
- Proposer des fenêtres sur la rivière par l'emploi localisé d'une végétation arbustive ou herbacée afin d'ouvrir des vues privilégiées sur les cours d'eau ou sur des arrières-plans (comme sur des monuments historiques par exemple) en des endroits bien choisis (en s'appuyant sur l'action 8)
- Travailler les accroches aux masses boisées et aux haies environnantes comme aux milieux ouverts
- Dans les sites accueillant du public, prendre en compte dès la conception les besoins de mise à distance des cheminements et choisir les meilleurs systèmes de mise en défens en lien direct avec la conception spatiale générale du projet de renaturation (en s'appuyant sur l'action 17)

TERRITOIRE CONCERNÉ

Tronçons des cours d'eau identifiés dans le schéma directeur de renaturation de l'Orge et ses affluents

PUBLIC CONCERNÉ

Syndicat

TYPE D'ACTION

Étude

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de projets avec un paysagiste concepteur dans l'équipe de projet (y compris pour les projets avec conception interne)
- Prise en compte des points de vues remarquables du territoire et de leur mise en valeur
- Prise en compte des propositions de mise en valeur du patrimoine historique
- Prise en compte de la boîte à outils de mise en défens pour les opérations près de promenades

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PORTEUR

SYNDICAT DE L'ORGE (PEM/ARP)

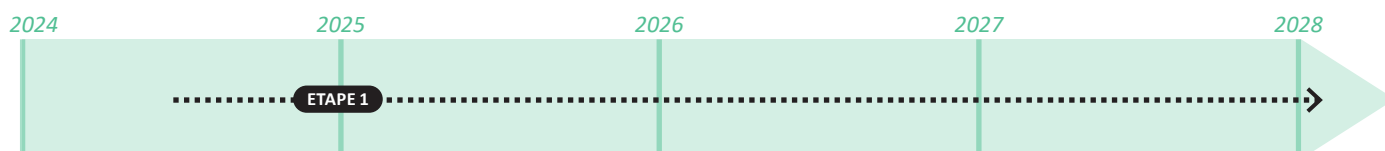
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Temps de travail sur chaque projet

FINANCEMENTS POTENTIELS

- Région
- Département
- DRIEAT
- Agence de l'Eau
- Nationales (Pacte en faveur de la haie)

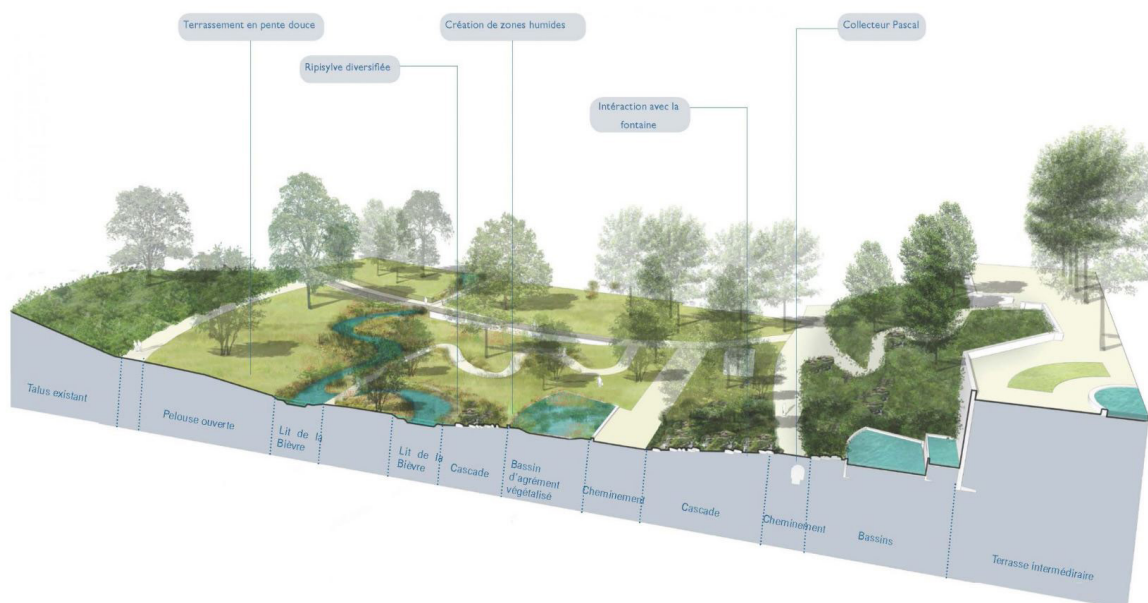
CALENDRIER



SITES POTENTIELS

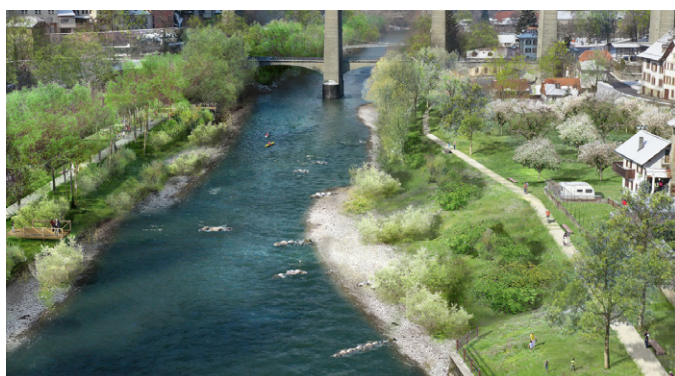
- Sites prioritaires du schéma de renaturation (ex: Boëlle de Leuville, Bassin du Gué, Moulin de Trévoix)
- Renaturation de la confluence Mort Ru / Orge
- Renaturation de la Renarde agricole → [Site démonstrateur](#)
- Renaturation du Ru de la Fontaine Bouillante

RÉFÉRENCES



Exemple : Projet d'opération de réouverture de la Bièvre au cœur du parc Kellermann, jardin historique de la ville de Paris - ATM

Requalification du parc pour restaurer le tracé de la Bièvre dans son lit ancien en créant un îlot de fraîcheur urbaine mettant en avant la biodiversité tout en conservant la valeur patrimoniale du site et ses usages.



Exemple : Projet de renaturation de la Sarine à Fribourg en Suisse

Le projet concilie d'importants enjeux de valorisation morpho-écologique des berges et du lit de la rivière avec la question de la pression des usages par la population qui s'est depuis longtemps appropriée ces espaces pour les loisirs, le sport et le stationnement.



Exemple : Projet de revitalisation et protection contre les crues du Bied de Môtiers et de la confluence entre l'Areuse et la Vieille-Areuse à Val-de-Travers en Suisse

Un projet de changement de morphologie de la rivière incluant la préservation de certaines masses boisées, une largeur d'aménagement variable, et des opérations de plantations périphériques pour se relier au grand paysage de la plaine

METTRE EN PLACE UNE CHARTE URBAINE ET PAYSAGÈRE POUR RÉVÉLER LES TRAVERSÉES DE RIVIÈRE ET LES COURS D'EAU SOUTERRAINS

CONTEXTE ET ENJEUX

La présence de cours d'eau dans le tissu urbain n'est pas toujours visible. Leur mise en valeur grâce à la mise en place d'une charte urbaine et paysagère a pour objectif de révéler leur présence aux riverains, mais aussi de communiquer sur le rôle du cours d'eau dans la vallée et sur son intérêt écologique.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

- Révéler et mettre en valeur le patrimoine hydraulique dans l'ensemble de la vallée de l'Orge et de ses affluents
- Communiquer sur l'intérêt écologique des cours d'eau
- Repositionner les cours d'eau au sein de la géographie de la vallée pour renforcer la prise de conscience des habitants qu'ils appartiennent à une entité commune

PRINCIPES D'ACTIONS

1. Réaliser un diagnostic des traversées de cours d'eau et cours d'eau souterrains

- Mener un travail cartographique de recensement des traversées de cours d'eau et des cours d'eau souterrains dans l'espace public et sur le foncier du syndicat
- Réaliser une enquête de terrain à partir du travail cartographique afin de qualifier les aménagements actuels
- Constituer un diagnostic quantitatif et qualitatif des traversées des traversées de cours d'eau et des cours d'eau souterrains dans l'espace public et sur le foncier du syndicat et prioriser les interventions

2. Élaborer une charte paysagère et urbaine de mise en valeur des traversées de cours d'eau et cours d'eau souterrains

- En lien avec l'action 20 du plan d'action, élaborer une charte paysagère et une signalétique spécifique aux traversées de cours d'eau et à la localisation de cours d'eau souterrains

3. Accompagner la mise en œuvre de la charte paysagère et urbaine

- Organiser des réunions avec les communes concernées et leurs services techniques afin de présenter la nouvelle charte et les projets d'aménagement au niveau des traversées des cours d'eau et cours d'eau souterrains
- Mener un éventuel travail conjoint d'adaptation des projets en fonction des besoins de la commune
- Aider les communes à chercher des partenaires pour financer les projets
- Accompagner les communes dans la réalisation des aménagements sur les espaces publics

TERRITOIRE CONCERNÉ

Vallée de l'Orge et ses affluents

PUBLIC CONCERNÉ

Grand public

TYPE D'ACTION

Étude opérationnelle, communication

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'aménagements de traversées de rivières et cours d'eau canalisés

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PORTEUR

SYNDICAT DE L'ORGE ET ANIMATEUR PLAN DE PAYSAGE
DU SYNDICAT DE L'ORGE

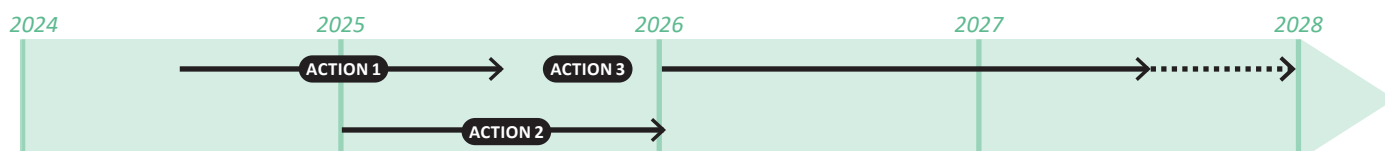
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Temps de réalisation du diagnostic
- Temps de contribution à l'élaboration de la charte paysagère et urbaine
- Temps d'accompagnement aux collectivités

FINANCEMENTS POTENTIELS

- ADEME
- Agence de l'Eau

CALENDRIER



SITES POTENTIELS

- Traversée de la Rémarde au niveau du site du Parc de l'Eau → **Site démonstrateur**
- Traversées de la Renarde dans sa vallée
- Traversées de la Sallemouille à Linas → **Site démonstrateur**
- Passage de l'Orge en souterrain à Juvisy-sur-Orge

RÉFÉRENCES

Exemple : Signalétique en bord de Seine à Paris



Exemple : Signalétique pédagogique sur une traversée de cours d'eau

Exemple : Signalétique pour le projet Ghost Rivers à Baltimore



Exemple : Signalétique pédagogique en zone humide

FICHE ACTION 8

AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DES COURS D'EAU, DES ZONES HUMIDES ET DU PATRIMOINE

CONTEXTE ET ENJEUX

Les cours d'eau du territoire traversent des séquences paysagères variées qui les valorisent plus ou moins auprès des promeneurs et usagers du bassin versant, qu'ils soient proches ou loin des rivières. Les rivières et les zones humides étant des marqueurs de la géographie de la vallée de l'Orge et de ses confluent, cette action propose de renforcer l'identification de leur présence et leur tracé dans le territoire.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

- Mettre en valeur le tracé des cours d'eau et l'emprise des zones humides dans le paysage
- Mettre en valeur les points de vue remarquables de la vallée
- Encourager les communes et les propriétaires privés à engager des actions dans ce sens dans leurs emprises
- Intégrer les mesures proposées dans les plans de gestion des sites et promenades du Syndicat de l'Orge

PRINCIPES D'ACTIONS

1. S'appuyer sur les documents du plan paysage pour améliorer la lisibilité des cours d'eau et des zones humides dans le paysage et depuis les coteaux, à partir du recensement mené en action 10

- A partir des recensements locaux déjà effectués, et d'un travail de terrain, réaliser une cartographie des points de vue remarquables existants et potentiels depuis les coteaux et des tronçons de cours d'eau ou des secteurs de milieux humides qui mériteraient une meilleure lisibilité dans le paysage
- Étudier l'opportunité et l'intérêt paysager de leur mise en valeur, les prioriser (cf. actions 8 et 10) et définir des typologies d'actions à réaliser en fonction des enjeux
- Associer ce volet à l'intégration de mesures paysagères dans les plans du syndicat (cf. action 4)

2. Intégrer les moyens de valorisation paysagère issus de l'étude dans les plans de gestion des sites et promenades du Syndicat de l'Orge

3. Sensibiliser et accompagner les communes et grands propriétaires suite à l'étude amont

- Organiser des rencontres avec les communes concernées par des points de vue, des tronçons de rivières et milieux humides identifiés dans l'étude pour les conseiller sur des moyens de valorisation.
- Aller à la rencontre des propriétaires privés concernés par des boisements, tronçons de rivières et milieux humides identifiés dans l'étude pour les conseiller sur des moyens de valorisation. L'objectif est de permettre aux usagers de la vallée de lire le chemin de l'eau sans rupture liée au foncier et à la propriété privée.

TERRITOIRE CONCERNÉ

Coteaux et abords des cours d'eau de la vallée de l'Orge

PUBLIC CONCERNÉ

Grand public, communes, propriétaires privés

TYPE D'ACTION

Étude opérationnelle, sensibilisation

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de nouveaux points de vue, tronçons de cours d'eau et zones humides identifiés
- Nombre de dispositifs mis en place dans le plan de gestion

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PORTEUR SYNDICAT DE L'ORGE

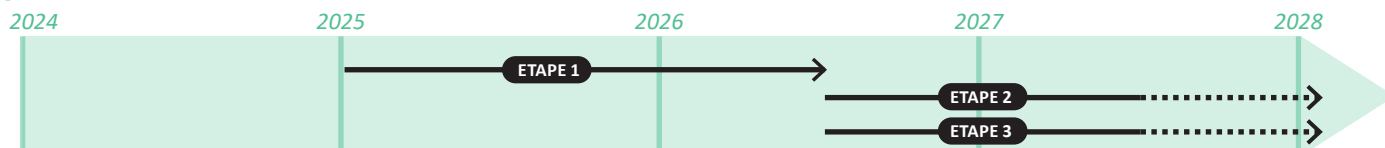
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Temps de travail en suivi
- Étude externalisée par un BE paysagiste concepteur
- Réunions de travail avec le BE et les services du Syndicat de l'Orge
- Réunions de sensibilisation avec les communes et propriétaires
- Réalisation des travaux

FINANCEMENTS POTENTIELS

- Communes
- Communautés de Communes
- Fonds privés (pour les propriétés privées)
- Département (dans le cas d'un espace protégé)
- Agence de l'eau (plantation ripisylves)

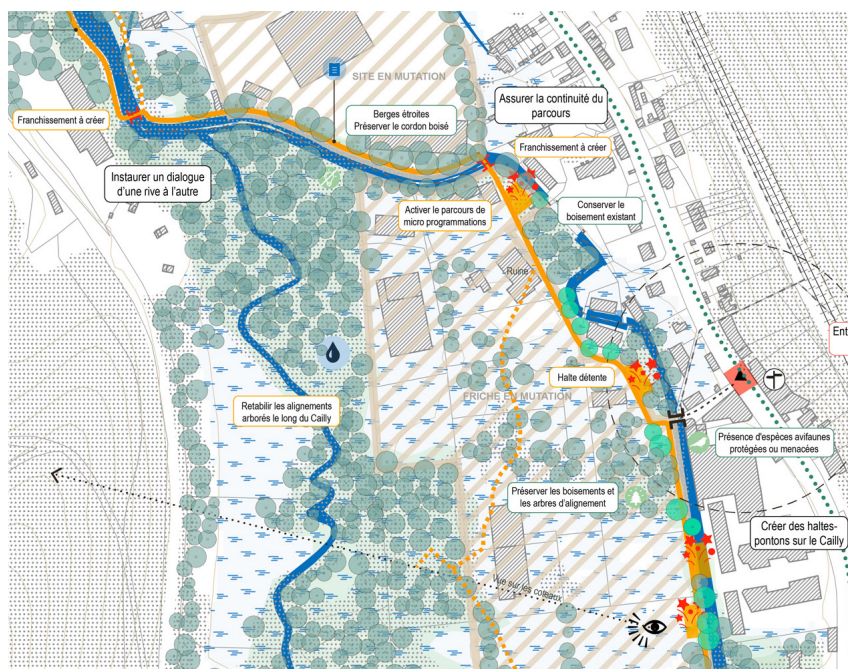
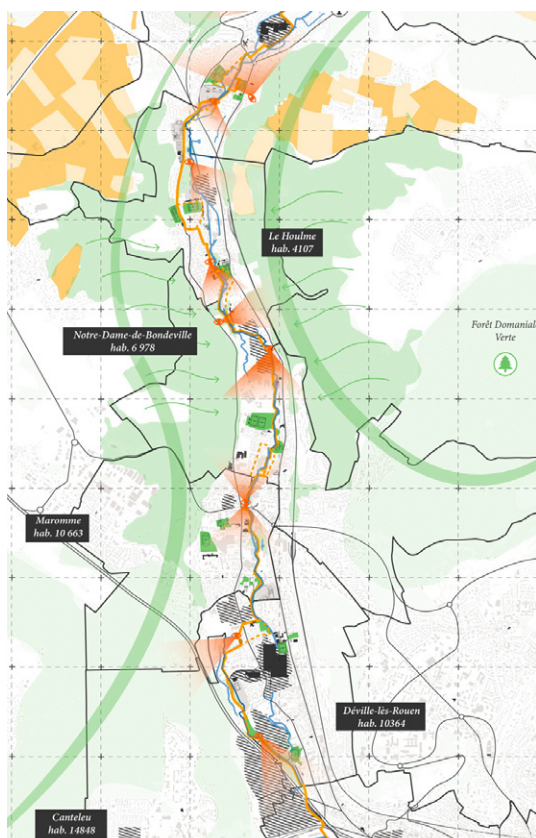
CALENDRIER



SITES POTENTIELS

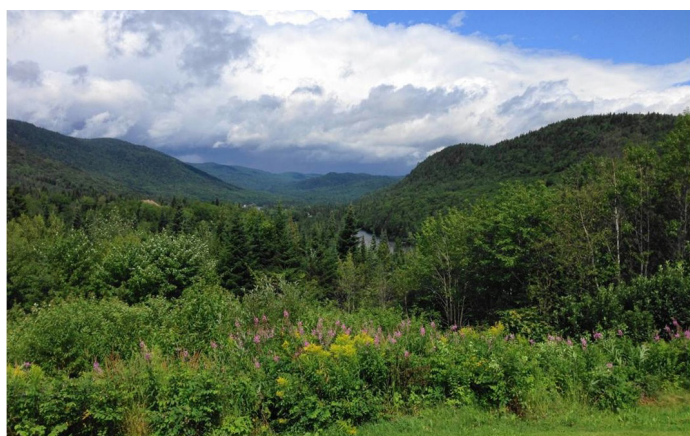
- Coteaux de la vallée de Renarde en contexte agricole → Site démonstrateur
- Vallée de la Charmoise en contexte boisé → Site démonstrateur
- Coteaux de la Rémarde
- Coteaux boisés de l'Orge entre Dourdan et Saint-Chéron
- Coteau des Vignes à Athis-Mons

RÉFÉRENCES



Exemple : Valorisation de la lisibilité de la rivière du Cailly dans le paysage (Rouen, 76)

Réalisation d'une cartographie répertoriant les points de vue sur le cours d'eau depuis la promenade. Définition d'un programme d'action sous forme de cartographie des actions à mettre en place pour valoriser le cours d'eau dans le paysage



Secteur de Tewkesbury (UK) - Aménagement de percées visuelles et couloir panoramique (avant-après)

ETUDIER ET AMÉNAGER LES CONFLUENCES SELON LEURS CAPACITÉS À CONCILIER PRÉSERVATION ÉCOLOGIQUE ET ACCUEIL DU PUBLIC

CONTEXTE ET ENJEUX

Point de rencontre entre les cours d'eau, les confluences sont les meilleurs témoins pour comprendre l'importance des ramifications fluviales du bassin versant du territoire. Leur mise en valeur peut passer par plusieurs niveaux d'aménagement : de l'ouverture de fenêtres paysagères à l'aménagement de points de vue comme, idéalement, par la renaturation de ces espaces pour leur redonner une vraie place et fonctionnalité éco-morphologique.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

- **Mettre en valeur les sites des confluences comme lieux emblématiques de la vallée**
- **Améliorer la fonctionnalité écologique des confluences**
- **S'appuyer sur l'aménagement des confluences pour mener des actions de pédagogie**

PRINCIPES D'ACTIONS

1. Réaliser un diagnostic des possibilités de préservation et/ou de mise en valeur auprès du public des confluences

- Inscrire un volet diagnostic paysager aux diagnostics rivières sur les confluences dans le cadre du schéma directeur de renaturation de l'Orge et ses affluents réalisé par le syndicat

2. Réaliser après études des travaux pour les confluences concernées en tenant compte des enjeux de paysage et des potentiel de valorisation ou de mise en défens

- A partir de la grille d'évaluation et de la priorisation du schéma directeur de renaturation de l'Orge et ses affluents, proposer un projet urbain et paysager de mise en valeur sur les confluences prioritaires
- Proposer un projet paysager mettant en valeur la renaturation en alliant écologie et qualité paysagère des espaces perçus de près comme de loin

3. Mener des actions d'aménagement transitoires sur les confluences non prioritaires

- Sur les confluences évaluées comme non prioritaires dans le cadre du schéma directeur de renaturation de l'Orge et ses affluents mais présentant un potentiel de valorisation paysagère, étudier le potentiel d'aménagement transitoire grâce à une étude
- Si le potentiel est avéré, proposer un projet d'aménagement transitoire de la confluence (mobilier léger, démontable), permettant de préfigurer un aménagement pérenne lors du déclenchement de l'opération rivière

TERRITOIRE CONCERNÉ

Confluences de la vallée de l'Orge

PUBLIC CONCERNÉ

Grand public

TYPE D'ACTION

Étude opérationnelle

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de confluences faisant l'objet de projets urbains et paysagers
- Nombre de confluences faisant l'objet d'actions d'aménagement transitoire

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PORTEUR

**SYNDICAT DE L'ORGE ET BUREAU D'ÉTUDE DE
PAYSAGISTES-CONCEPTEURS**

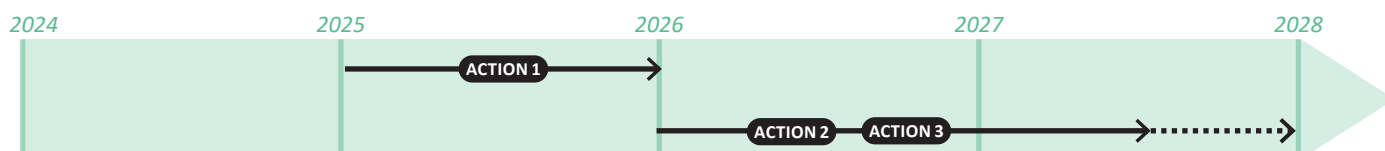
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Temps de travail en suivi
- Étude externalisée par un BE paysagiste concepteur
- Réunions de travail avec le BE et les services du Syndicat de l'Orge
- Réunions de sensibilisation avec les communes et propriétaires
- Réalisation des travaux

FINANCEMENTS POTENTIELS

- Communes
- Communautés de Communes
- Département
- Agence de l'Eau
- ADEME
- Banque des territoires

CALENDRIER



SITES POTENTIELS

- Confluence Orge - Seine → [Site démonstrateur](#)
- Confluence Orge - Yvette
- Confluence Orge - Sallemouille
- Confluence Orge - Rémarde
- Confluence Orge - Renarde → [Site démonstrateur](#)

RÉFÉRENCES



Exemple Espace du Breuil, Epinay-sur-Orge (91)

Le réaménagement a permis de mieux valoriser les confluences entre l'Orge et ses Boëles grâce à la renaturation des berges et la construction de passerelles piétonnes.



- | | | |
|---|--|---|
| 1 Le pont-canal sur la Moselle
Un ouvrage patrimonial /// Le croisement des flux et des usages | 4 Le boisement humide
Une forêt diversifiée dans le lit majeur /// Un belvédère sur la Moselle | 7 Les berges du canal
Piétons, cycles, kayaks, bateaux |
| 2 Les dalles
La puissance du fleuve /// Pêche et habitats pour des poissons peu communs | 5 Les îlots
Des végétaux invasifs omniprésents /// Des sites accessibles certaines périodes de l'année | 8 La réserve d'eau potable
Une nappe phréatique à protéger /// Un site de production à mieux intégrer |
| 3 Les plages et la mégaphorbiaie
Un filtre naturel exceptionnel /// Des lieux de détente et de baignade | 6 La zone humide du bras mort
Le lit de la rivière est mobile /// Observer sans déranger la faune | 9 La friche ouverte
La zone inondable /// Une végétation particulière à accompagner |

Exemple : Communauté d'agglomération d'Epinal (88)

Projet d'aménagement concerté pour la création d'un parc inondable de la confluence Moselle/Canal d'Epinal.

OBJECTIF 1 • RENFORCER LES PAYSAGES LIÉS À L'EAU AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

Axe 3 : Concilier préservation du patrimoine bâti lié à l'eau dans le cadre de la protection des milieux

Axe 5 : Faciliter la lecture des cours d'eau et des zones humides dans le paysage

Axe 6 : Identifier les marqueurs et points de vue remarquables du territoire et traduire leur préservation dans les documents réglementaire

FICHE
ACTION
10

IDENTIFIER LES MARQUEURS ET POINTS DE VUE REMARQUABLES DU TERRITOIRE ET TRADUIRE LEUR PRÉSERVATION DANS LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES DES TERRITOIRES COMMUNAUX**CONTEXTE ET ENJEUX**

La Vallée de l'Orge et de ses affluents est ponctuée de marqueurs (ouvrages, architectures vernaculaires, essences, espèces...) qui font son identité. Ces marqueurs participent pleinement au cadre de vie et à la spécificité de la vallée. Pourtant, il s'agit souvent d'éléments qui ne sont pas clairement identifiés comme tels et ne bénéficient donc pas de protection ou de mise en valeur particulière.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

- Identifier ce que sont les marqueurs de la vallée de façon partagée à l'échelle de toute la vallée (patrimoine bâti, patrimoine naturel...)
- S'appuyer sur l'expertise d'usages des habitants de la vallée pour constituer cette «collection» de marqueurs
- Inscrire la mise en valeur et la protection de ce patrimoine naturel et bâti de la vallée dans les documents cadres

PRINCIPES D'ACTIONS**1. Réaliser des relevés des marqueurs sur le territoire**

- En s'appuyant sur une collecte au sein des documents communaux et intercommunaux (PLU, PLUI), et de la connaissance des agents du Syndicat, réaliser un recensement du petit patrimoine bâti lié à l'eau, des points de vue remarquables, des essences et sujets remarquables
- Lancer une campagne participative d'identification des marqueurs de la vallée afin de compléter le recensement
- Réaliser un diagnostic qualitatif des marqueurs de la vallée (typologie, état..)

2. Compléter le Guide du Promeneur

- Intégrer les marqueurs identifiés dans le cadre de la collecte au sein du Guide du Promeneur au moment de sa mise à jour

3. Avec l'appui du CAUE, assurer l'animation de la démarche auprès du grand public et des collectivités

- Proposer un appui technique aux communes et inter-communalités, pour inscrire ces marqueurs et points de vue dans les PLU et PLUI et définir leurs conditions de protection et de mise en valeur et participer aux réunions publiques et enquêtes dans le cadre de la révision / élaboration de ces documents
- Organiser des balades ouvertes au grand public à la découverte des marqueurs paysagers de la vallée

TERRITOIRE CONCERNÉ

Vallée de l'Orge et ses affluents

PUBLIC CONCERNÉ

Usagers (promeneurs locaux et touristes)

TYPE D'ACTION

Communication - sensibilisation - conseil

INDICATEURS DE SUIVI

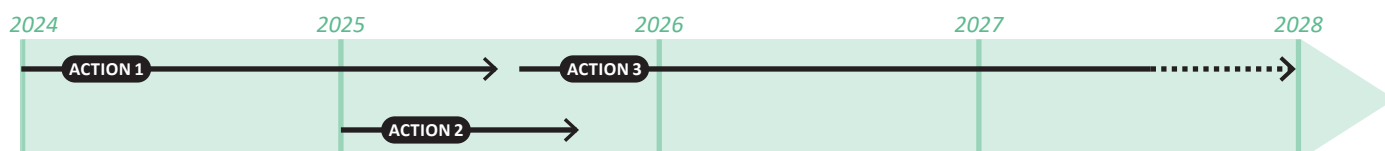
- Nombre de points de vue inscrits dans les documents cadres

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PORTEUR

SYNDICAT DE L'ORGE ET SERVICES URBANISME COMMUNAUX, CAUE91

MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Temps de travail en suivi
- Travail de concertation et communication
- Mettre en place des fiches pour les PLU
- Réalisation des travaux et installations
- Réunions de sensibilisation avec les communes

CALENDRIER

SITES POTENTIELS MARQUEURS

- Passerelles de la promenade Veneau à Dourdan
- Secteur du Petit Huis à Dourdan
- Lavois à Dourdan
- Jardins ouvriers à Epinay-sur-Orge
- Jardins ouvriers à Savigny-sur-Orge
- Vallée de la Renarde → [Site démonstrateur](#)
- Site du Parc de Lormoy → [Site démonstrateur](#)
- Site de la Sallemouille à Linas → [Site démonstrateur](#)



La promenade René Veneau à Dourdan



Le secteur du Petit-Huis à Dourdan

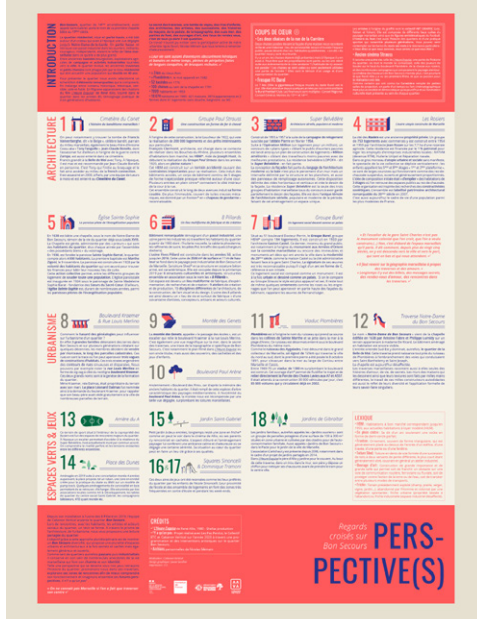
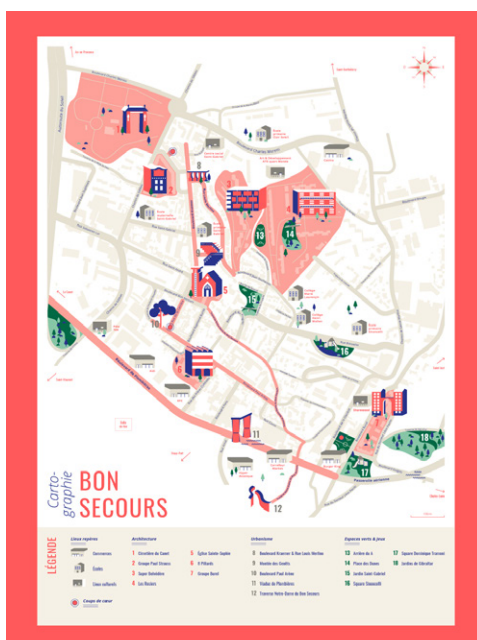


Jardins ouvriers à Savigny-sur-Orge

RÉFÉRENCES



Exemple : Carte interactive France Vélo Tourisme



Exemple : dépliant cartographique Bon Secours

OBJECTIF 2 • Remettre le cycle de l'eau au cœur de l'aménagement du territoire

Axe 1 : Intégrer la problématique des ruissellements dans les projets d'aménagement

FICHE
ACTION
11

INTÉGRER DES MESURES PAYSAGÈRES DANS LES ACTIONS DE DÉCONNEXION DES EAUX PLUVIALES POUR LES ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS

CONTEXTE ET ENJEUX

La désimperméabilisation et la végétalisation sont des moyens d'agir pour favoriser la déconnexion réseau d'eaux pluviales sur les espaces privés et publics.

Pour une meilleure intégration dans le cadre de vie des riverains et usagers (acceptation sociale, esthétique, fonctionnement écologique), les mesures paysagères pour la déconnexion du réseau d'eaux pluviales seront des leviers pour la généralisation de la gestion à la source des eaux de pluie.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

- Augmenter la surface déconnectée et désimperméabilisée dans les projets d'espaces publics et privés
- Intégrer la qualité paysagère via les solutions fondées sur la nature dans les projets de déconnexion et de désimperméabilisation
- Soutenir la sensibilisation des collectivités territoriales et des aménageurs privés à ce sujet

PRINCIPES D'ACTIONS

1. Faire un inventaire des zones à enjeux / prioritaires en identifiant le foncier public et privé

- Identifier les potentiels de déconnexion en fonction :
 - de la propriété du foncier (privé ou public)
 - de la compétence Eaux Pluviales de la commune, de l'EPCI ou du Syndicat de l'Orge
 - de la conformité relevée par le service assainissement
- Réaliser une cartographie localisant les sites nécessitant des projets de déconnexion intégrant des mesures paysagères

2. Accompagner les acteurs publics et privés dans la mise en œuvre opérationnelle des actions

- Cet accompagnement tiendra compte de :
 - la cartographie à enjeux réalisée suite à l'inventaire
 - des opportunités de mise en œuvre (ex : contrôle de conformité, demande maîtrise d'œuvre interne, travaux sur les réseaux)
 - recherche de financements (animation EP)

TERRITOIRE CONCERNÉ

Bassin versant

PUBLIC CONCERNÉ

Collectivités territoriales, promoteurs immobiliers, bailleurs, Syndicat de l'Orge, EPCI, aménageurs fonciers

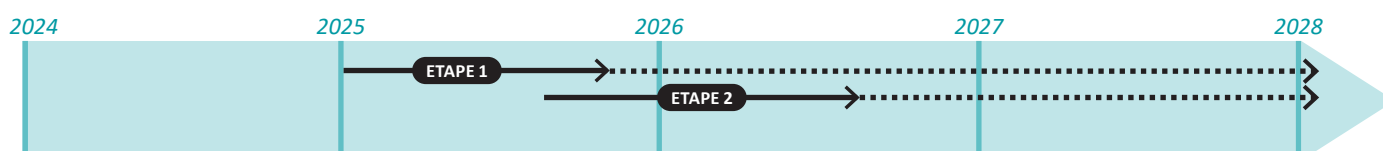
TYPE D'ACTION

Sensibilisation

INDICATEURS DE SUIVI

- Surface déconnectée / an (distinguer les projets avec maîtrise d'œuvre interne Syndicat de l'Orge des projets accompagnés par animatrice Eaux pluviales)
- Surface désimperméabilisée / an (distinguer les projets avec maîtrise d'œuvre interne Syndicat de l'Orge des projets accompagnés par animatrice Eaux pluviales)
- Nombre de projets suivis en interne / an
- Typologie d'ouvrage de gestion EP mis en place

CALENDRIER



MAÎTRE D'OUVRAGE ET PORTEUR

SYNDICAT DE L'ORGE ET ANIMATEUR EAUX PLUVIALES
DU SYNDICAT DE L'ORGE, SERVICES URBANISME DES
COMMUNES

BUDGET PRÉVISIONNEL

- En cours de révision

FINANCEMENTS POTENTIELS

- ADEME
- Agence de l'eau

SITES POTENTIELS

- Site de la confluence avec la Seine → [Site démonstrateur](#)
- Site de la confluence avec l'Yvette
- Entrée sud du parc de Lormoy → [Site démonstrateur](#)

RÉFÉRENCES



Exemple : le réaménagement du centre-ville d'Arpajon qui prend en compte une désimperméabilisation partielle des trottoirs et l'aménagement de bandes plantées.



Exemple : La requalification paysagère de la rue Garibaldi à Lyon (69)

Définition d'une large place pour le végétal et des fosses de plantations continues. L'aménagement a permis de réserver des espaces agréables et conséquents pour les modes actifs.



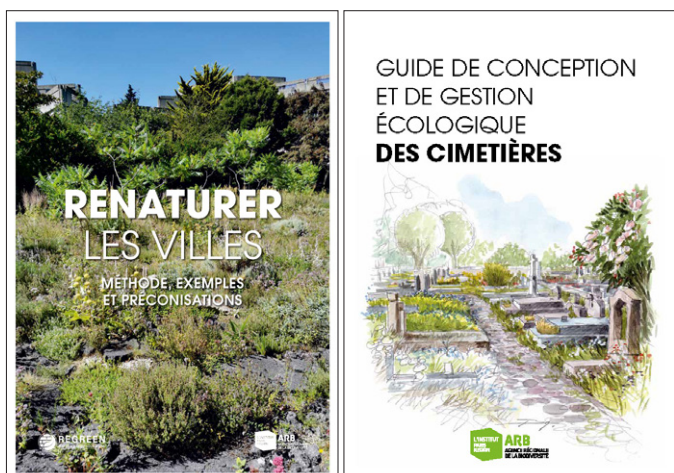
Exemple : Désimperméabilisation et aménagement paysager de la place de la gare à Capbreton (40)

Les solutions retenues ont permis de désimperméabiliser 60% de la surface de la place, en sélectionnant une palette végétale adaptée au massif landais.



Exemple : Avant/Après du projet de désimperméabilisation et de renaturation des berges du Boudigau à Capbreton (40)

Renaturation du profil des berges du 700m et création d'un sentier en bois.



Exemple : l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Ile-de-France propose un certain nombre de guide qualitatifs pour agir pour la biodiversité dans les milieux urbains et agricoles de la région.

OBJECTIF 2 • Remettre le cycle de l'eau au cœur de l'aménagement du territoire

Axe 2 : Repenser la manière d'aménager pour améliorer la biodiversité et la qualité de l'eau

FICHE
ACTION
12

ADAPTER LE GUIDE "J'AIME MA RIVIÈRE" À L'ADRESSE DES RIVERAINS DES COURS D'EAU AFIN D'INTÉGRER UNE VISION PAYSAGÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VÉGÉTALISÉS PRIVÉS

CONTEXTE ET ENJEUX

En 2022, le Syndicat de l'Orge a édité le guide « J'aime ma rivière » à destination des riverains. Il a pour objectif de guider les propriétaires privés à propos de l'entretien des bords des rivières. L'enjeu de cette action consiste à apporter des compléments au guide existant en intégrant une vision paysagère pour l'aménagement des espaces végétalisés privés.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

- Améliorer la qualité paysagère des rivières localisées dans le domaine privé
- Éveiller les riverains à la valorisation paysagère du cours d'eau qui traverse leur parcelle

PRINCIPES D' ACTIONS

1. Intégrer un chapitre dans le guide actuel qui puisse guider les riverains à propos de l'intégration et l'aménagement paysager des bords de rivière

- Inciter à la transformation des berges très artificialisées en berges à la morphologie plus naturelle et plus propice à la biodiversité (en donnant des exemples et en listant les bénéfices d'une telle action)
- Donner des conseils sur l'amélioration de la qualité paysagère des limites privatives visibles depuis l'espace public: clôtures, haies... (s'appuyer sur les préconisations de l'action 20 à propos de l'intégration paysagère du mobilier)
- Encourager la (re)plantation d'essences locales et adaptées dans les jardins privés proches de la rivière : en étoffant le guide des plantations en lisière (ampleur des développements, entretien...) / en intégrant dans les PLU une liste d'espèces végétales préconisées ou déconseillées

TERRITOIRE CONCERNÉ

Près des cours d'eau

PUBLIC CONCERNÉ

Grand public

TYPE D' ACTION

Communication - sensibilisation

INDICATEURS DE SUIVI

- Rédaction du chapitre à intégrer dans le guide "J'aime ma rivière"
- Nombre d'initiatives prises par les propriétaires privés pour améliorer la qualité paysagère des rivières

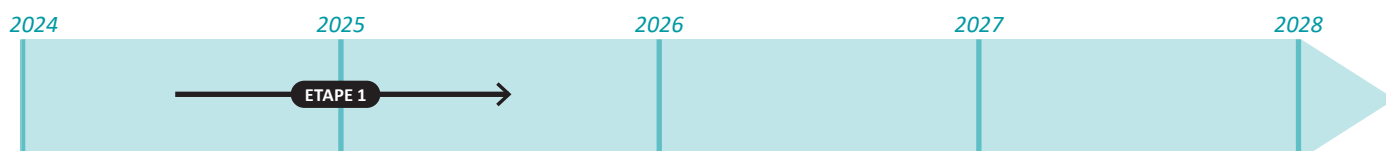
MAÎTRE D'OUVRAGE ET PORTEUR

SYNDICAT DE L'ORGE ET CAUE91

MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Temps pour la rédaction du chapitre du guide

CALENDRIER

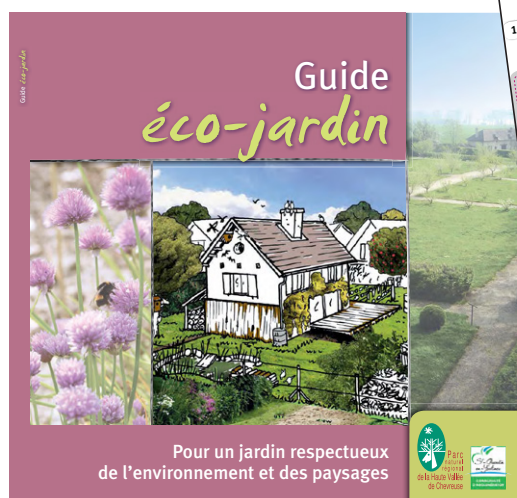


SITES POTENTIELS

- La Sallemouille à Linas → [Site démonstrateur](#)
- La Rémarde et l'Orge à Arpajon
- L'Orge à Dourdan

- La vallée de la Charmoise → [Site démonstrateur](#)
- La Prédecelle à Limours

RÉFÉRENCES



Exemple : Guide éco-jardin réalisé par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Document à destination du grand public, dont l'objectif est de donner des clés à propos des différentes manières d'aménager son jardin, à travers une vision paysagère. Une partie du guide est dédiée à l'intégration paysagère des berges. Un chapitre traite des typologies de clôtures en fonction du contexte paysager.



Exemple : Revitalisation et transformation paysagère du ruisseau de la Motte par un remodelage des berges sur une parcelle agricole privée

La revitalisation a légèrement dévié le ruisseau, ce qui a placé la nouvelle voie d'accès à l'étable et a permis la délivrance du permis de construire. Malgré leur scepticisme initial, Mathieu et Mireille Berthold sont aujourd'hui convaincus de l'utilité du projet: « Après tout, en tant qu'agriculteurs bio, nous connaissons la valeur d'une nature préservée. » Et c'est non sans fierté pour le projet modèle que le jeune couple évoque l'intérêt que suscite la revitalisation réussie bien au-delà de la région.

OBJECTIF 2 • Remettre le cycle de l'eau au cœur de l'aménagement du territoire

Axe 1 : Intégrer la problématique des ruissellements dans les projets d'aménagement

Axe 3 : Promouvoir les bonnes pratiques d'aménagement pour limiter les risques d'inondation dans la vallée

FICHE
ACTION
13

DÉVELOPPER UN GUIDE PAYSAGER DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES POUR LES NOUVEAUX PROJETS, RÉAMÉNAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS, OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES ET LES PARTICULIERS

CONTEXTE ET ENJEUX

Le Syndicat de l'Orge a inscrit, dans son règlement d'assainissement, l'obligation de gérer les eaux pluviales à la parcelle sur le territoire. Il travaille également sur la déconnexion des eaux pluviales par une animation «eaux pluviales» financée par l'AESN. La réalisation du guide confirme cette démarche de diffusion de bonnes pratiques en l'intégrant dans le paysage /cadre de vie.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

- Diffuser largement des principes d'aménagement et des bonnes pratiques promouvant une gestion résiliente de l'eau dans les espaces urbanisés
- Inciter des aménageurs publics comme privés à intégrer les principes approuvés dans toutes les opérations immobilières et d'espaces publics de la vallée

PRINCIPES D'ACTIONS

1. Réaliser un guide de solutions paysagères pour la gestion des eaux pluviales à la source dans l'aménagement

- Maintenir la dynamique de collaboration entre les animateurs Eaux pluviales et Plan Paysage pour la création du guide à destination des privés et publics
- Collaborer à l'observatoire des aménagements gérant à la source les eaux pluviales porté par l'Institut Paris Région et l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- Réaliser un travail de benchmark qui pourrait porter sur des illustrations et techniques de projets qualitatifs de désimperméabilisation d'espaces publics ou privés

2. Communiquer sur le guide et la démarche

- Communiquer vers les aménageurs du territoire et diffuser le guide le plus largement possible
- Organiser des visites d'opérations "exemplaires" sur le territoire ou dans les vallées voisines

3. Sensibiliser les aménageurs publics, privés et les particuliers

- Les sensibiliser à intégrer des solutions résilientes de gestion des eaux pluviales dans le cadre des projets en cours
- Les aider à chercher des partenaires pour financer les projets
- Inciter à faire appel à un paysagiste concepteur pour les projets collectifs ou publics dépassant une certaine surface parcellaire
- Adapter les outils de communication à l'intention des particuliers
- Collaborer avec des associations de particuliers

TERRITOIRE CONCERNÉ

Espaces urbains de la vallée de l'Orge et ses affluents

PUBLIC CONCERNÉ

Aménageurs publics et privés

PARTENAIRES

Service assainissement du Syndicat de l'Orge et des EPCI, Institut Paris Région, Agence de l'Eau Seine Normandie

TYPE D'ACTION

Sensibilisation - conseil

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réunions et de participants

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PORTEUR

SYNDICAT DE L'ORGE (COORDINATEUR), ANIMATEUR PLAN DE PAYSAGE DU SYNDICAT DE L'ORGE, ANIMATEUR EAUX PLUVIALES DU SYNDICAT DE L'ORGE

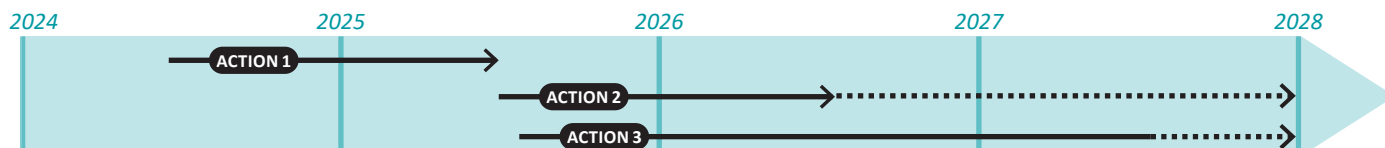
BUDGET PRÉVISIONNEL

- Temps pour la réalisation du guide
- Temps pour la communication et l'organisation de visites
- Temps pour la préparation et organisation des réunions de sensibilisation
- Temps pour la recherche de financements

FINANCEMENTS POTENTIELS

- ADEME
- Agence de l'eau

CALENDRIER



SITES POTENTIELS

- Site de la confluence avec la Seine → [Site démonstrateur](#)
- Ensemble des projets d'aménagement dans la vallée (revitalisation de centres-bourgs, restructuration de pôles gares, renouvellement urbain, extensions urbaines...)

RÉFÉRENCES



Exemple : Île-de-France - L'APUR a constitué un référentiel proposant solutions et références pour la gestion des eaux pluviales à la source

Gestion alternative des eaux pluviales dans un projet de requalification de voirie départementale

Porté par : le Département du Val-de-Marne
Localisation : RD127 à Gentilly

Le Département du Val de Marne, met en place un projet de requalification de voirie au niveau de l'entrée du Département sur la commune de Gentilly.

Les objectifs de cette opération de requalification de voirie sont les suivants :

- Apaiser la circulation et améliorer la cohabitation entre les usagers,
- Favoriser les déplacements à pied,
- Assurer une continuité cyclable,
- Apporter une cohérence dans l'aménagement de l'espace public.

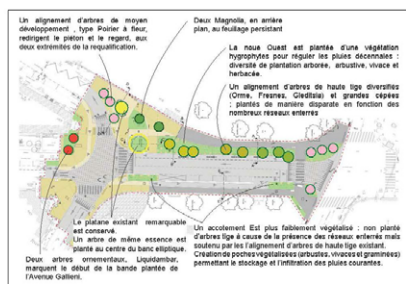
Le Département souhaite profiter de cette opération pour mettre en place une gestion alternative des eaux pluviales, à titre d'expérimentation, par la conception de dispositifs écologiques et durables des eaux pluviales.

Cette recherche de solution qui répond aux prescriptions édictées par le zonage pluvial départemental du Val-de-Marne (94) approuvé le 19 mai 2014, à savoir, mettre en œuvre des techniques qui soustraient au réseau autant que possible, le volume d'eaux pluviales nuisible, notamment par la déconnexion des pluies courantes (interception des 8 premiers millimètres de pluie), en premier lieu en tentant de l'infiltrer avant d'envoyer une restitution avec un débit limité au réseau public.

Pour les pluies plus importantes, il est également recommandé d'envisager d'abord des solutions de rétention à ciel ouvert. Au-delà des 8 mm, les eaux de ruissellement peuvent être rejetées au réseau d'assainissement départemental avec un débit limité à 9 l/s/ha. Cette valeur ne devra pas être dépassée quel que soit l'événement pluvieux à l'origine de ces eaux pluviales.

Actuellement, cette entrée de ville est totalement minérale, et aucune gestion alternative de l'eau pluviale n'est mise en place. L'ensemble des eaux de voirie est rejeté directement dans le réseau d'assainissement départemental minéral.

La solution qui va être mise en œuvre a été optimisée pour la gestion des eaux pluviales



Végétalisation de l'entrée de ville (rue avant-projet)

au regard des autres contraintes de l'opération (redistribution de l'espace en faveur des piétons et des cyclistes et respect du budget alloué). Les noues, qui sont en capacité de traiter les pluies courantes, offrent une réponse paysagère qui contribue à améliorer le cadre de vie des usagers.

Ce projet d'entrée de ville se veut remarquable en termes écologiques avec la création d'espaces verts gérant les eaux pluviales et permet de donner une place prépondérante à la flore associée.

Cet aménagement répond aux exigences suivantes :

- Mise en place d'une gestion alternative des eaux pluviales avec une régulation et une infiltration au minimum des pluies courantes et/ou décentes d'une partie des eaux de ruissellement par un recueil à ciel ouvert et un système de noue végétalisée,
- Surface totale : 1 879 m²
- Surface désimperméabilisée : 345 m² soit 18 %

- une désimperméabilisation des sols avec une augmentation des surfaces en pleine terre,
- une désimperméabilisation des sols avec une augmentation des surfaces en pleine terre,
- la création d'îlots de fraîcheur par la végétalisation de l'espace (association d'espace en pleine terre végétalisée et recueillant de l'eau),
- la création d'espaces verts valorisant une biodiversité végétale, avec la création d'un milieu humide, la plantation de différentes strates végétales (arbres tiges, copées, arbustes, et herbacées).

La réalisation de cet aménagement est prévue pour le premier semestre 2019. ■



Exemple : Villeminfroy (70) - Création d'une maquette pédagogique à destination des scolaires.

La maquette permet comprendre le fonctionnement hydraulique d'un bassin versant en modifiant certains paramètres (prélèvement de gravier, canalisation, barrage, destruction des champs de crues, changement de porosité des sols...) créée par la fédération de pêche de Haute-Saône



OBJECTIF 2 • Remettre le cycle de l'eau au cœur de l'aménagement du territoire

Axe 4 : Restaurer la lisibilité des champs d'expansion des crues

FICHE
ACTION
14

DÉVELOPPER UNE RÉFLEXION PAYSAGÈRE RENFORCÉE SUR L'INTÉGRATION DES BASSINS SECS ET FACILITER LEUR ACCEPTATION PAR LE PUBLIC

CONTEXTE ET ENJEUX

Les bassins d'expansion des crues permettent aux cours d'eau de monter en charge et déborder dans des zones en limitant au maximum les risques pour les personnes ou pour les biens, notamment en aval. Ces espaces, en plus de gérer les crues, peuvent revêtir plusieurs fonctions. Certains de ces espaces accueillent même du public avec des cheminements et des aménagements inondables ou périphériques hors d'eau pour les promeneurs. Cette action vise à développer cette dynamique et à améliorer l'intégration paysagère des bassins de la vallée.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

- Mettre en valeur les bassins comme espaces à part entière de la vallée de la vallée
- Améliorer la fonctionnalité écologique des bassins secs
- S'appuyer sur l'aménagement des bassins secs pour mener des actions de pédagogie

PRINCIPES D'ACTIONS

1. Réaliser un diagnostic des bassins secs existants et des possibilités de mise en valeur écologique et pédagogique

- Élaborer un diagnostic des bassins secs en interne
- Mettre en place une grille d'évaluation du potentiel de mise en valeur des bassins secs (potentiel de renaturation, usages, contraintes techniques...)

2. Réaliser après études des aménagements pour les bassins secs concernés en tenant compte des enjeux paysagers et écologiques

- A partir de la grille d'évaluation, proposer un projet d'intégration paysagère sur les bassins secs prioritaires
- Proposer un projet d'intégration paysagère en alliant écologie et qualité paysagère des espaces

3. Intégrer des usages et supports pédagogiques dans les aménagements de bassins secs

- A partir de la grille d'évaluation, proposer un projet de mise en valeur pédagogique sur les bassins secs qui s'y prêtent et qui peuvent accueillir du public
- En lien avec l'action 20 du plan d'action, intégrer des supports pédagogiques dans les aménagements destinés à accueillir du public

4. Anticiper les futures créations zone d'expansion des crues et de bassins secs

- Élaborer des préconisations de prise en compte paysagère des bassins secs en vue des futures réalisations
- Intégrer une compétence paysage dès la phase conception des futurs bassins secs

TERRITOIRE CONCERNÉ

Bassins secs de la vallée de l'Orge et ses affluents

PUBLIC CONCERNÉ

Collectivités territoriales

TYPE D'ACTION

Étude opérationnelle

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bassins secs faisant l'objet de projets d'intégration paysagère et/ou de mise en valeur

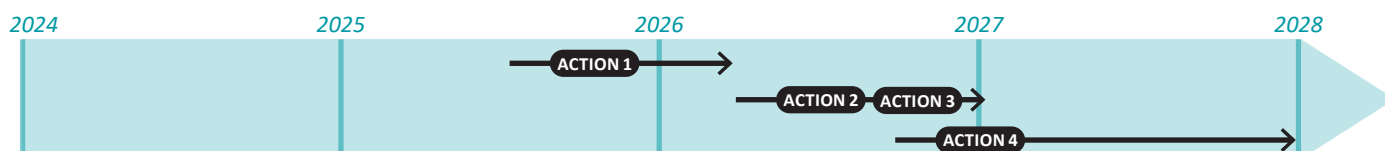
MAÎTRE D'OUVRAGE ET PORTEUR

SYNDICAT DE L'ORGE

MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Temps de travail en suivi
- Étude paysagère en interne
- Réunions de travail avec les services du Syndicat de l'Orge et les collectivités concernés
- Réunions de sensibilisation avec les communes et propriétaires

CALENDRIER



SITES POTENTIELS

- Bassin sec de Guillerville à Linas → [Site démonstrateur](#)
- Bassins en contexte urbain (bassin Bois des Roches, bassin de le Gendarmerie, bassin de la ZAC des Graviers...)
- Bassins en contexte moins dense (bassin du ruisseau de la Muette...)

RÉFÉRENCES



Exemple : Sentier des Marais, Dourdan

Ce champ d'expansion des crues en entrée ouest de Dourdan accueille une roselière et une forêt inondable. Un sentier a été aménagé sur la digue sud pour permettre les déplacements en sécurité pendant les période de crues où le sentier transversal et la promenade des lavoirs peuvent être submergés.



Exemple : Confluence Saône/Grosne (71)

Espace Natura 2000 sur 19 communes, plus de 6 000ha de zones humides, prairies et forêts inondables en polyculture élevage font l'objet de contrats entre l'EPTB Saône et Doubs pour mettre en place des pratiques favorables à la biodiversité, au bon état physicochimique des cours d'eau et à la gestion des crues avec les usagers et gestionnaires de sites dont de nombreux agriculteurs.



Exemple : panneau pédagogique réalisé par le Syndicat afin de communiquer sur l'intérêt des bassins secs

une démarche à déployer et à mettre en cohérence avec l'ensemble de la communication du Syndicat dans la vallée



Exemple : Lac de Saulx-lès-Chartreux (91)

Avec l'abandon du parking construit en 1986 protégé par une digue, le SIAHVY a entrepris en 2018 la suppression du remblais et la création d'une zone humide, permettant l'expansion en cas de crue dans la partie nord-ouest. Le parking, réduit selon les besoins, est restructuré au sud, au niveau de l'entrée du site.

OBJECTIF 3 • Parcourir notre territoire en préservant les espaces de nature

Axe 1 : Valoriser les entrées des sites et renforcer leur identification

FICHE
ACTION
15

ETUDIER ET AMÉNAGER LES ENTRÉES DE SITE POUR RENFORCER LEUR QUALITÉ PAYSAGÈRE ET ÉCOLOGIQUE, ET LEUR IDENTIFICATION AUPRÈS DU PUBLIC

CONTEXTE ET ENJEUX

Afin de renforcer la perception du site et la compréhension de son appartenance à l'ensemble des promenades et sites du syndicat, il est primordial de créer une identité commune des entrées de sites que les usagers pourront associer à celle du syndicat. Pour cela, la matérialité, la signalétique, le mobilier, le stationnement et la mise en scène doivent être repensés. Les sites ont des vocations diverses et il est nécessaire d'adapter le traitement des entrées de ces sites en conséquence pour renforcer la compréhension des usagers.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

- Mettre en valeur les sites de la vallée en réaménageant les entrées
- Par l'aménagement, hiérarchiser les entrées des sites
- Saisir l'opportunité du réaménagement des entrées de sites pour mettre en œuvre les « bonnes pratiques » développées dans les actions 7, 8, 13, 17 dans le respect des mesures paysagères du schéma des circulations douces

PRINCIPES D'ACTIONS

1. Réaliser un diagnostic des entrées pour tous les sites du syndicat

- Mandater une équipe de MOE (paysage, écologie, architecture) pour mener les études pré-opérationnelles d'aménagement
- Élaborer un diagnostic multi-thématique de chaque entrée de site comportant notamment les volets : foncier, paysager, écologique, hydraulique, usages
- Mettre en place une grille d'évaluation du potentiel de mise en valeur des entrées (potentiel de renaturation, usages, contraintes techniques...)

2. Identification des opportunités de réaménagement et élaboration des projets

- A partir de la grille d'évaluation, proposer des projets de réaménagement des entrées qui apparaissent prioritaires, dans le respect des mesures paysagères du schéma des circulations douces
- Mener les éventuelles études complémentaires sur les sites sélectionnés (relevé topographique, études environnementales...)

3. Aménagements des sites

- Mandater une équipe de MOE (paysage, écologie, architecture) pour mener les études opérationnelles de mise en œuvre
- Aménager les sites sélectionnés en mettant en œuvre les bonnes pratiques développées, autant que possible (désimperméabilisation qualitative, mise à distance des zones refuges ou sensibles, gestion à la source des eaux pluviales...) et mise en œuvre de la charte (signalétique, mobiliers et clôtures) unifiée et repensée

TERRITOIRE CONCERNÉ

Entrées des sites du Syndicat

PUBLIC CONCERNÉ

Grand public

TYPE D'ACTION

Étude opérationnelle

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de sites faisant l'objet de projets de mise en valeur de son/ses entrée(s)
- Nombre d'entrées mises en valeur

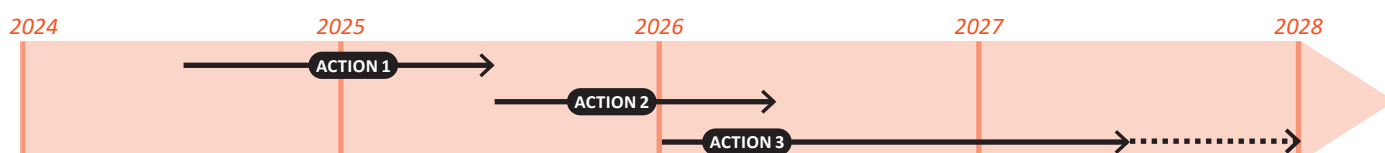
MAÎTRE D'OUVRAGE ET PORTEUR

SYNDICAT DE L'ORGE ET ÉQUIPE DE MOE MULTI-COMPÉTENCES

MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Temps de travail en suivi
- Étude externalisée par une équipe de MOE
- Réunions de travail avec le MOE et les services du Syndicat de l'Orge
- Réalisation des travaux

CALENDRIER



SITES POTENTIELS

- | | |
|--|--|
| • Site de la Sallemouille à Linas → Site démonstrateur | • Site de la confluence avec la Seine → Site démonstrateur |
| • Site du Parc de Lormoy → Site démonstrateur | • Bassin de Trévoix |
| • Site du Parc de l'Eau → Site démonstrateur | |

RÉFÉRENCES



Exemple : Parking de l'aire naturelle des Tamaris - Rivedoux-Plage



Exemple : Mobilier d'accueil - Site des étangs de Cléry-sur-Somme



Exemple : Parc de la Gloriette, Tours (37)

L'entrée principale du site est marquée par un grand panneau à la signalétique identitaire forte.



Exemple : Forêt du Bourgaillh, Pessac (33)

Panneau de présentation, repérage et d'information sur le site, valorisé par un platelage et accès au site renforcé par une garde-corps banquettes au dessus du ruisseau.

OBJECTIF 3 • Parcourir notre territoire en préservant les espaces de nature

Axe 2 : Veiller à la cohérence des maillages de promenades dans le respect des milieux

FICHE
ACTION
16

FACILITER ET ENCADRER LES CONNEXIONS MODALES AVEC LA PROMENADE DE L'ORGE EN S'APPUYANT SUR LE SCHÉMA DIRECTEUR DES CIRCULATIONS DOUCES ET D'ACCUEIL DU PUBLIC

CONTEXTE ET ENJEUX

La promenade de l'Orge et les sites du Syndicat sont utilisés par les populations locales comme des parcs de proximité ou pour des sorties en période de week-end ou vacances. Il est important d'assurer un accès clair et sécurisé aux mobilités actives depuis la ville jusqu'à la promenade et aux sites pour limiter les risques d'accident qui peuvent être renforcés dans les traversées routières des fonds de vallée où la visibilité peut être limitée. La mise en place d'une signalétique adaptée pourra participer à l'accessibilité en mode doux.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

- Faciliter l'accès depuis le territoire à la promenade de l'Orge et aux sites pour les mobilités actives
- Faciliter l'usage du train pour se rendre sur les sites afin de diminuer les venues en voitures et permettre de découvrir des sites éloignés de chez soi plus simplement

PRINCIPES D'ACTIONS

1. Accompagner les EPCI et le département dans leurs études d'aménagement de mobilité permettant de joindre les gares et les centres-villes à la promenade et aux sites

- Partager avec les acteurs le schéma directeur des mobilités douces et de l'accueil du public pour que les secteurs concernés soient bien identifiés par tous en amont des réflexions de projet d'aménagement
- Porter un avis sur les aménagements proposés pour bien prendre en compte les enjeux de la promenade de l'Orge et de la qualité paysagère des aménagements en plus d'un avis écologique et hydraulique

2. Inciter les EPCI, le département à adapter ou mettre en place une signalétique facilitant l'accès à la promenade de l'Orge et aux sites

- Faire connaître aux acteurs de l'aménagement de l'espace public concernés les propositions de mise en valeur des connexions modales à la promenade de l'Orge et aux sites, et la signalétique qui pourrait être mise en place pour valoriser ces lieux de fraîcheur et de déambulation pour les habitants
- Proposer le prêt par le Syndicat de pochoirs aux noms des rivières ou numérotés pour réaliser des marquages directionnels
- Proposer l'achat groupé de peinture par le Syndicat pour réaliser les marquages afin d'unifier les couleurs utilisées par les différents aménageurs pour cette signalétique menant à l'Orge et obtenir des prix

3. Rencontrer la SNCF pour proposer d'amender les "cartes de quartier" en gare afin d'indiquer la promenade et les sites à proximité ainsi que leur distance et le parcours privilégié pour s'y rendre

TERRITOIRE CONCERNÉ

Liaisons gare, centre-ville, grands itinéraires cycles avec promenades de l'Orge et sites

PUBLIC CONCERNÉ

Grand public

TYPE D'ACTION

Sensibilisation - conseil - logistique

INDICATEURS DE SUIVI

- Nb de projets d'aménagement suivis
- Nb de "carte de quartier" mises à jour

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PORTEUR

SYNDICAT DE L'ORGE (LOGISTIQUE - SENSIBILISATION - CONSEIL) - ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT PUBLIC (OPÉRATIONNEL)

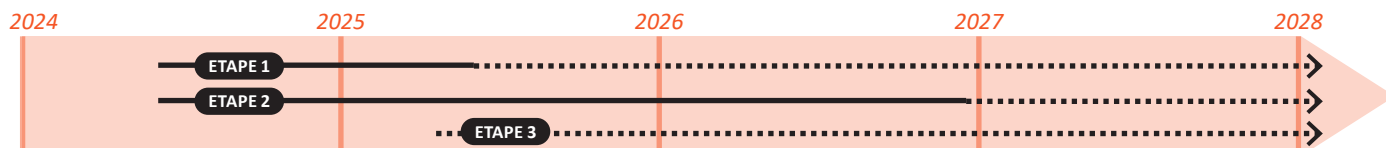
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Temps de travail partage du Schéma directeur
- Temps de travail en suivi des projets mobilité
- Achat/réalisation de pochoirs et achat de peinture en quantité pour revente
- Temps de travail réunions avec la SNCF

FINANCEMENTS POTENTIELS

- Département
- Communes
- Banque des territoires
- Région
- CAUE (animation)

CALENDRIER



SITES POTENTIELS

- Liaison gare de Sainte-Geneviève-des-Bois (grande gare) avec l'espace naturel du Vaucluse (site du Syndicat)
- Liaison gare de la Norville-Saint-Germain-lès-Arpajon (petite gare) avec la promenade de l'Orge
- Liaisons à Athis mons avec la Scandibérie (grand itinéraire cyclable européen) et avec le réseau de sentes sur le coteau qui mènent aux groupes scolaires → [Site démonstrateur](#)
- Liaison avec l'Yvette (difficile à mettre en place mais importante pour les connexions entre les grandes promenades. A étudier en articulation avec la valorisation de la confluence Orge/Yvette Action 9)

RÉFÉRENCES



Exemple : La ligne verte du Voyage à Nantes

Réalisé selon le parcours du festival chaque année, le tracé peint à même le sol permet aux promeneurs de rejoindre les différents sites en passant par la gare. La signalétique est complétée par des marquages pour mettre en valeur les monuments croisés en chemin.



Exemple : Mise en place d'une signalétique pour identifier les villages de l'aire d'appellation de Sancerre

La démarche d'identification et de promotion des villages d'appellation du Sancerrois passe par une première action de mise en place de panneaux unifiés en entrée de ville pour créer une synergie de communication plus lisible et homogénéisée à destination des touristes. Sur 14 communes, une première vague de panneaux a été installée sur les 7 premières communes engagées. Les autres suivront sur deux vagues successives.



Exemple : Carte de site des abribus parisiens présentant les équipements à proximité du quartier et les isochrones pour les modes actifs

En partenariat avec JC Decaux, la commune et la RATP, la mise en place de ces panneaux permet de se repérer facilement et de découvrir les équipements locaux dès la sortie du bus

OBJECTIF 3 • Parcourir notre territoire en préservant les espaces de nature

Axe 3 : Développer les promenades tout en tenant compte de la biodiversité

FICHE
ACTION
17

REPENSER L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES AMÉNAGEMENTS DE MISE À DISTANCE DU PUBLIC POUR LIMITER LES DÉRANGEMENTS LIÉS AUX PROMENADES À PROXIMITÉ DE ZONES REFUGES OU SENSIBLES

CONTEXTE ET ENJEUX

Afin de limiter l'accès du public dans certaines parties des sites gérés par le Syndicat pour protéger les milieux comme offrir des espaces de calme à la faune, des systèmes de mise à distance ou en défens sont utilisés. Une diversité de systèmes peut être mise en place, répondant différemment aux enjeux écologiques et paysagers selon les situations et les typologies d'espaces, et peuvent même offrir des services complémentaires comme des assises, supports de communication ou points d'observation.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

- Mise au point d'un catalogue de signalisation et d'aménagement uniformisé
- Adaptation visuelle des solutions choisies

PRINCIPES D'ACTIONS

- 1. Recenser et évaluer les aménagements existants empêchant le passage du public avec un regard paysager**
 - Évaluer leur intégration paysagère, leur efficacité et leur durabilité
- 2. Réaliser sur les différents sites du Syndicat un diagnostic paysager des zones tampons identifiées**
 - Identifier leurs caractéristiques et les enjeux paysagers
 - Catégoriser les types d'espaces et systèmes de mise à distance
 - Identifier les marges d'amélioration de ces systèmes sous un regard paysager
- 3. Réaliser une cartographie mettant en avant la qualité paysagère et l'efficacité des espaces tampons et systèmes de mise à distance existants pour repérer les espaces prioritaires à améliorer**
- 4. Mettre en place une boîte à outils pour bien aménager les zones tampons et mise en défens**
 - Proposer des solutions selon les typologies d'espaces et les matériaux disponibles sur place
- 5. Mettre à disposition cette boîte à outils aux communes pour les conseiller sur l'aménagement paysager qualitatif des zones tampons entre leurs espaces de déambulations et les cours d'eau, zones humides ou zones naturelles**

TERRITOIRE CONCERNÉ

Sites de l'Orge

PUBLIC CONCERNÉ

Syndicat, communes

TYPE D'ACTION

Étude

INDICATEURS DE SUIVI

- Nb de sites où l'aménagement a été modifié en conséquence
- Linéaire de systèmes modifiés ou mis en place

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PORTEUR

SYNDICAT DE L'ORGE ET PRESTATAIRE EXTÉRIEUR
(PAYSAGISTE CONCEPTEUR)

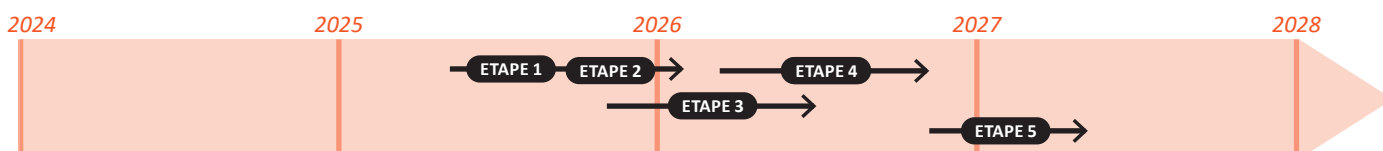
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Étude externalisée (contrat avec un paysagiste concepteur)
- ou Étude en interne

FINANCEMENTS POTENTIELS

- Département
- UE (programme LIFE)
- Agence de l'Eau

CALENDRIER



SITES POTENTIELS

- Sites appartenants au Syndicat
- Sites gérés par le Syndicat

RÉFÉRENCES



Exemple : Roncier empêchant l'accès distancé du cheminement par une bande tondue - Bassin de Trévoix



Exemple : Clôture asymétrique en rondins bois - Bassin de Trévoix



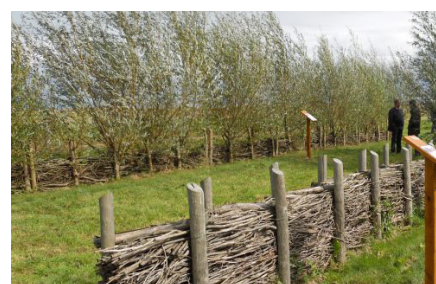
Exemple : Clôture droite en rondins bois - Prairie des cinq arches



Exemple : Ganivelle - Coteau des vignes



Exemple : Clôture en planches bois brutes issus de débitage sur site



Exemple : Fascine de branchages



Exemple : Corde et potelets bois - Parc de la Tête d'Or à Lyon



Exemple : Corde et potelets bois - Parc de la Tête d'Or à Lyon



Exemple : Fascines de bruyères issues des coupes d'entretien de l'île - Parc E. Lopez à Porquerolles



Exemple : Fossé



Exemple : troncs d'arbres couchés pouvant aussi servir d'assises - Parc Saint Gilles à Bruxelles



Exemple : tronc d'arbre couché, séparant le chemin du boisement, tronçonné en forme d'assises - Parc de Lormoy

OBJECTIF 3 • Parcourir notre territoire en préservant les espaces de nature

Axe 3 : Développer les promenades tout en tenant compte de la biodiversité

FICHE
ACTION
18

METTRE EN ŒUVRE LES PROJETS DE CHEMINEMENTS ET LES AMÉNAGEMENTS ASSOCIÉS AVEC LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES EN S'APPUYANT SUR LE SCHÉMA DIRECTEUR DES CIRCULATIONS DOUCES ET D'ACCUEIL DU PUBLIC

CONTEXTE ET ENJEUX

Depuis plusieurs décennies, des promenades ont été aménagées sur l'aval du territoire et permettent de parcourir les sites de la vallée. Pour créer un lien entre les communes et répondre à un souhait exprimé en concertation, des continuités de promenades doivent être projetées pour accéder à l'amont de l'Orge comme sur ses affluents. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre le schéma directeur avec les partenaires territoriaux concernés. Cette action a pour objectif de définir les étapes qui permettent de poursuivre le travail engagé.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

- Résorber les discontinuités quand cela ne met pas en danger la biodiversité
- Donner à découvrir les paysages des cours d'eau dans la partie amont de l'Orge et sur les grands affluents en créant une accessibilité respectueuse des milieux
- Proposer des promenades de durées variables pour découvrir le bassin versant de la rivière aux plateaux
- Mieux matérialiser la hiérarchisation des cheminements au sein des sites

PRINCIPES D' ACTIONS

1. Définir les itinéraires de prolongation de la promenade de l'Orge et des boucles de promenade

- Valider les propositions définies par le schéma directeur des circulations douces
 - En organisant des réunions avec les différents acteurs concernés
 - En organisant des sessions de reconnaissance de terrain pour vérifier les tracés dessinés
- Proposer un fléchage et/ou aménagement si nécessaire des itinéraires de promenades proposés dans le Schéma des circulations douces pour le foncier appartenant au syndicat. Travailler avec les EPCI pour le fléchage des itinéraires hors foncier Syndicat.

2. Approfondir la définition des projets et l'opérationnalité pour le foncier appartenant au syndicat

- Confier le schéma directeur aux partenaires des EPCI, du département, au CAUE pour qu'ils se l'approprient et puissent en tenir compte pour leurs projets de cheminements ou déléguer cette mission de coordination à un cabinet ou un BE de conseil spécialisé dans les mobilités douces
- Lancer des études pour l'aménagement des cheminements sur le foncier du Syndicat de l'Orge sur chaque secteur concerné
- Classer les cheminements au PDIPR

3. Accompagner les opérations d'aménagement dans les secteurs de discontinuité pour une bonne prise en compte de enjeux de la promenade de l'Orge et de la qualité paysagère des aménagements

- Mettre en place une veille sur les opérations d'aménagement en s'appuyant sur l'action 20 du programme d'action

4. Intégrer les solutions paysagères proposées par le schéma directeur dans la révision des plans de gestion

TERRITOIRE CONCERNÉ

Bassin versant

PUBLIC CONCERNÉ

Syndicat, communes, département pour le grand public

TYPE D' ACTION

Étude opérationnelle

INDICATEURS DE SUIVI

- Point de discontinuité résorbé
- Nb de boucles concrétisées et "transmises" au public

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PORTEUR

SYNDICAT DE L'ORGE (ANIMATEUR - COORDINATEUR)
ET SYNDICAT DE L'ORGE (HPAP/RPAP), DÉPARTEMENT,
COMMUNES

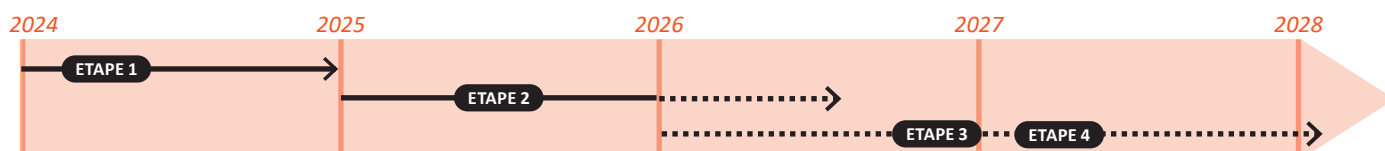
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Temps de travail pour la validation du schéma directeur (préparation et organisation des réunions en salle et en extérieur)
- Temps de coordination avec les partenaires
- Temps de suivi pour la veille sur les projets d'aménagement

FINANCEMENTS POTENTIELS

- Département
- Communautés de communes
- Communes
- Banque des territoires

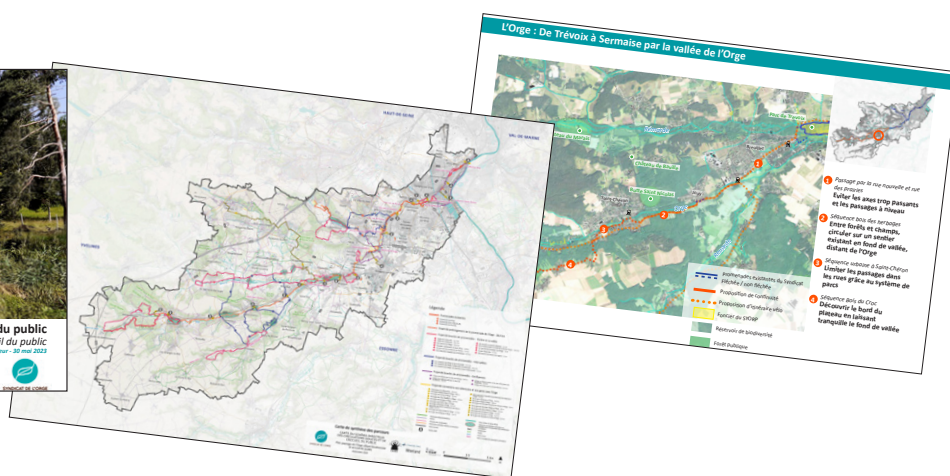
CALENDRIER



SITES POTENTIELS (CF. SCHEMA DIRECTEUR)

- Secteurs comprenant des discontinuités sur la promenade actelle
- Secteur concerné par le prolongement de la promenade vers l'amont (de Breuillet à St Martin de Bréthencourt)
- Boucle rivière et sa vallée n°3 : "Aux sources de l'Orge"
- Boucle rivière et sa vallée n°4 : "Dourdan : patrimoine et cours d'eau"
- Boucle confluences n°2 : "L'Orge et la Sallemouille par la tour de Monthéry"

RÉFÉRENCES



Exemple : Schéma directeur des mobilités douces et de l'accueil du public du Syndicat de l'Orge - 2024

Le schéma directeur présente un itinéraire de prolongation de la promenade de l'Orge en amont et 18 boucles de promenade (sur fonciers Syndicat, communaux, départementaux...) permettant de découvrir les vallées en reliant paysages des plateaux, des coteaux et des fonds de vallée dans le respect des milieux naturels. Des préconisations de matérialités et signalétiques sont également proposées.



Exemple : Itinéraires de découverte du Hurepoix, 2018

Mise au point d'itinéraires d'interprétation des paysages agricoles périurbains de communes du Hurepoix. La définition de ces itinéraires fut accompagnée d'un travail de conception de dépliants-cartes à l'usage des randonneurs. Pour leur élaboration, différents outils de médiation ont été mobilisés en partenariat avec les acteurs locaux (élus, associations, habitants).



Exemple : Parc de la Feysine, Villeurbanne (69)

Des cheminements marqués par différents revêtements incitant à une répartition naturelle des types de mobilités.

OBJECTIF 3 • Parcourir notre territoire en préservant les espaces de nature

Axe 4 : Favoriser la découverte de l'eau en permettant de s'en approcher dans des endroits ciblés

FICHE
ACTION
19

METTRE EN PLACE DES POINTS D'OBSERVATION POUR DÉCOUVRIR LES COURS D'EAU, LEURS MILIEUX ET LA FAUNE ASSOCIÉE

CONTEXTE ET ENJEUX

Pour concilier cette volonté et ce besoin de pouvoir s'approcher des cours d'eau pour les découvrir avec la préservation des milieux, la définition d'espaces d'observation en des points ciblés est une solution efficace, notamment utilisées dans les réserves naturelles. Cette action vise à identifier les sites potentiels pour mettre en place ces points de découverte. Les dispositifs qui seront mis en œuvre pourront varier selon les usages envisagés, les éléments à valoriser et les zones à protéger.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

- Aménager des points d'observation sur les cours d'eau et s'appuyer sur des supports pour découvrir les milieux et la faune
- Proposer des aménagements adaptés à la vulnérabilité des milieux
- Aménager des espaces ponctuels pour mieux préserver les berges sur leur linéaire

PRINCIPES D'ACTIONS

1. Identifier les sites potentiels pour des points d'observation

- Identifier des sites potentiels sur le foncier du syndicat à partir d'un repérage établi par le syndicat et les communes
- Élaborer un diagnostic multi-thématique prenant en compte le schéma directeur de renaturation de l'Orge et ses affluents sur ces sites, et comportant notamment les volets : foncier, paysager, écologique, hydraulique, usages

2. Identification des opportunités de réaménagement et élaboration des projets

- Avec l'équipe de MOE, élaborer des projets d'aménagement qui articulent paysage, accueil du public et biodiversité
- Veiller à proposer des aménagements adaptés selon la situation (ponton, banc, palissade à fenêtres, observatoire...) avec une signalétique explicative si besoin (en lien avec l'action 20)

3. Aménagement des sites

- Mandater une équipe de MOE (paysage, écologie, architecture) pour mener les études opérationnelles de mise en œuvre
- Aménager les sites sélectionnés en mettant en œuvre les bonnes pratiques développées, autant que possible (désimperméabilisation qualitative, mise à distance des zones refuges ou sensibles, gestion résiliente des eaux pluviales...) et mise en œuvre de la charte (signalétique, mobiliers et clôtures) unifiée et repensée

TERRITOIRE CONCERNÉ

Berges de cours d'eau dans le bassin versant

PUBLIC CONCERNÉ

Grand public

TYPE D'ACTION

Étude opérationnelle

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de points d'observation réalisés

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PORTEUR

SYNDICAT DE L'ORGE ET ÉQUIPE DE MOE MULTI-COMPÉTENCES

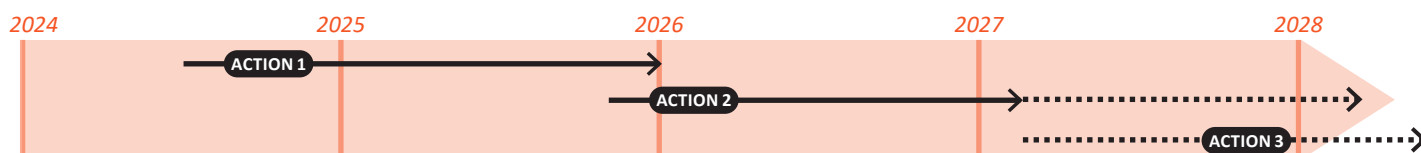
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Temps de travail en étude
- Réunions de sensibilisation avec les communes
- Réalisation des travaux

FINANCEMENTS POTENTIELS

- Département
- Agence de l'Eau
- ADEME
- Communes
- Communautés de communes

CALENDRIER



SITES POTENTIELS

- Site des gorges de la Charmoise → [Site démonstrateur](#)
- Site de la Prairie de Villemoisson

RÉFÉRENCES



Prairie des 5 arches, Villemoisson-sur-Orge (91)

Une passerelle bois permet de traverser et découvrir le milieu humide au cœur du site sans risque de piétinement et en limitant les dérangements de la faune.



Exemple : Norges-la-ville (21)

Aménagement d'un ponton face au lavoir désaffecté et d'une passerelle piétonne sur la Norges qui offrent deux points de vues diversifiés sur le cours d'eau et le petit patrimoine historique local.



Coteau des Vignes, Athis-Mons (91)

Un ponton en surplomb de l'Orge pour permettre aux pêcheurs de pratiquer leur loisir sans abîmer la berge et déranger des espèces nidifiantes. Il sert également d'observatoire pour les promeneurs et offre un point de vue différent sur la rivière.

OBJECTIF 3 • Parcourir notre territoire en préservant les espaces de nature

Axe 5 : Simplifier la communication des sites et de la promenade pour faciliter la découverte du territoire

FICHE
ACTION
20

ETUDIER ET REDEPLOYER UNE SIGNALÉTIQUE, DES MOBILIERS ET DES CLÔTURES UNIFIÉES

CONTEXTE ET ENJEUX

Plusieurs supports de communication ont été installés au fil des années, au fil du temps le long de des promenades et sur les sites, de façon disparate et sans fil conducteur. D'un point de vu du paysage, cela a un impact visuel et altère la communication. Une uniformité de ce mobilier sur les sites et les promenades permettrait de mieux identifier le travail mené par le Syndicat mais aussi de favoriser les parcours entre sites.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

- Analyser et organiser les besoins en signalétique pour mieux se repérer dans la vallée, en s'appuyant sur l'action 18.
- Harmoniser les éléments de signalétique, de mobilier et de clôture

PRINCIPES D'ACTIONS

1. Faire un état des lieux de la signalétique mise en place et là où elle manque

- Faire un état des lieux de la signalétique existante et de son usage
- Identifier les supports de communication adaptés à chaque configuration et créer un principe de mise en œuvre
- Établir une cartographie précise des éléments de signalétique à déployer et à supprimer
- Proposer des achats groupés de mobilier ou peinture aux communes pour la signalétique à déployer sur les sites hors foncier Syndicat (si approuvé dans le schéma directeur)

2. Créer un guide de mobilier et de clôture - pouvant être intégré dans les PLU et PLUi

- En privilégiant le mobilier fabriqué en interne
- En associant les services du Syndicat (COM / GEAP)
- En tenant compte des interfaces et des chartes appliquées sur le territoire (PNR de la Haute Vallée de Chevreuse)

3. Déployer la signalétique, le mobilier et les clôtures unifiées sur les sites et les promenades

- Renouveler la signalétique directionnelle au besoin sur les promenades existantes et dans les nouveaux aménagements
- Mettre en cohérence le mobilier, les clôtures et la signalétique sur l'ensemble des sites du Syndicat progressivement en s'appuyant sur la vocation des sites (voir schéma directeur des circulations douces et de l'accueil du public)
- Travailler l'intégration paysagère et la communication par la signalétique autour des équipements techniques du Syndicat
- Proposer des supports pédagogiques numériques (QR Code) pour approfondir les informations communiquées par la signalétique sur les sites afin de limiter la surabondance de panneaux
- Étendre la signalétique et le jalonnement des sites de la vallée jusqu'aux gares de RER les plus proches

TERRITOIRE CONCERNÉ

Bassin versant

PUBLIC CONCERNÉ

Grand public

TYPE D'ACTION

Étude opérationnelle

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de plans de gestion mis à jour intégrant mobilier et signalétique

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PORTEUR

SYNDICAT DE L'ORGE (COORDINATEUR), AGGLO ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, COMMUNES

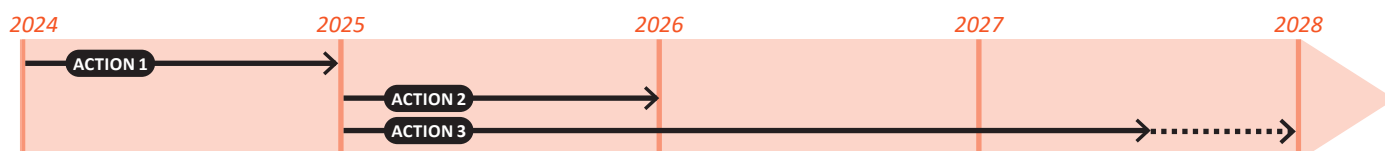
BUDGET PRÉVISIONNEL

- Temps de travail en suivi
- Réunions de travail avec les services du Syndicat de l'Orge
- Réunions de sensibilisation avec les communes
- Achat de mobilier
- Réalisation des travaux

FINANCEMENTS POTENTIELS

- Région et département si nouvelle ouverture au public

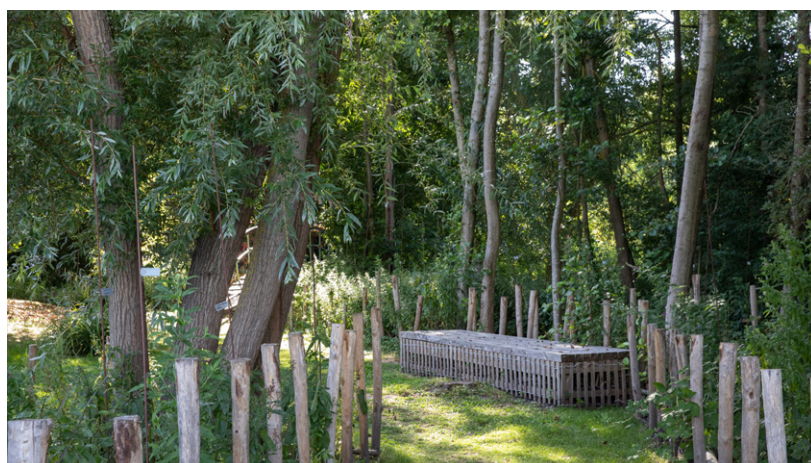
CALENDRIER



SITES POTENTIELS

- Site de la Sallemouille à Linas → Site démonstrateur
- Site de la Charmoise → Site démonstrateur
- Site du Parc de l'Eau → Site démonstrateur
- Site de la Vallée de la Renarde → Site démonstrateur
- Site du Parc de Lormoy → Site démonstrateur
- Site de la Confluence Orge / Seine → Site démonstrateur

RÉFÉRENCES



Exemple : Festival International des Jardins des Hortillonnages à Amiens (80) - Intégration de mobilier en bois, banc et clôture.



Exemple : Parc Naturel Fluvial de l'agglomération d'Agen (47) - Intégration de mobilier de pique-nique



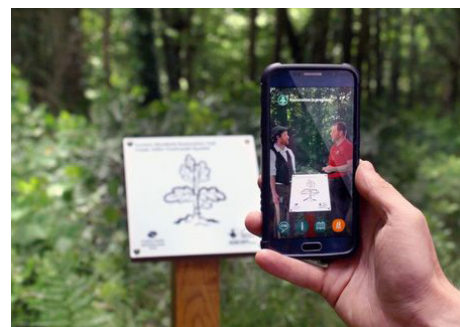
Exemple : Parc du Séminaire, Morsang-sur-Orge (91)
Une signalétique de jalonnement simplifiée comme second niveau de lecture dans le repérage sur site



Exemple : Signalétique Pic Bois (non renseigné) - Multiplication de différents sujets informatifs sur de petits encartés tournants.



Exemple Domaine de Chambord (41)
Signalisation directionnelle discrète de troisième catégorie.



Exemple : Wrexham (UK)
Un sentier de découverte accompagné par de petits panneaux et des informations complémentaires augmentées.

OBJECTIF 3 • Parcourir notre territoire en préservant les espaces de nature

Axe 5 : Simplifier la communication des sites et de la promenade pour faciliter la découverte du territoire

FICHE
ACTION
21

RENFORCER LA COMMUNICATION AUTOUR DES PAYSAGES DU BASSIN VERSANT DE L'ORGE POUR INCITER LE PUBLIC À VENIR LES DÉCOUVRIR DANS LE RESPECT DES MILIEUX NATURELS

CONTEXTE ET ENJEUX

Cette action propose de communiquer sur les paysages de la vallée afin de faire découvrir les affluents de l'Orge notamment et de «désencombrer» les sites les plus fréquentés. Cette action est liée aux actions 16 et 18. L'objectif est d'identifier les paysages à faire découvrir sans pour autant générer d'affluence trop importante. Pour cela, la communication pourra être adaptée en fonction des saisons afin de respecter les milieux naturels.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

- Faire découvrir des sites peu connus du bassin versant
- Diminuer la surfréquentation de certains sites grâce à une communication ciblée
- Élaborer une communication adaptable pour protéger les milieux

PRINCIPES D'ACTIONS

1. Identifier les potentiels sites futurs à faire découvrir

- Avec l'appui des communes, et en lien avec les actions 16 et 18 du plan d'action, réaliser un recensement des sites et des paysages à faire découvrir à l'échelle de tout le bassin versant

2. Communiquer autour des paysages du bassin versant

- Élaborer des supports et événements visant à faire connaître les paysages de toute la vallée, en s'appuyant sur des sites peu connus, notamment sur les affluents de l'Orge (en se basant sur l'observatoire photographique et fond photos existants)
- Élaborer des supports à vocation pédagogique (ex. : Exposition itinérante...)
- Réaliser une campagne de communication auprès des habitants de la vallée de l'Orge en s'appuyant sur des point relais (offices du tourisme, mairies, gares, réseaux de transport IDF) et privilégier l'itinérance dans toute la vallée (ex. : Camionnette itinérante...)

3. Mettre à jour le guide du promeneur pour ajouter la partie amont du territoire

TERRITOIRE CONCERNÉ

Bassin versant

PUBLIC CONCERNÉ

Grand public

TYPE D'ACTION

Communication - Sensibilisation

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de nouveaux sites ouverts au public
- Évolution de la fréquentation des sites

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PORTEUR

SYNDICAT DE L'ORGE ET SERVICE COMMUNICATION

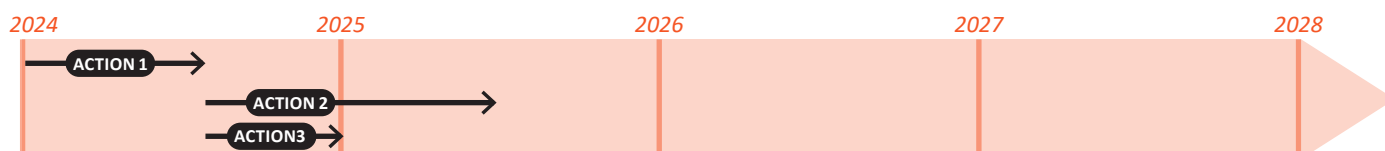
BUDGET PRÉVISIONNEL

- Temps de travail en suivi
- Réunions de travail entre les services du Syndicat de l'Orge
- Réalisation et diffusion des supports

MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Temps de travail en suivi
- Réunions de travail avec le BE et les services du Syndicat de l'Orge
- Réalisation et diffusion des support

CALENDRIER



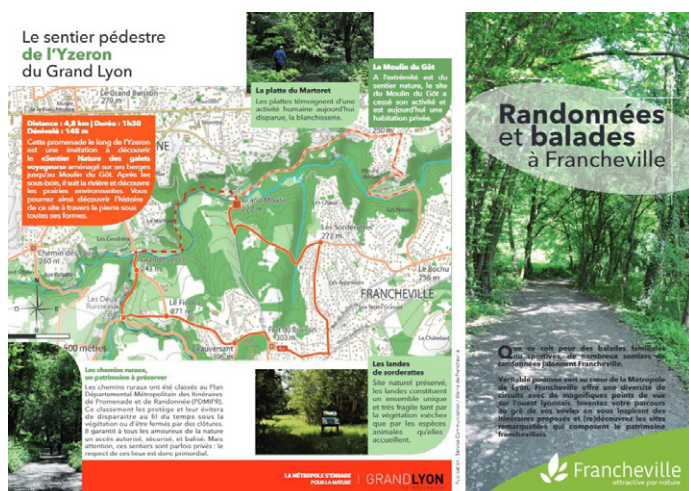
RÉFÉRENCES



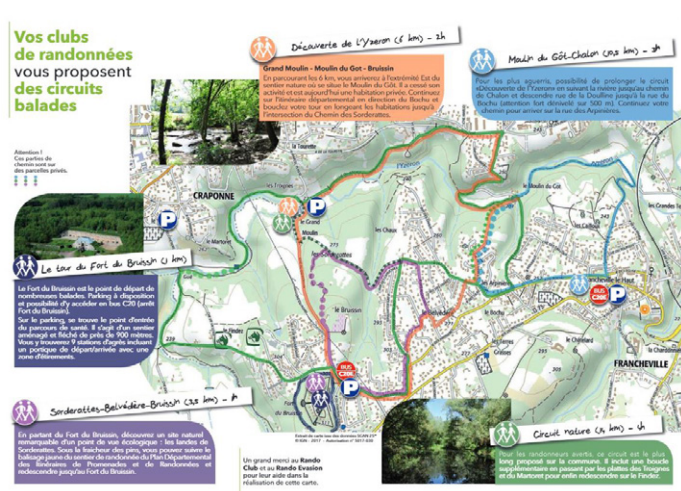
Exemple : Haute-Marne, Côte-d'Or - Affiches pour le Parc National de Forêt



Exemple : Pays de Grasse (06) - Camionnette itinérante de l'Office du Tourisme



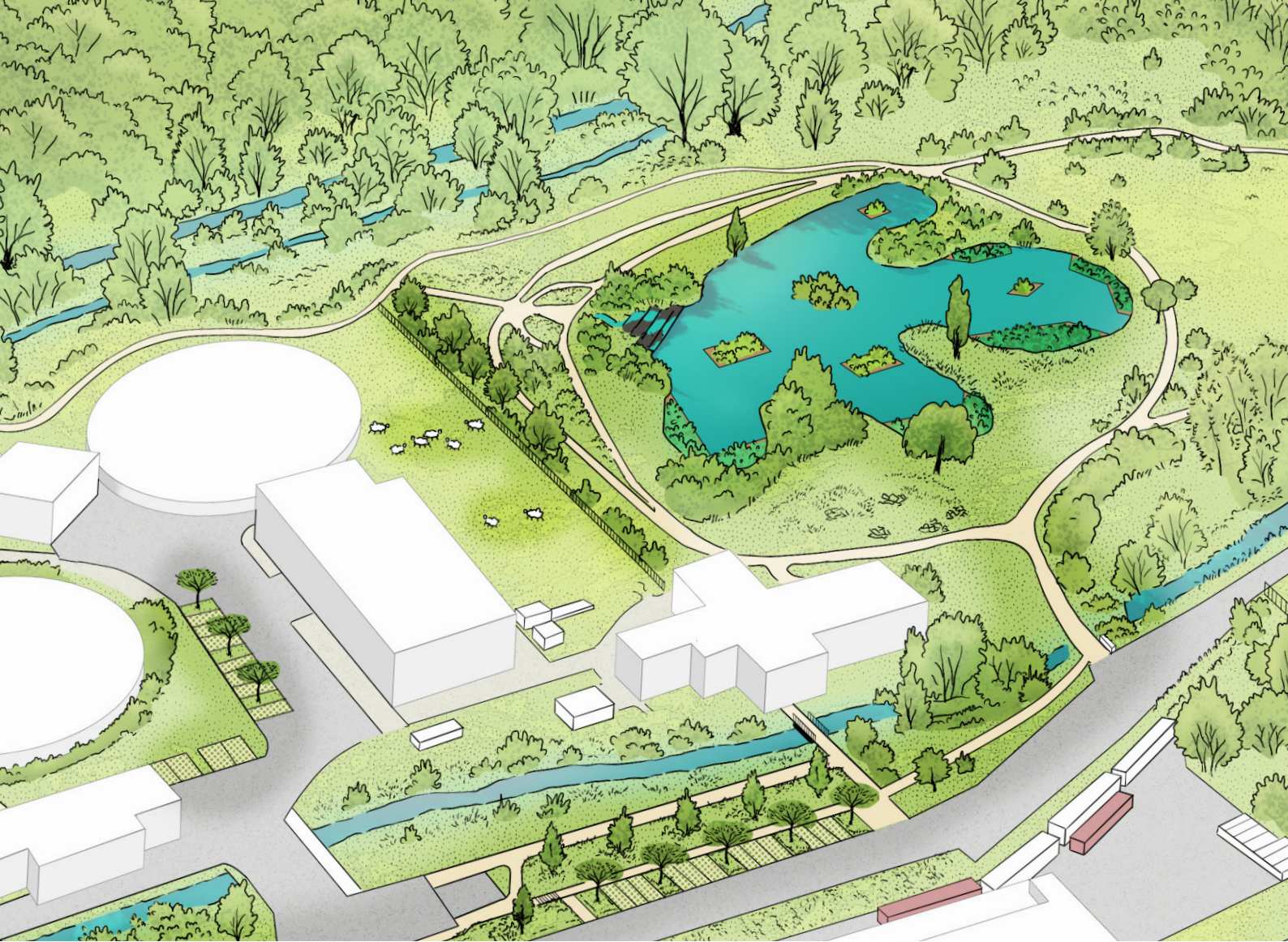
Exemple : Grand Lyon (69) - Guide de randonnée pédestre



Exemple : Nouvelle Aquitaine - Exposition itinérante Les sentinelles du climat



Exemple : Centre Pompidou - Jeu de cartes à destination des familles



6 SITES PILOTES POUR AMORCER LE PROGRAMME D'ACTION

Des sites démonstrateurs pour lancer la phase d'action et illustrer la traduction des actions par le projet

Une des particularités de ce Plan Paysage est d'intégrer un volet d'étude sur des secteurs à caractéristiques du territoire pour développer un projet opérationnel au niveau esquisse permettant de montrer comment les fiches actions peuvent être mises en pratique selon les situations.

Ces projets auront vocation à devenir les premières actions phares issues du plan Paysage, les vitrines d'un territoire en mutation vers une conciliation forte entre nature, biodiversité, fréquentation et activités humaines. Opérationnels, ils devront mettre en valeur une part importante d'actions reproductibles sur d'autres sites du territoire.

Six sites validés par le bureau syndical parmi les onze proposés

11 secteurs potentiels ont été définis par le groupement et les services du Syndicat de l'Orge. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire, de manière équilibrée entre les séquences paysagères et entre l'Orge et ses affluents. Le vote a été mené de manière collégiale entre les participants du COPIL de la phase 2 qui ont sélectionné 6 sites, en portant une attention particulière à la présence d'acteurs intéressés déjà identifiés sur les territoires et sur le potentiel d'exemplarité des sites retenus.

Des sites pilotes pour amorcer le programme d'action

La méthodologie d'étude des sites pilotes

Suite à la sélection des sites de projet, le groupement a commencé à délimiter un périmètre affiné et construire un mini-diagnostic pour chaque site comprenant :

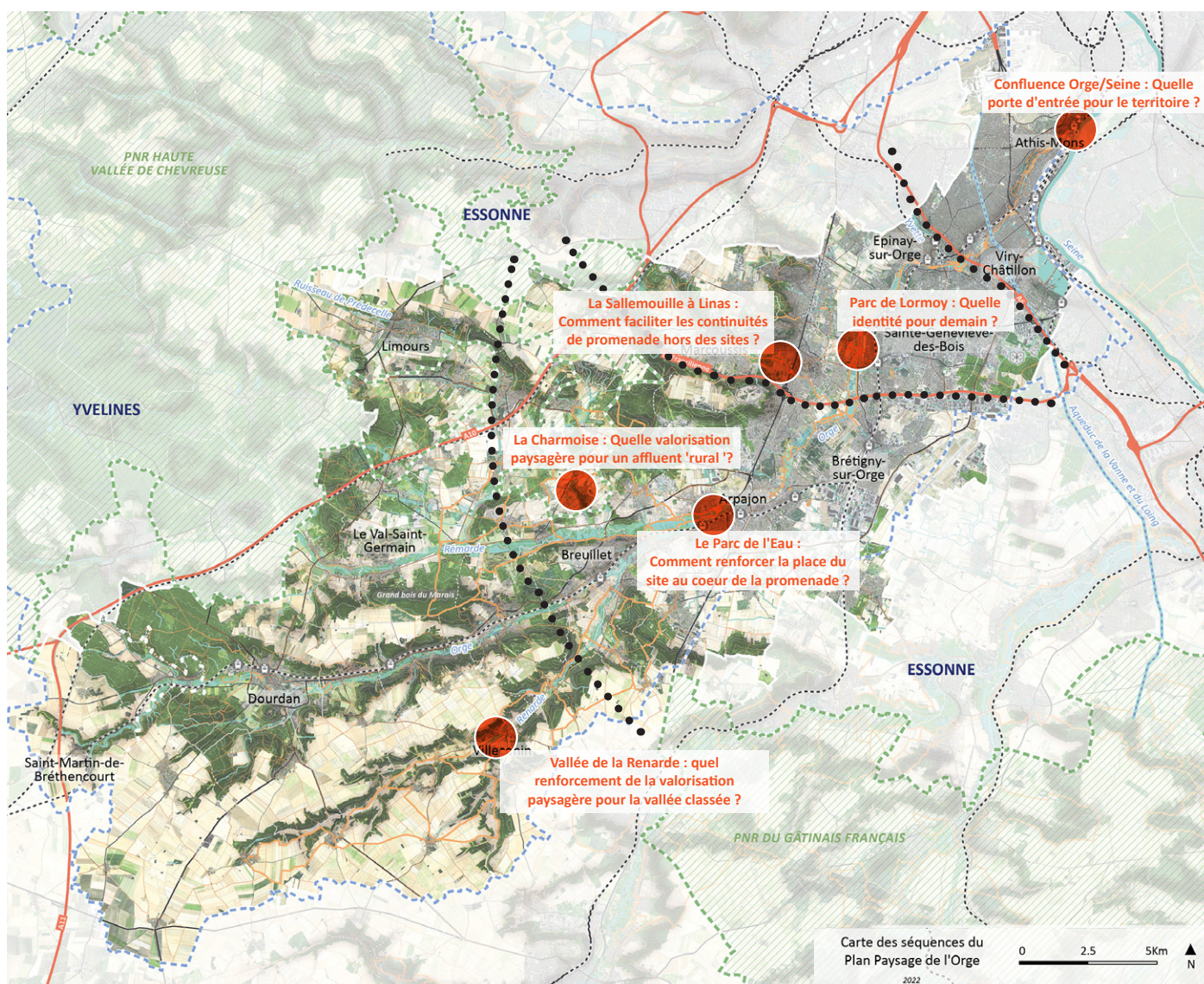
- Le plan du site
- La relation du site au contexte élargi
- Un état des lieux rapide, appuyé sur une analyse cartographique et un relevé photo
- Une mise en relation avec les objectifs de qualité paysagères et leurs axes stratégiques...

... qui amène à une première proposition de plan d'action concrètes pour le site.

Ces éléments ont été soumis en réunion aux partenaires, aux techniciens du Syndicat et aux élus concernés pour affiner les réflexions et réorienter au besoin.

Le groupement, qui travaillait en parallèle sur les fiches-actions pendant la même période, a ensuite approfondi les actions proposées, notamment par un travail d'illustration pour aider les futurs porteurs à se projeter. Ces éléments sont accompagnés d'un calendrier relatif permettant de passer à l'opérationnel dès que possible.

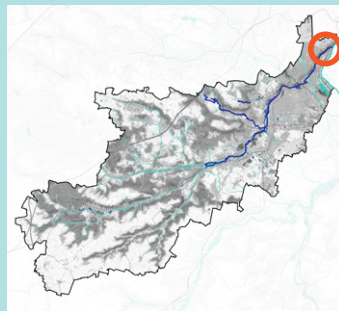
Ce chapitre présente les sites pilotes et leur projet.



Site de la confluence Orge/Seine

Etat des lieux

Sur l'Orge - Séquence 4 : l'Orge urbaine



ENJEUX LOCALISÉS :

- Une confluence située en milieu très minéral identifiée comme **porte d'entrée du territoire** du Syndicat de l'Orge
- **Le lien avec la Seine** implique de prendre en compte des enjeux associés au fleuve :
 - **Le site inscrit** de la Seine depuis 1976 : de nombreuses réflexions et actions en cours pour aménager les quais et améliorer la mobilité douce, notamment avec l'aide du CAUE 91.
 - **Les Jeux Olympiques 2024** : la France s'est engagée sur la qualité de l'eau de la Seine pour l'événement. De fait, la qualité de l'eau issue du bassin de l'Orge a forcément un impact. Une belle occasion pour mettre en avant le travail du Syndicat.
- Une **promenade de l'Orge installée sur le réseau d'eaux usées**, en partie signalisée, qui limite les marges de manoeuvre de renaturation de la rivière
- Une proximité importante mais peu évidente avec la **Gare d'Athis-Mons**
2 minutes à pied (150m) / 2min à vélo (400m)

Mise en relation des enjeux du site avec les objectifs et leurs axes stratégiques



OBJECTIF Renforcer les paysages liés à l'eau au service de la biodiversité

- **Axe 4** - Préserver et valoriser les **confluences, points d'entrées** sur les vallées des affluents
- **Axe 2** - Valoriser le lien à l'eau dans les **paysages urbains du quotidien** et renforcer la **prise de conscience collective**
- **Axe 5** - Faciliter la **lecture des cours d'eau** et des zones humides dans le paysage



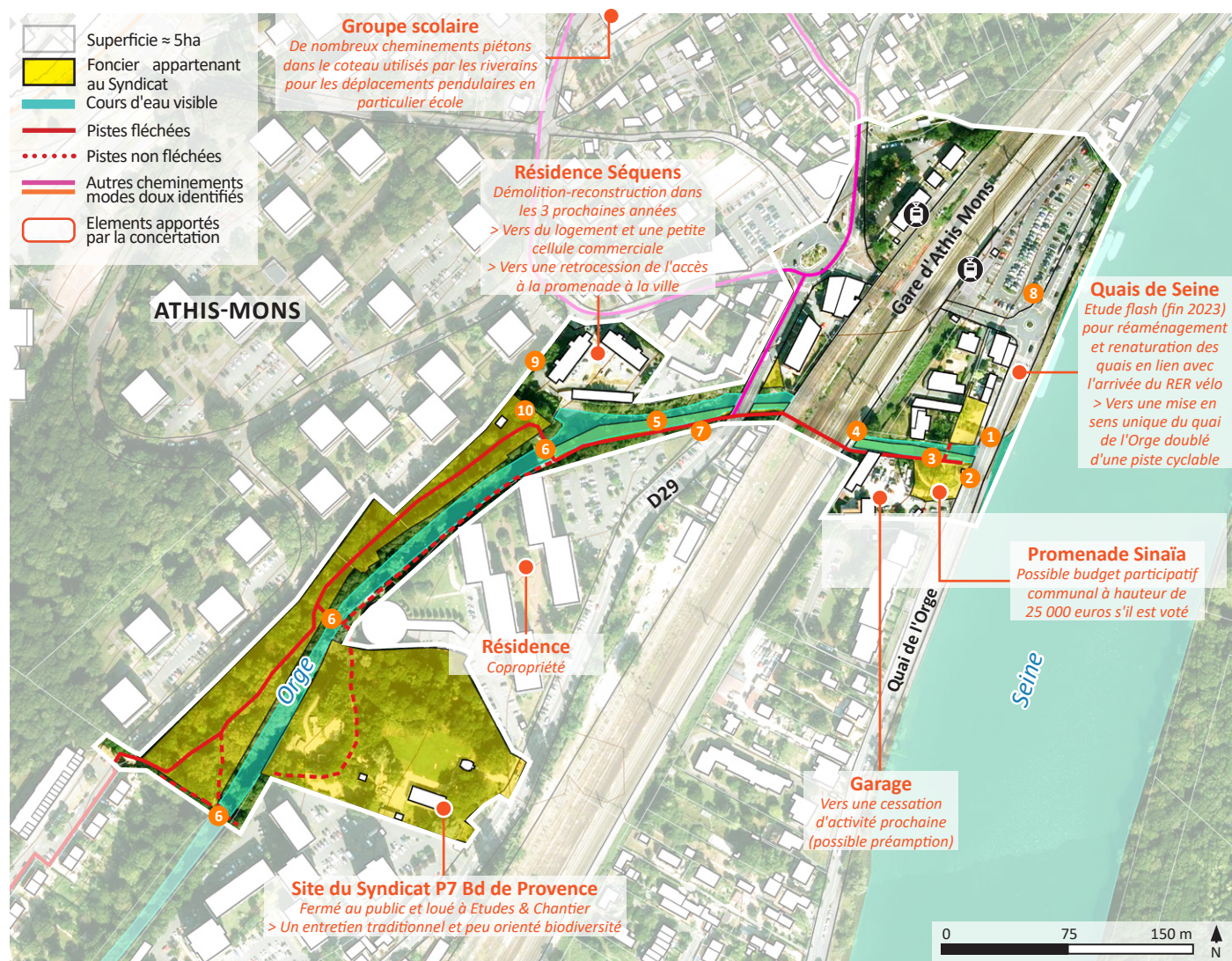
OBJECTIF Remettre le cycle de l'eau au cœur de l'aménagement du territoire

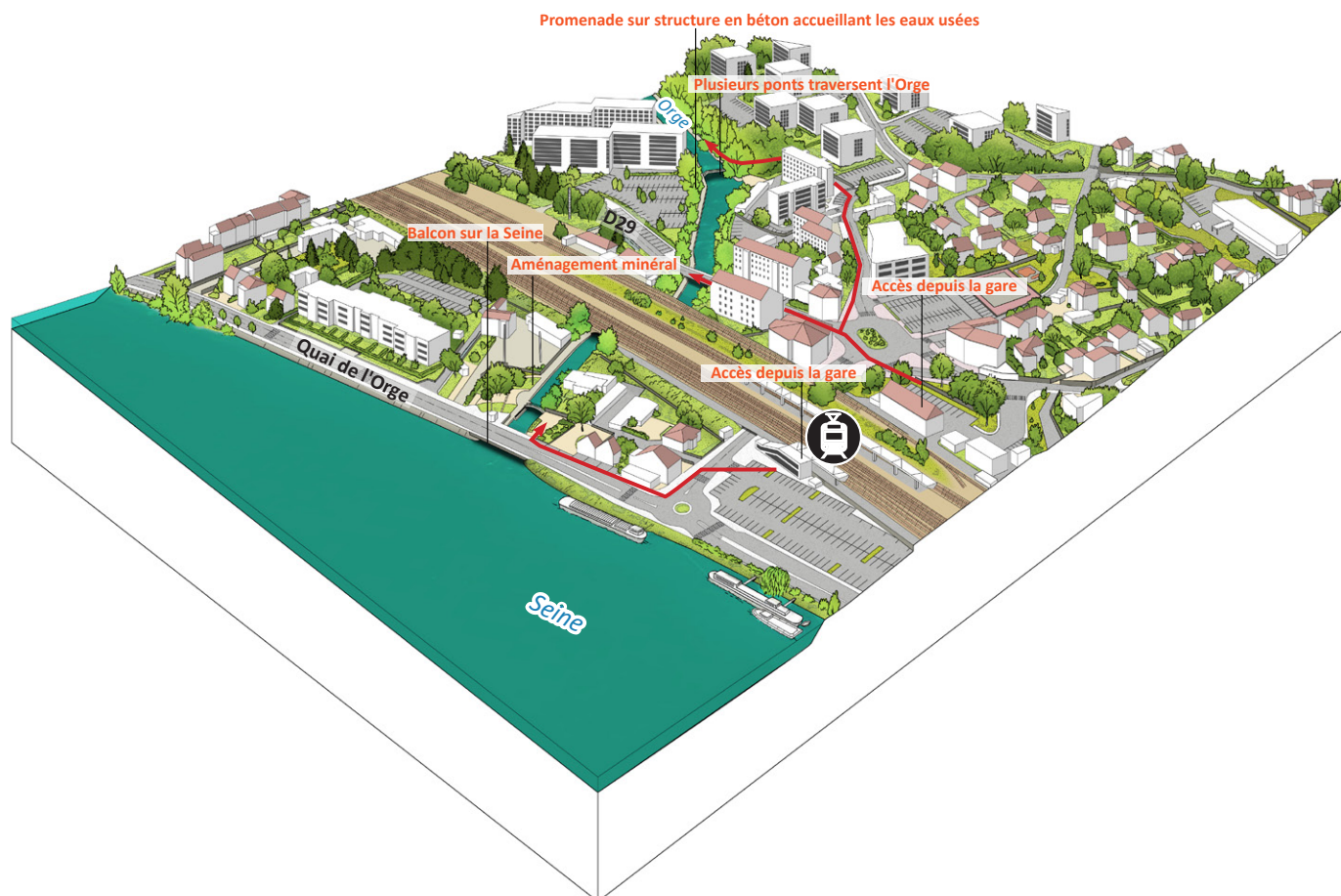
- **Axe 1** - Intégrer la **problématique des ruissellements** dans les **projets d'aménagement**
- **Axe 2** - Repenser la **manière d'aménager** pour améliorer la **biodiversité** et la **qualité de l'eau**



OBJECTIF Parcourir notre territoire en préservant les milieux naturels

- **Axe 1** - Valoriser les **entrées des sites** et renforcer leur **identification**
- **Axe 4** - Favoriser la **découverte de l'eau** en permettant de s'en approcher dans des endroits ciblés
- **Axe 5** - Simplifier la **communication des sites** et de la **promenade** pour faciliter la découverte du territoire





Une porte d'entrée sur le territoire trop discrète dans le paysage :

1 - Point de confluence avec la Seine marqué par la traversée routière du pont du Quai de l'Orge. Un encorbellement offre une vue sur la Seine.

2 - Un petit ouvrage hydraulique patrimonial marque la confluence Orge/Seine

3 - Les emprises Syndicales sont aménagées de manière très minérale

Une promenade aménagée autour de l'Orge dans un espace étroit :

4 - Passage sous le pont de la voie ferrée et sous le pont de la RD29 via un aménagement en béton support du réseau des eaux usées

5 - Chemin en béton qui se poursuit sous la forme d'une promenade en bord d'Orge sur l'ensemble du tronçon de la confluence jusqu'au collège Mozart

6 - Plusieurs traversées de l'Orge sont implantées sur ce tronçon, et diversifient la promenade

Un accès depuis la Gare et une signalétique de la promenade peu mis en valeur :

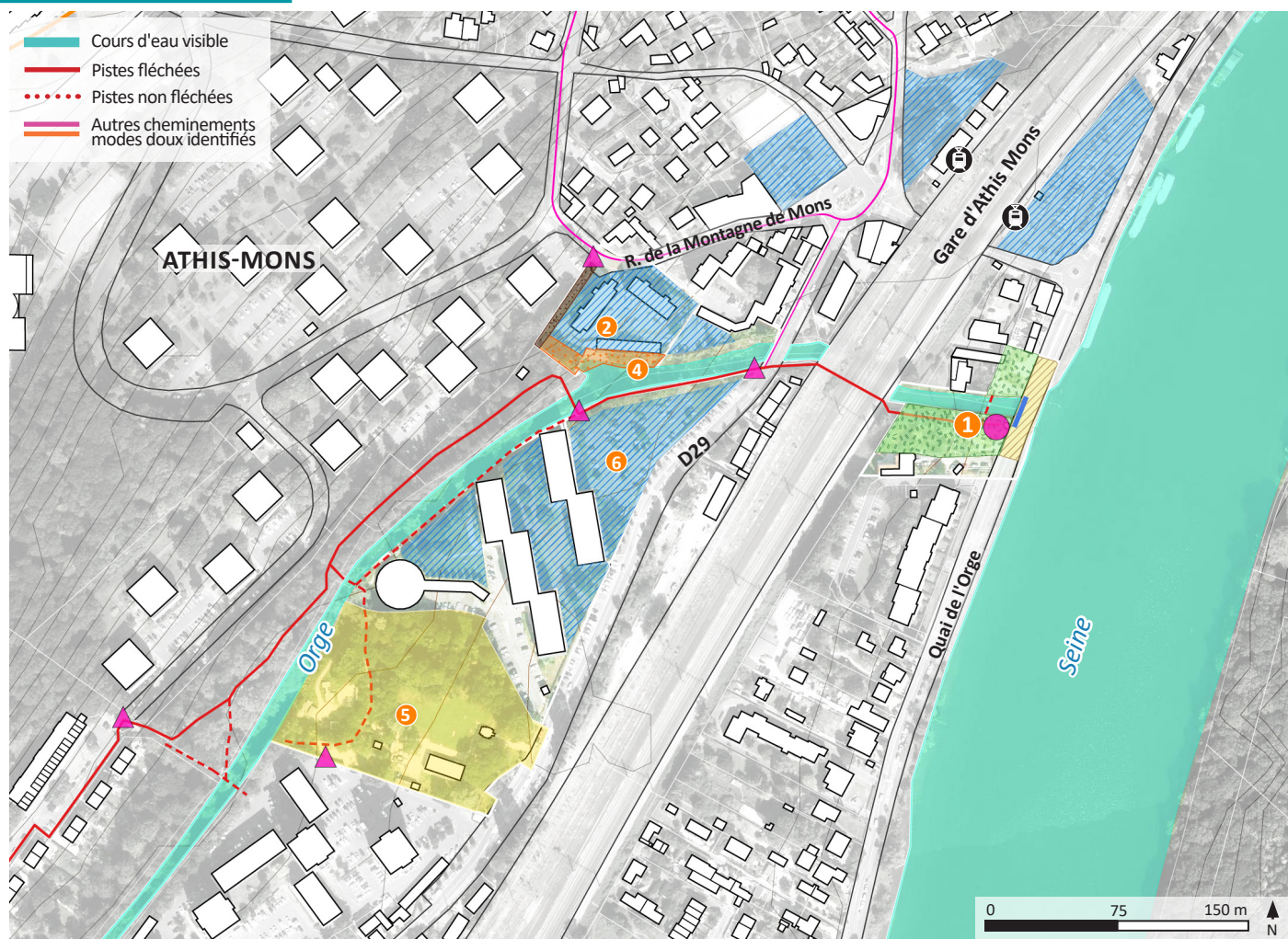
7 - Accès depuis la RD29 via des escaliers confidentiels

8 - Accès depuis le parking de la gare, pas de signalétique indiquant l'accès à la confluence

9 - Des accès peu lisibles depuis les quartiers environnants vers les "entrées de sites"

10 - Présence d'une signalétique complexe aux "entrées de sites"

Orientations de projet



Le projet d'ensemble

Le projet propose de **redonner de la place et de la lisibilité pour la confluence Orge/Seine** dans le paysage d'Athis Mons. Pour cela, un projet d'ampleur de valorisation et de renaturation pourrait être conduit en différentes étapes en cohérence avec les différentes études et ambitions portées par la commune (cf. pages suivantes).

Concernant **l'amélioration du paysage de la promenade**, les marges de manœuvre sont limitées dans ce contexte urbain construit de manière dense. L'amélioration de ce paysage s'appuierait plutôt sur **des opportunités de rénovations urbaines**. C'est le cas pour la résidence Séquens, où le Syndicat de l'Orge pourrait négocier du foncier en vue de renaturer les berges et d'améliorer les accès à la promenade. Les services du Syndicat de l'Orge pourraient également proposer des actions de sensibilisation auprès des espaces privés alentours pour améliorer leur qualité paysagère en adéquation avec les milieux des cours d'eau. La parcelle accueillant l'ouvrage P7 propriété du Syndicat de l'Orge pourrait également être repensée vers des milieux et une gestion plus naturelle.

Enfin, une des actions majeures pour le site de la confluence, serait la **réorganisation des entrées de site et le repérage en ville** afin de mieux mettre en valeur la place du cours d'eau dans la ville, et de mieux valoriser les accès à l'Orge depuis la gare d'Athis Mons.

Les éléments de projet :

- 1 Valoriser le site de la confluence par un projet d'ampleur**
 - Valoriser la traversée de la confluence par des matériaux unifiés et par un marquage à la peinture
 - Emprise du secteur identifié pour renaturer la confluence
- 2 S'appuyer sur la mutation de la résidence Séquens pour acquérir du foncier en entrée de site et en bord de rivière**
 - Emprise du foncier en bord de cours d'eau à acquérir par le Syndicat de l'Orge
 - Emprise du foncier permettant d'accéder à la promenade à acquérir par la commune
- 3 Réorganiser les entrées de site et la communication associée**

Localisation des entrées de site réorganisées selon le niveau de hiérarchisation défini dans le schéma directeur des circulations douces et de l'accueil du public:

 - Entrée de site/promenade - panneau d'information
 - Accès au site/promenade - poteau directionnel
- 4 Accompagner la renaturation des berges de Séquens**
- 5 Faire évoluer la gestion du site P7**
 - Emprise de la parcelle sur laquelle la gestion pourra évoluer
- 6 Proposer une gestion et des aménagements plus écologiques pour les espaces privés alentours**
 - Localisation des secteurs à enjeux pour améliorer leur gestion

1

Valoriser le site de la confluence par un projet d'ampleur

Portage : Syndicat de l'Orge et Commune d'Athis Mons + VNF pour le quai de Seine

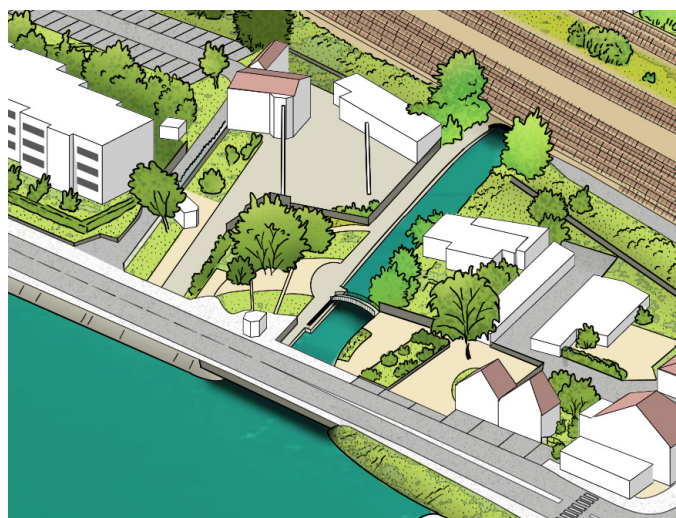
Les propositions de projet se déclinent en trois étapes de la plus facile à réaliser à court terme, à la plus difficile à réaliser à long terme :

Etape 1 - projet dans les emprises existantes. Cette étape consisterait à épurer l'espace des équipements qui ne sont plus nécessaires au fonctionnement de la confluence, et à réaménager la promenade Sinaïa pour y intégrer plus d'espaces naturels. De plus, la confluence même sera mieux marquée et plus accessible aux modes doux par la mise en sens unique de la voirie, l'uniformisation des matériaux de sol pour marquer la continuité et la mise en place d'un belvédère sur la Seine.

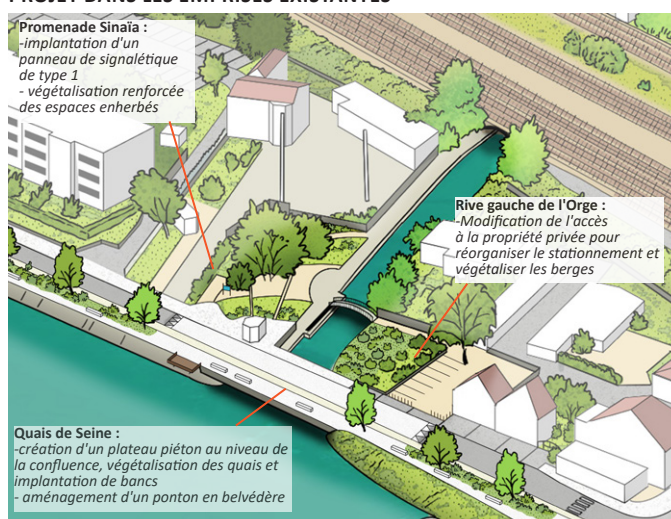
Etape 2 – projet avec achat du garage. Cette étape prend en compte l'achat du foncier du garage pour étendre la renaturation de la confluence jusqu'en bordure du pont ferroviaire et réaménager mieux l'espace d'entrée sur la promenade et l'entrée du territoire.

Etape 3 : projet avec reprise de la morphologie de la confluence en appui sur le rachat foncier du garage. Cette étape propose un élargissement et un changement de morphologie plus naturelle de la confluence, en imaginant la déconstruction du conduit en béton des eaux usées jusqu'au niveau du pont ferroviaire.

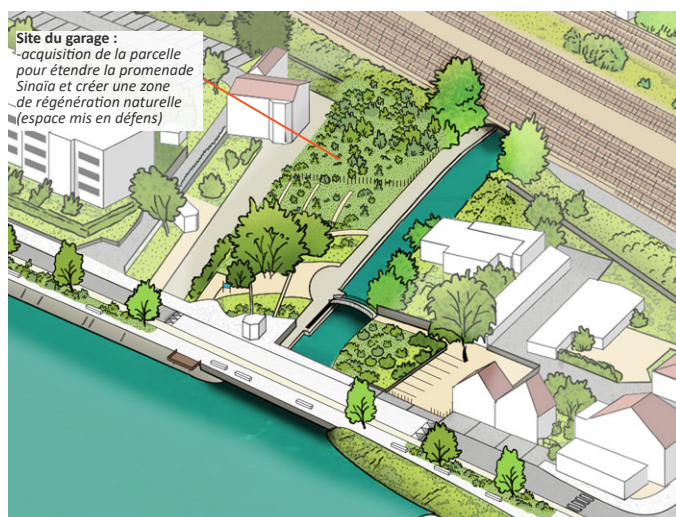
ETAT EXISTANT



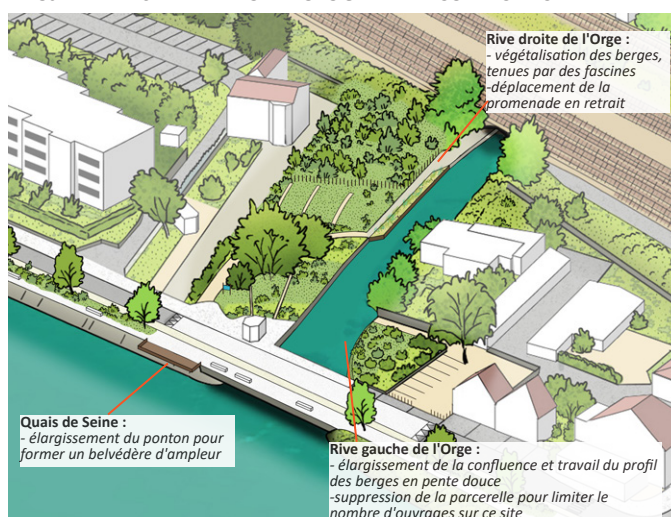
PROJET DANS LES EMPRISES EXISTANTES



PROJET AVEC ACHAT DU GARAGE



PROJET REPRISE DE LA MORPHOLOGIE DE LA CONFLUENCE



2

S'appuyer sur la mutation de la résidence Séquens pour acquérir du foncier

Portage : Commune d'Athis Mons conseillée par le Syndicat de l'Orge

Cette action s'appuie sur la rénovation urbaine de Séquens pour proposer au bailleur social l'acquisition de foncier qui soit propice à la valorisation du secteur de la confluence. L'action est à mener avec le service foncier du Syndicat de l'Orge et le service urbanisme de la commune d'Athis Mons.

Deux secteurs ont été identifiés :

- **L'emprise des berges de la rivière qui sont situées dans le foncier de la résidence.** Cette acquisition permettrait au Syndicat de l'Orge d'être propriétaire de la majeure partie du linéaire des berges de la rive droite de l'Orge sur ce secteur. Elle pourrait être l'occasion de reprofiler les berges pour atténuer leur caractère artificiel.

- **L'accès à la promenade de l'Orge depuis la rue de la Montagne de Mons.** L'acquisition de ce secteur par la commune d'Athis Mons permettrait au Syndicat de l'Orge de donner plus de lisibilité à la promenade, de prendre en main la gestion de cette entrée, et de mettre en place une signalétique adaptée.

3

Réorganiser les entrées de site et la communication globale associée

Portage : Syndicat de l'Orge (accords à trouver avec la commune d'Athis Mons)

Cette action fait partie d'un projet de réorganisation globale des accès et des entrées de site de la vallée de l'Orge ainsi que la communication qui est proposée au fil de la promenade. 6 entrées de sites sont à repenser pour ce secteur :

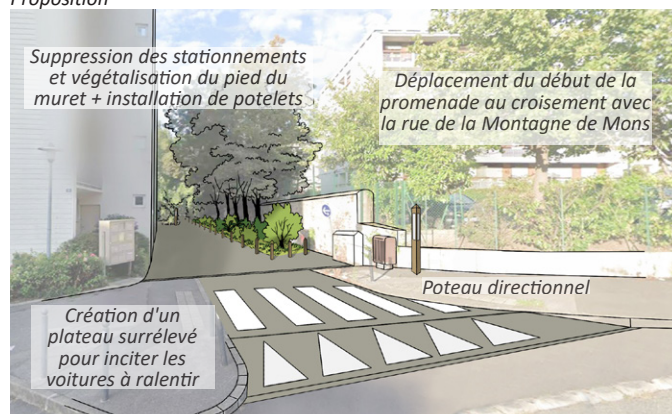
- **L'accès majeur reste la porte d'entrée dans la vallée de l'Orge depuis la confluence avec la Seine.** Celle-ci peut accueillir un plan d'ensemble de la vallée ainsi qu'un balisage de la promenade. Une communication liée au fonctionnement du bassin versant et des confluences pourra être imaginée. La mise en œuvre de la signalétique doit être intégrée au mieux sur le site (possibilité de marquer le balisage sur les ouvrages existants) afin d'éviter l'accumulation d'information.
- **L'accès depuis la résidence Séquens doit être marqué dès la rue de la Montagne de Mons pour plus de visibilité.** Il pourra être aménagé par une pacification de l'allée (zone de rencontre), avec un poteau directionnel ainsi qu'un balisage de la promenade. La mise en place d'un plateau à l'entrée facilitera son identification auprès du public (cf. avant/après ci-dessous)
- **Les autres accès, considérés comme des points de liaison entre la ville et la rivière,** sont marqués par des potelets directionnels. Cependant, certains d'entre eux nécessitent une valorisation paysagère qui soit mieux adaptée aux ambitions portées par le Syndicat de l'Orge dans le cadre de la gestion des milieux et de la biodiversité. C'est le cas notamment pour l'entrée P7 où le projet propose de faire évoluer les types de végétalisation et de gestion (cf. avant/après ci-dessous).

ENTRÉE SÉQUENS

Etat existant



Proposition

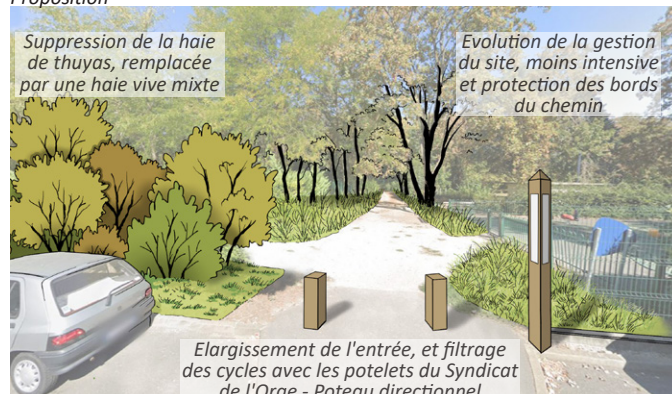


ENTRÉE P7

Etat existant



Proposition



4

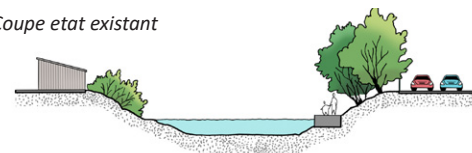
Accompagner la renaturation des berges de Séquens

Portage : Commune d'Athis Mons conseillée par le Syndicat de l'Orge ou directement par le Syndicat de l'Orge

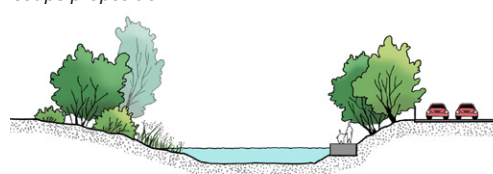
Les berges de la résidence Séquens sont adossées contre des garages privés. Une renaturation ambitieuse des berges pourrait être envisagée grâce au rachat foncier de la résidence afin de redonner un caractère plus naturel à la rivière d'une part. C'est l'occasion d'autre part de proposer des espaces extérieurs plus agréables aux futurs habitants du site vers la rivière, un cadre de vie rare dans le secteur.

Ce projet de renaturation pourrait consister à remodeler les berges en pente plus douce, et à réimplanter une végétation adaptée aux bords de rivières. (cf. coupes ci-contre)

Coupe état existant



Coupe proposition



5 Faire évoluer la gestion du site P7

Portage : Syndicat de l'Orge

Le site P7 constitue une réserve foncière préservée de l'urbanisation des berges de l'Orge. Cependant celui-ci ne semble pas répondre totalement aux objectifs fixés par le Syndicat de l'Orge pour une amélioration de la gestion des milieux et de la biodiversité. Le site pourrait effectivement **faire l'objet d'une réflexion entre le service paysage et le service dédié aux plans de gestion du Syndicat de l'Orge pour que l'aménagement du site évolue** vers une meilleure perméabilité des sols, et le développement d'une palette végétale permettant de développer des milieux plus complémentaires à la rivière. Ainsi, une gestion en fauche tardive, ainsi que la désimperméabilisation des zones artificialisées pourraient être proposées. Cependant, il convient de faire un audit des pratiques et besoins des locataires du site pour que l'évolution de la gestion du site puisse concilier accueil de la biodiversité et usages humains.

6 Proposer une gestion et des aménagements plus écologiques pour les espaces privés alentours

Portage : Syndicat de l'Orge (sensibilisation)

Cet élément de projet s'inscrit dans une **volonté d'améliorer la qualité paysagère des aménagements existants ou des projets à venir localisés en bord de rivière ou dans le bassin versant de l'Orge**. Le secteur de la confluence est constitué de **nombreux espaces non-construits privés**, qui ont des potentiels d'amélioration concernant leur gestion, et la désimperméabilisation de leurs sols.

Concernant la gestion des espaces privés existants le Syndicat de l'Orge pourrait s'appuyer sur le fascicule « j'aime ma rivière » pour proposer des animations auprès des copropriétés :

- En premier lieu par une rencontre des copropriétaires pour expliquer les potentiels de valorisation paysagère des aménagements existants pour l'amélioration de leur cadre de vie en conciliant une place plus importante pour la biodiversité.

- En second lieu, l'aide à la mise en place d'une gestion différenciée, fauche tardive et taille des arbres moins soutenue, par des ateliers sur site avec les gestionnaires des espaces privés.

Concernant les projets d'aménagement portés pour les espaces publics ou les opérations immobilières, le service paysage du Syndicat de l'Orge pourrait s'appuyer sur une charte de bon aménagement paysager pour inciter les porteurs de projet dans l'ambition d'améliorer la gestion de l'eau, la désimperméabilisation, la deconnexion aux réseaux, le choix d'une végétation et d'une gestion bénéfique à la biodiversité.

Parmi les gares situées en fond de vallée, **la gare d'Athis Mons pourrait faire partie d'un projet plus global de désimperméabilisation des sols** afin de réintégrer la géographie du bassin versant et la préservation des fonds de vallée dans les projets de rénovation des emprises des gares RER.

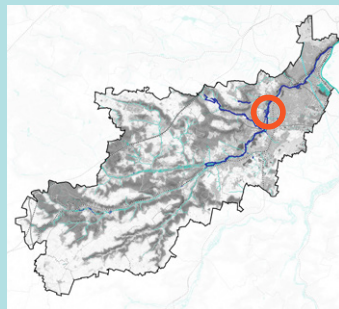
Lien avec les fiches actions et calendrier de mise en oeuvre

ÉLÉMENTS DE PROJET	FICHES ACTION CONCERNÉES	PORTEURS	TYPE D'ACTION	TEMPORALITÉ
1 Valoriser le site de la confluence par un projet d'ampleur	FICHE 9	Syndicat de l'Orge et Commune VNF pour le quai de Seine	Achat immobilier et aménagement	An 0 An +4 An +8 Réaménagement de la place Sinoia Acquisition du site du garage Reprise de la morphologie de la confluence
2 S'appuyer sur la mutation de la résidence Sequens pour acquérir du foncier en entrée de site et en bord de rivière		Commune conseillée par le Syndicat de l'Orge	Achat immobilier	Achat du foncier ciblé
3 Réorganiser les entrées de site et la communication globale associée	FICHE 15	Syndicat de l'Orge Accords à trouver avec la Commune	Aménagement et communication	Achat et installation des signalétiques Réaménagement accès parcelle P7 Aménagement accès Montagne de Mons
4 Accompagner la renaturation des berges de Séquens	FICHE 6	Commune conseillée par le Syndicat de l'Orge ou Syndicat de l'Orge	Aménagement et gestion	Etude de faisabilité Reprofilage des berges
5 Faire évoluer la gestion du site P7	FICHE 4	Syndicat de l'Orge	Aménagement et gestion	Réécriture du plan de gestion du site Concertation avec les usagers du site Désimperméabilisation et renaturation
6 Proposer une gestion et des aménagements plus écologiques pour les espaces privés alentours	FICHE 13	Syndicat de l'Orge (sensibilisation)	Sensibilisation	Rencontre des co-propriétaires et sensibilisation Rencontre des gestionnaires et sensibilisation Accords avec la SNCF pour entamer la désimperméabilisation du foncier de la gare

Site du parc de Lormoy

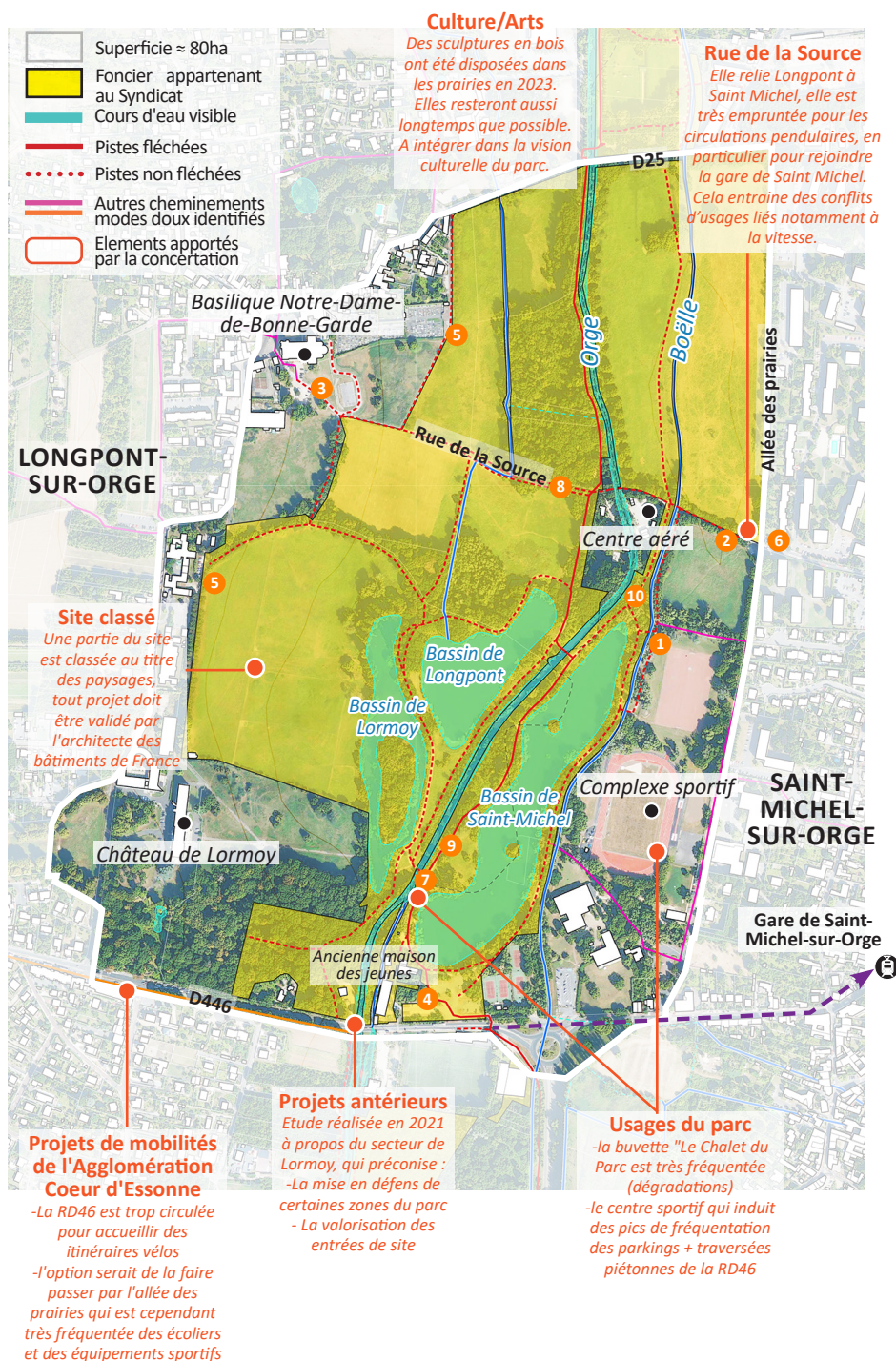
Etat des lieux

Sur l'Orge - Séquence 3 : l'Orge des châteaux et des lotissements



ENJEUX LOCALISÉS :

- Site traversé par la promenade de l'Orge et localisé entre l'Espace Naturel du Perray et le Bassin du Carrouge
- Un cœur de site impacté par la présence humaine, et des milieux périphériques protégés. Des sentiers « du désir » ont été tracés dans des espaces qui avaient été mis en défens.
- Des structures dédiées à la jeunesse localisées autour du parc : des écoles, un collège et un centre aéré situés dans le parc. Parc utilisé pour des événements sportifs (cross, run and bike) qui ne sont pas à l'échelle pour préserver les milieux.
- Site localisé autour de marqueurs paysagers forts de la vallée : le Château de Lormoy, la Basilique de Longpont-sur-Orge, la tour de Monthéry
- Une ambiance paysagère de parc historique rural avec des zones dédiées à la fauche et au pâturage
- Proximité avec la Gare de Saint-Michel (15 minutes à pied (900m) / 7min à vélo)



Mise en relation des enjeux du site avec les objectifs et leurs axes stratégiques



OBJECTIF Renforcer les paysages liés à l'eau au service de la biodiversité

- **Axe 1** - Poursuivre la renaturation des cours d'eau et préserver les paysages associés aux milieux humides
- **Axe 6** - Identifier les marqueurs et points de vue remarquables du territoire et traduire leur préservation dans les documents réglementaires
- **Axe 5** - Faciliter la lecture des cours d'eau et des zones humides dans le paysage



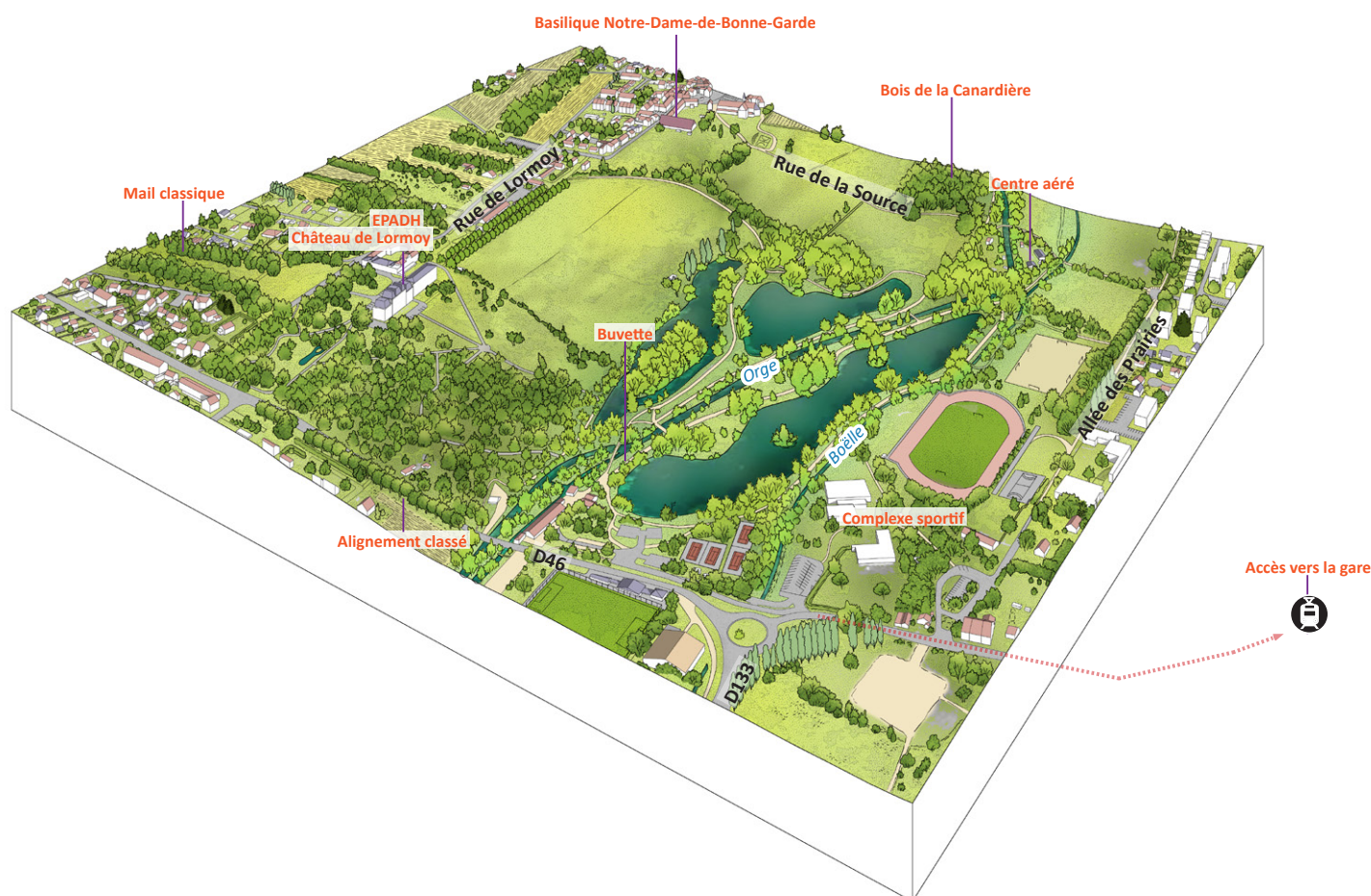
OBJECTIF Remettre le cycle de l'eau au cœur de l'aménagement du territoire

- **Axe 1** - Intégrer la problématique des ruissellements dans les projets d'aménagement
- **Axe 2** - Repenser la manière d'aménager pour améliorer la biodiversité et la qualité de l'eau



OBJECTIF Parcourir notre territoire en préservant les milieux naturels

- **Axe 1** - Valoriser les entrées des sites et renforcer leur identification
- **Axe 2** - Veiller à la cohérence des maillages de promenades dans le respect des milieux naturels
- **Axe 4** - Favoriser la découverte de l'eau en permettant de s'en approcher dans des endroits ciblés



Une relation multiple du parc avec les lisières urbanisées :

- 1 - Limites séparatives entre le Parc et le complexe sportif traitées par des clôtures métalliques peu intégrées dans le paysage et une proximité parfois très importante
- 2 - Co-visibilités peu importantes entre le parc et ses lisières urbanisées
- 3 - Vue sur la basilique de Longpont depuis le parc. Présence d'un terrain multisports au pied de l'église.

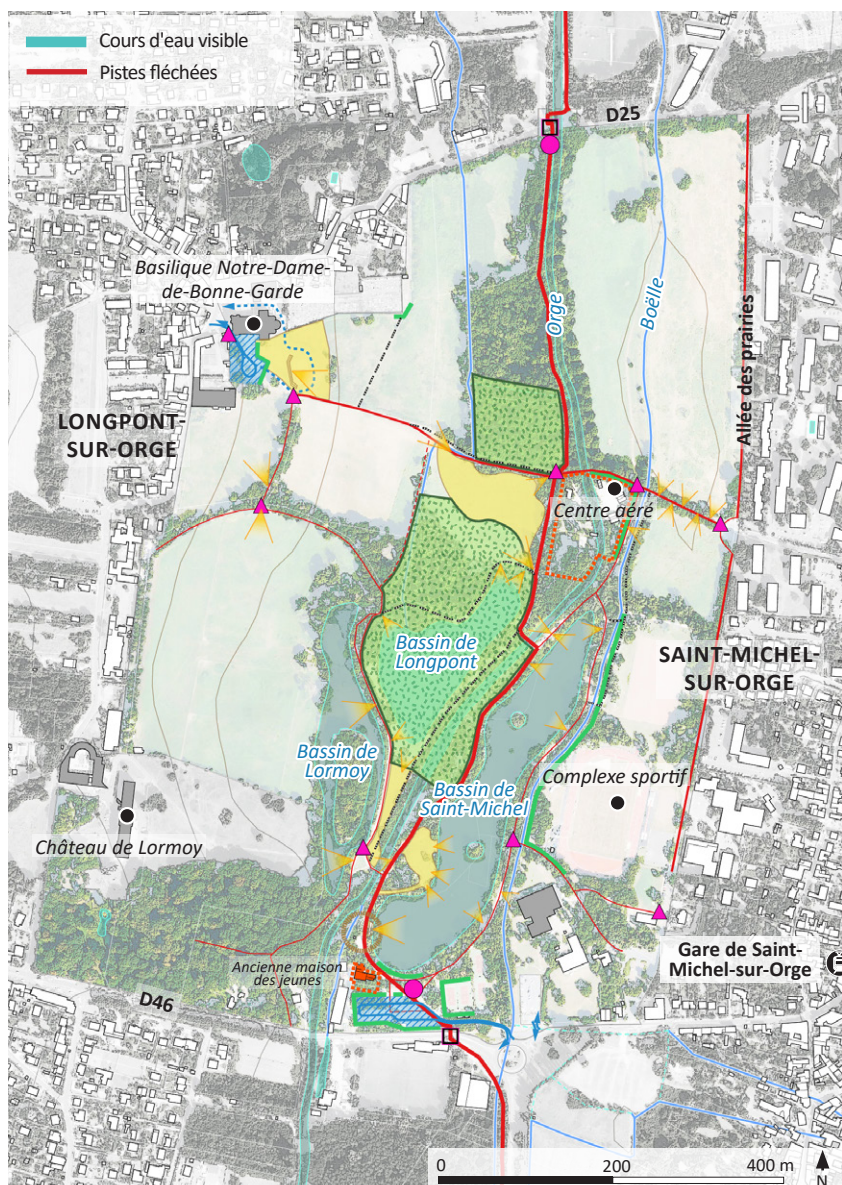
De nombreuses entrées globalement peu mises en valeur :

- 4- Une entrée principale marquée par un parking, difficile à comprendre et identifier. Une signalétique diversifiée et encombrée par endroits
- 5- Un certain nombre d'entrées spartiates, peu qualitatives et très différentes
- 6- Des entrées soulignées par des éléments maçonnés très qualitatifs, marqueurs du passé de parc de château

De nombreux usages mitoyens :

- 3/7- Des espaces dédiés au sport et aux loisirs bien identifiés
- 8- De nombreux chemins de promenade
- 9- Des espaces accessibles au bord de l'eau, investis pour le repos et les pique-niques
- 10- Des espaces forestiers facilement accessibles
- 3 - De larges espaces de prairies visuellement ouverts mais inaccessibles

Orientations de projet



Le projet d'ensemble

Le projet imaginé pour le site du Parc de Lormoy répond à deux enjeux majeurs :

-La gestion des entrées et des lisières du site pour améliorer les interfaces ou valoriser les cônes de vue sur des marqueurs paysagers. Plusieurs pistes d'aménagement sont proposées pour répondre à cet objectif. Le traitement des lisières passe par le réaménagement des parkings situés en entrées de sites pour améliorer ces accès en tant que vitrines du site depuis l'extérieur. Un gros travail est à mener sur le traitement des co-visibilités avec les équipements sportifs et culturels situés sur la frange est du parc. A l'inverse, les co-visibilités avec la basilique et le château, situés en frange ouest du parc, sont à conserver, voire à ré-ouvrir en fonction des cônes de vue qui ont été ciblés lors de la visite de site.

-La conciliation entre accueil du public et préservation de la biodiversité. Cette action nécessite de délimiter et d'aménager des zones qui concentreront l'accueil du public de manière bien définie - notamment sur des zones de prairies, et au niveau du chalet du lac - et de mieux hiérarchiser les cheminements au sein du site. En parallèle, des zones ciblées pourront être mises en défens et inaccessibles au public afin de permettre à des milieux de mieux se développer, ou à des îlots de senescence d'évoluer librement sans danger pour le public. Cette action pourra nécessiter de fermer des chemins au public.

Les éléments de projet :

1 Réaménager les zones de stationnement situées en entrée de parc

- Clarifier les accès et mutualiser les espaces de stationnement
- Masquer les zones de stationnement par de la végétation

2 Hiérarchiser les cheminements au sein du site

Matérialisation des cheminements dans le paysage selon le niveau de hiérarchisation défini dans le schéma directeur des circulations douces et de l'accueil du public :

- Chemin principal : promenade de l'Orge
- Chemins secondaires : rue de la source et allée des prairies
- Chemins secondaires de moindre importance : tour des bassins et chemins de circulation
- Chemins à supprimer

3 Délimiter et aménager des espaces d'accueil du public

- Délimiter des zones de prairie accueillant le public
- Secteur du Chalet du Parc : aménager un espace en belvédère sur le bassin de Saint-Michel

4 Délimiter des zones de mise en défens

- Protéger et sécuriser des zones inaccessibles au public pour favoriser le bon développement des milieux (roselières, îlots de senescence, etc.)

5 Travailler les interfaces du parc avec son environnement en tenant compte des co-visibilités

- Ouvrir ou conserver des points de vue sur les marqueurs paysagers
- Franges boisées à conforter pour créer un masque visuel et auditif

6 Hiérarchiser les entrées de sites et faciliter la déambulation

Localisation des entrées de site réorganisées selon le niveau de hiérarchisation défini dans le schéma directeur des circulations douces et de l'accueil du public :

- Entrée de site/promenade - panneau d'information
- Accès au site/promenade - poteau directionnel
- Traversée routière à sécuriser

7 Développer une réflexion sur l'intégration et le devenir des lieux d'accueil situés dans le parc

- Ancienne maison des jeunes : site dégradé, à rénover ou à démolir ?
- Centre aéré : clôtures et jeux pour enfants peu intégrées au vocabulaire patrimonial et naturel du parc. Changer les matérialités pour des éléments en bois ?

Un réaménagement des parkings du site permettrait de mieux mettre en valeur des espaces « vitrines », lieux d'entrée sur les sites et de concentration des usages. Les pistes de projet vont également vers une atténuation des co-visibilités entre les espaces de stationnement et le parc.

1. A propos du parking situé au niveau de l'entrée sud du parc : les propositions de transformation de ce secteur rejoignent le scénario qui avait été projeté dans le cadre de l'étude qui avait été réalisée en 2021 à propos du réaménagement du secteur sud de Lormoy et du champ de foire. Actuellement, cette entrée de site est composée de surfaces imperméables fragmentées à l'accès complexe depuis la RD46. Le réaménagement de cette zone pourrait donc consister à mutualiser les espaces de stationnement, en supprimant les différentes poches et en créant une seule zone de parking. Une simplification de l'accès depuis la RD46 est également une des priorités pour le réaménagement du site. A noter que le tracé de la voie verte, défini par la Communauté d'agglomération, passera en bordure de la RD46.

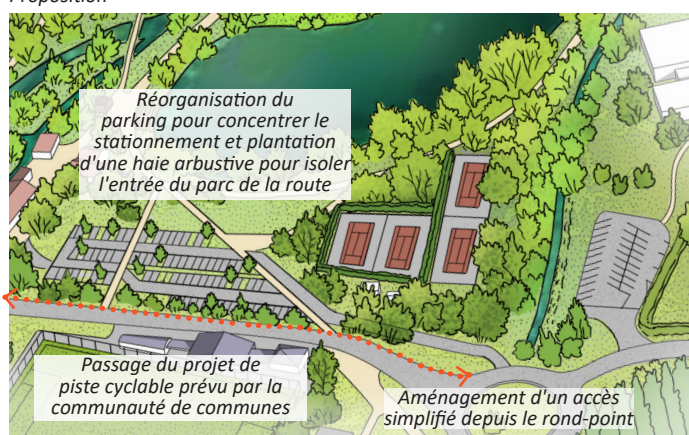
La zone de stationnement pourrait également être plantée sur ses pourtours par des haies composées de plusieurs strates végétales. La plantation de végétaux permettrait à la fois de limiter les impacts visuels entre le parking et le parc, et la proximité avec la RD46, qui est très circulée.

PARKING DE L'ENTRÉE SUD (EN BORDURE DE LA RD46)

Etat existant



Proposition



2. A propos du parking situé au niveau de la basilique Notre-Dame-de-Bonne-Garde : cette zone de stationnement est assez qualitative, aménagée dans un vocabulaire plus « naturel » que l'entrée sud (sol perméable, délimitation des places par des rondins de bois). Cependant, sa situation en hauteur et en bordure de la basilique produit une co-visibilité forte entre le parc et le parking, et notamment les vues sur la basilique depuis les points bas du parc.

Afin d'améliorer son intégration paysagère, le réaménagement du parking pourrait, en accord avec la commune de Saint-Michel, propriétaire du foncier, consister à réduire légèrement son emprise par la suppression de quelques places (les plus proches du parc). La plantation de haies entre les bandes de stationnement et la limite avec le parc permettrait également d'atténuer la présence des voitures stationnées au niveau de cette entrée de site.

PARKING DE LA BASILIQUE NOTRE-DAME-DE-BONNE-GARDE

Etat existant



Proposition



2

Hierarchiser les cheminements au sein du site

Portage : Syndicat de l'Orge

Le parc de Lormoy accueille de nombreux chemins de circulation officiels ou informels, qui ne sont pas hiérarchisés au sein du site. L'accessibilité à l'ensemble des berges des bassins induit des impacts sur la qualité des milieux naturels. La fréquentation importante du site a également conduit à un piétinement important en périphérie des chemins qui se sont parfois beaucoup élargis surtout dans les virages et croisements. Cette action propose de mieux les hiérarchiser en s'appuyant sur les propositions du schéma directeur des circulations douces concernant leur matérialité, afin de mieux canaliser les circulations des usagers du parc, sans produire une surfréquentation sur certains chemins.

A propos de la promenade de l'Orge : matérialiser le chemin principal du site par un gabarit de 4,5 à 5 mètres de largeur, comprenant au moins 1,5 mètres de sol meuble et 3 mètres de revêtement lisse.

A propos de la rue de la Source et de l'allée des prairies : ces deux axes de circulation sont stratégiques pour accéder aux équipements sportifs et relier les villes de Saint-Michel et de Longpont et la gare de Saint-Michel-sur-Orge.

Pour la rue de la Source : disposer d'un gabarit de 4 mètres de largeur, comprenant au moins 2,5 mètres de sol meuble et 1,5 mètres de sol lisse.

Pour l'allée des deux Prairies : disposer d'un gabarit de 4 mètres de largeur, comprenant au moins 1,5 mètre de sol meuble et 2,5 mètres de sol lisse.

A propos des autres chemins de circulation du parc : disposer d'au moins 3 mètres de sol meuble uniquement, afin de limiter les accès aux cycles et trottinettes sur ces tronçons.

A propos de la suppression de cheminements : il est proposé de fermer à la circulation les chemins situés au niveau du nord et de l'est du bassin de Longpont. Cette opération, pour être respectée, doit être accompagnée d'un aménagement de mise en défens de cette partie du bassin (cf. action 4 du projet). Un chemin alternatif (en pointillés rouges sur le plan) pourrait être emprunté lorsqu'il fait beau pour relier le tour ouest du bassin à la rue de la source plus rapidement.

A propos de la préservation des angles dans les virages et croisements : il est proposé d'installer des ganivelles basses dans les virages pour réduire leur ampleur et leur laisser le temps de se revégétaliser progressivement sans piétinement.

3

Délimiter et aménager des espaces d'accueil du public

Portage : Syndicat de l'Orge

Cette action peut se décliner de deux manières possibles :

La mise à disposition de zones de prairies d'accueil du public : ces espaces nécessitent d'être bien délimités pour éviter des débordements sur les zones de mise en défens. Ces prairies permettraient de concentrer les besoins en espaces de repos et de détente sur le site. Les usagers pourraient continuer à disposer d'espaces agréables, en bord d'eau et offrant des points de vue sur le paysage et les marqueurs du territoire.

L'aménagement d'un espace d'accueil du public qui fasse écho aux gradins réalisés au niveau de la basilique Notre-Dame-de-Bonne-Garde : le secteur des bassins manque d'un espace aménagé en bord d'eau pour proposer aux usagers du parc un espace de fraîcheur et de repos. Cet espace pourrait se situer en prolongement des abords du chalet du parc au niveau du bassin de Saint Michel, en remplacement du quai actuel, accueillant un ponton de pêche.

LES ABORDS DU CHALET DU PARC

Etat existant



Proposition



4

Délimiter des zones de mise en défens

Portage : Syndicat de l'Orge

En complémentarité avec les intentions 2 et 3, concernant la suppression de chemins, et la délimitation d'espaces d'accueil du public, deux zones supplémentaires du parc pourraient être mises en défens – c'est-à-dire inaccessibles au public :

- **Le bois de la Canardière** : les boisements vieillissants présentent un danger potentiel pour l'accueil du public. Pour autant, il est préférable de ne pas abattre les arbres et de délimiter un îlot de sénescence inaccessible au public autour de ce bois. Pour cela, le site pourrait être clôturé dans un vocabulaire d'aménagement qui soit adapté au paysage du site (clôtures agricoles, ganivelles, etc) en évitant la clôture en grillage rigide soudé.

- **Le Bassin de Longpont et sa roselière** : afin que les milieux humides puissent accueillir une végétation capable de se développer sur le long terme, cette action propose de rendre inaccessible au public le bassin de Longpont ainsi que la roselière qui se développe sur la zone humide située au nord du bassin. Pour que ces milieux restent inaccessibles, un dispositif délimitant la prairie accessible au public de la zone humide pourrait être mis en place. La mise en place de cette clôture séparative peut prendre différentes formes en fonction des coûts et du niveau de protection attendu.

PRAIRIE HUMIDE SITUÉE AU NORD DU BASSIN DE LONGPONT

Etat existant



Proposition



Proposition



5

Travailler les interfaces du parc avec son environnement en tenant compte des co-visibilités

Portage : Syndicat de l'Orge et propriétaires des équipements concernés

Le parc de Lormoy dispose d'interfaces aux qualités paysagères contrastées. Du côté de la lisière ouest, le site est entouré d'équipements sportifs ou culturels dont les limites séparatives sont plus ou moins intégrées dans le paysage du site, et mériteraient un traitement végétalisé pour atténuer les co-visibilités avec le parc.

Du côté de la lisière est, le parc est bordé à la fois par le Château de Lormoy et la Basilique Notre-Dame-de-Bonne-Garde, deux marqueurs importants du paysage de la vallée. Des cônes de vue ont été identifiés, ils sont à conserver dans le cadre du plan de gestion du site, afin d'éviter que la végétation ne vienne obstruer ces points de vue majeurs.

INTERFACE ENTRE LE PARC ET LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

Exemple d'interface peu qualitative à végétaliser



Exemple d'interface qualitative offrant des ouvertures visuelles sur le bâtiment



INTERFACE ENTRE LE PARC ET LES MARQUEURS PAYSAGERS

Exemples de points de vue sur la basilique et le château qui sont à maintenir par des actions de gestion de la végétation



6

Hiérarchiser les entrées de sites et faciliter la déambulation

Portage : Syndicat de l'Orge (accords à trouver avec les communes)

Cette action fait partie d'un projet de réorganisation globale des accès et des entrées de site de la vallée de l'Orge. 2 entrées de sites et 9 accès sont à repenser pour ce secteur :

- **Les accès principaux sont les entrées sud et nord par lesquelles passe la promenade de l'Orge.** Le seuil de l'entrée est marqué par l'emploi d'un revêtement clair, perméable et lisse, accompagné d'un large panneau d'information à la charte du syndicat rassemblant le plan du site, le règlement et des informations de présentation du site, son intérêt et sa gestion
- **Les autres accès, considérés comme des points de liaison, ainsi que certains endroits au cœur du site,** sont à marquer par des potelets directionnels ou des marquages de peintures pour repérer la promenade principale. **Les accès depuis la basilique et depuis la rue de la Source** sont traversés par l'axe qui relie Saint-Michel-sur-Orge à Longpont-sur-Orge. Ces deux entrées sont à marquer plus particulièrement par des potelets bas carrés en bois ainsi qu'un poteau directionnel bien identifiable dans le paysage. Concernant l'accès depuis la basilique, les propositions de réaménagement devront être présentées à un Architecte des Bâtiments de France (périmètre Monument Historique).
- **Les traversées de voiries sur la promenade** (sur la D46 et la D25) méritent d'être rendues plus visibles pour renforcer la sécurité des piétons et des vélos. Un plateau permettra de ralentir la circulation.

ACCÈS DEPUIS LE PARKING DE LA BASILIQUE (HORS DU FONCIER DU SYNDICAT)

Etat existant



Proposition



Implantation d'un poteau directionnel de manière lisible dans l'espace

7

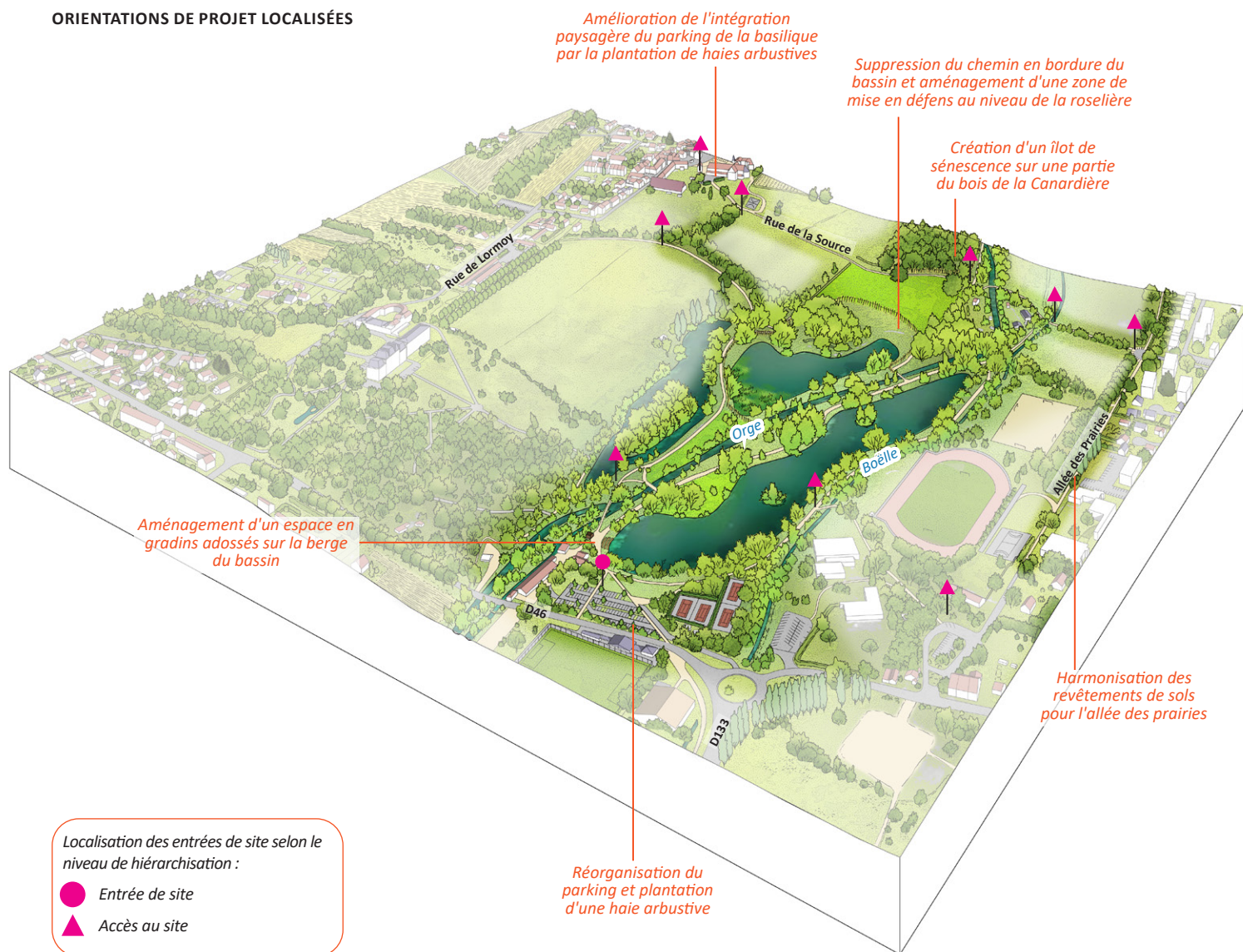
Réfléchir à l'intégration et au devenir des bâtiments situés dans le parc

Portage : Syndicat de l'Orge, centre aéré et commune de Saint-Michel-sur-Orge

Bâtiment de la Canardière : le centre aéré est situé au cœur du parc mais il dénote avec l'environnement qui l'entoure. Une amélioration de la qualité de ses espaces extérieurs pourrait être engagée afin de mieux intégrer le site dans le paysage : jeux en bois, sol perméable, clôtures au vocabulaire du parc ou plantation d'un masque végétal pour les camoufler.

Ancienne maison de la jeunesse : ce bâtiment inoccupé est en état de dégradation avancée. Situé au niveau de l'entrée principale au sud, il apporte une image peu qualitative pour le site pour ce secteur. Deux options sont en question : soit démolir une partie du bâtiment, soit engager un projet complet de restauration.

ORIENTATIONS DE PROJET LOCALISÉES

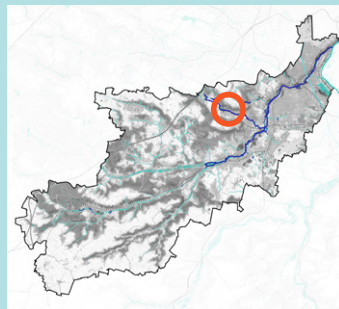


ÉLÉMENTS DE PROJET	FICHES ACTION CONCERNÉES	PORTEURS	TYPE D'ACTION	TEMPORALITÉ
1 Réaménager les zones de stationnement situées en entrée de parc	FICHE 15	Syndicat de l'Orge ou Commune	Aménagement et sensibilisation	An 0 An +4 An +8 Aménagement du parking sud Plantation des haies et mise en scène des entrées de site Réaménagement de la voie d'accès
2 Hiérarchiser les cheminements au sein du site	FICHE 18	Syndicat de l'Orge	Aménagement	Suppression de chemins Aménagement des cheminements principaux Aménagement des autres cheminements Protection des angles pour régénération
3 Délimiter et aménager des espaces d'accueil du public	FICHE 8 FICHE 19	Syndicat de l'Orge	Aménagement	Repérage et signalisation des prairies d'accueil Aménagement des gradins du chalet
4 Délimiter des zones de mise en défens	FICHE 17	Syndicat de l'Orge	Aménagement et gestion	Mise en défens du bois de la Canardière Mise en défens du pourtour du bassin de Longpont
5 Travailler les interfaces du parc avec son environnement en tenant compte des co-visibilités	FICHE 4 FICHE 10	Syndicat de l'Orge et propriétaires des équipements concernés	Gestion et sensibilisation	Plantation de haies Entretien de la végétation pour maintenir les cônes de vue
6 Hiérarchiser les entrées de sites	FICHE 15	Syndicat de l'Orge (accord à trouver avec les communes)	Aménagement	Aménager les entrées de site Installer la signalétique manquante pour bien se diriger Aménager les plateaux piétons aux traversées de voies
7 Réfléchir à l'intégration et au devenir des bâtiments situés dans le parc	FICHE 20	Syndicat de l'Orge, centre aéré et Commune	Etudes	Sensibilisation et conseil du centre aéré Etude et prise de décision sur l'ancienne maison de la jeunesse

Site de la Sallemouille à Linas

Etat des lieux

Sur l'Orge - Séquence 3 : l'Orge des châteaux et des lotissements



ENJEUX LOCALISÉS :

- Un affluent localisé dans une séquence très urbanisée du bassin versant
- Des coupures agricoles et naturelles entre les espaces urbanisés, dont le bassin de Guillerville
- Un cours d'eau traversé à la fois par la Francilienne, et la N20 en aval et par l'A10 en amont
- Une promenade identifiée mais marquée par de nombreuses discontinuités

Mise en relation des enjeux du site avec les objectifs et leurs axes stratégiques



OBJECTIF Renforcer les paysages liés à l'eau au service de la biodiversité

- **Axe 2** - Valoriser le lien à l'eau dans les paysages urbains du quotidien et renforcer la prise de conscience collective



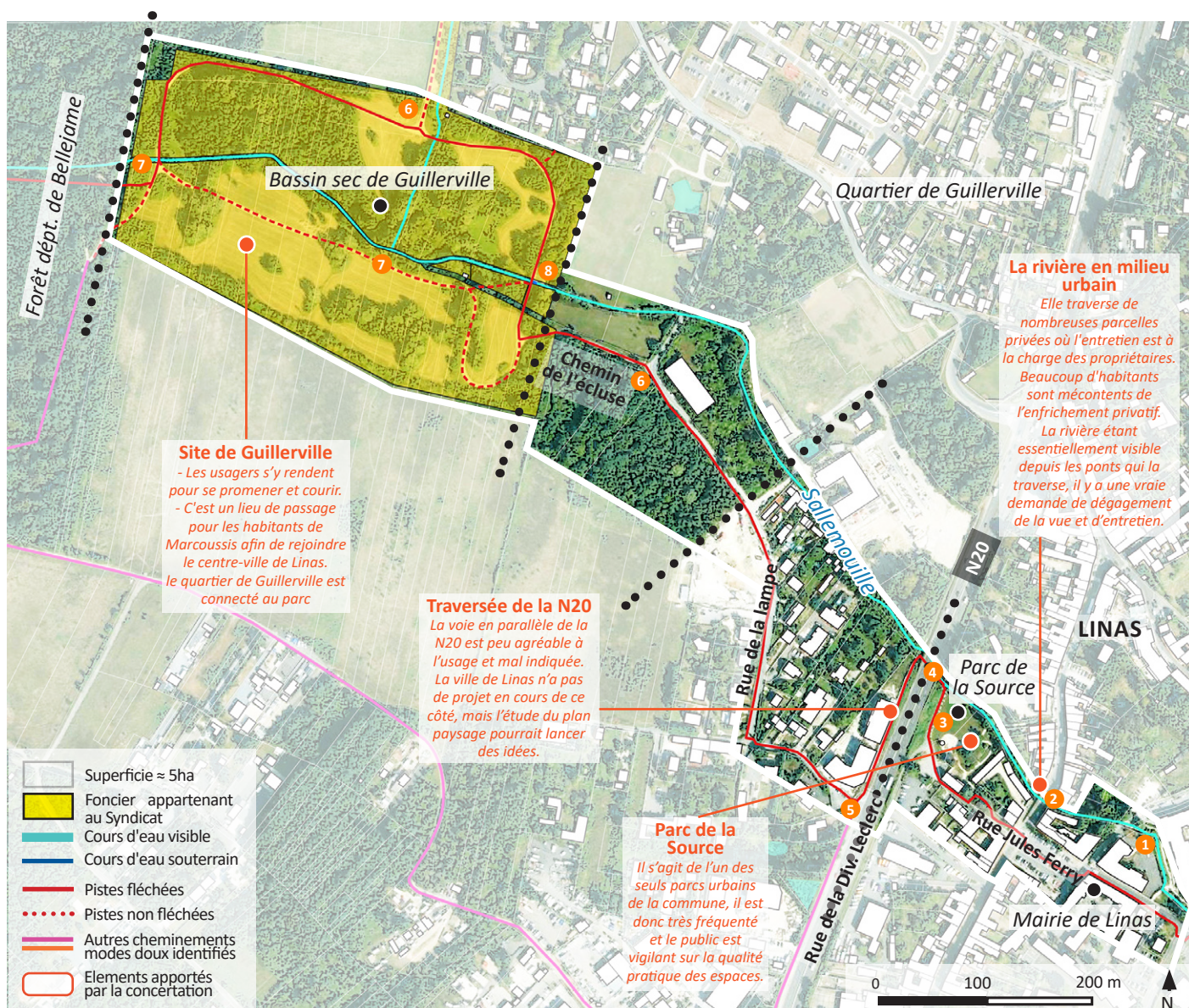
OBJECTIF Remettre le cycle de l'eau au cœur de l'aménagement du territoire

- **Axe 3** - Promouvoir les bonnes pratiques d'aménagement pour limiter les risques d'inondation dans la vallée
- **Axe 4** - Restaurer la lisibilité des champs d'expansion des crues

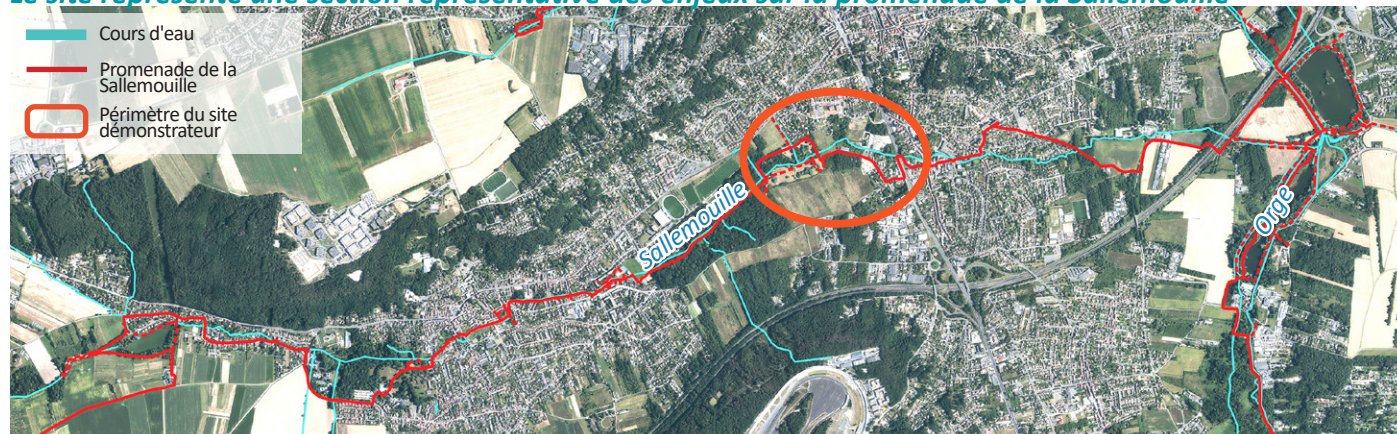


OBJECTIF Parcourir notre territoire en préservant les milieux naturels

- **Axe 2** - Veiller à la cohérence des maillages de promenades dans le respect des milieux naturels
- **Axe 5** - Simplifier la communication des sites et de la promenade pour faciliter la découverte du territoire



Le site représente une section représentative des enjeux sur la promenade de la Sallemouille



La Sallemouille en centre-ville à Linas visible par alternance :

- 1 - Un tracé contraint et canalisé, où la promenade varie entre les bords de la rivière et les rues connexes
- 2 - Des espaces de traversée de la Sallemouille qui n'indiquent pas la présence du cours d'eau
- 3 - Le parc de la Source présente une gestion soutenue de ses espaces végétalisés. La présence de la Sallemouille reste discrète

Un parcours complexe du centre de Linas au bassin de Guillerville :

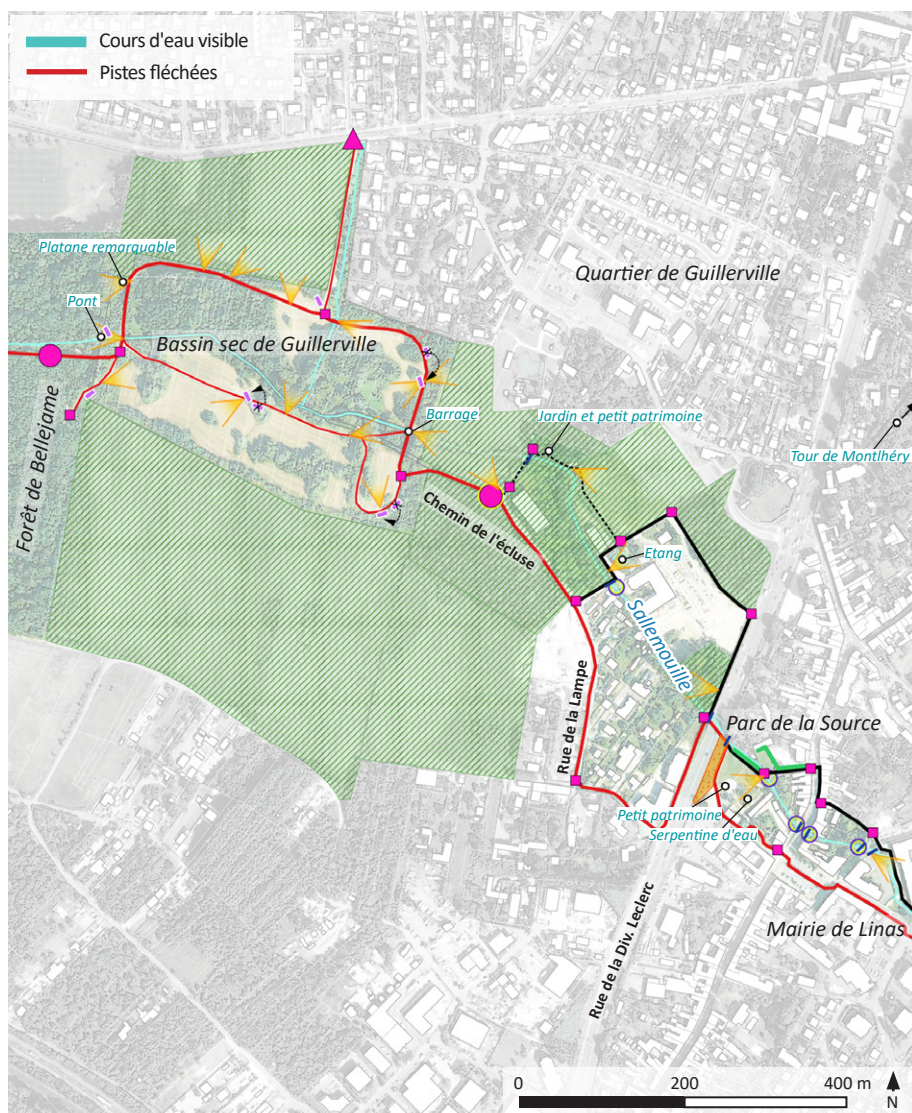
- 4 - La promenade longe la Sallemouille canalisée au niveau du passage sous le tunnel de la N20
- 5 - La promenade longe ensuite la N20 sur un petit tronçon, le parcours peu qualitatif n'est pas balisé
- 6 - Les entrées de site du parc sont indiquées par l'implantation de potelets et de la signalétique du Syndicat de l'Orge. Ajout de panneaux de communication par la commune, qui risque de démultiplier les informations

Un aménagement sobre pour le site de Guillerville :

- 7 - Un site pour marcher : les cheminements présentent un gabarit très large et les prairies sont gérées en fauche tardive (une fois par an). Il y a peu de mobilier d'assise
- 8 - La Sallemouille reste discrète, elle est mise à distance des espaces de circulation. Elle est visible au niveau du passage de l'ouvrage hydraulique qui surplombe la rivière



Orientations de projet



Le projet d'ensemble

L'objectif principal pour le cas de la Sallemouille sur ce secteur est **d'assurer une meilleure continuité de promenade entre la ville de Linas et le bassin de Guillerville**. Pour cela, le projet imaginé propose une modification du tracé de la promenade entre le centre-ville et l'entrée du bassin sec. Cette modification est accompagnée par **une amélioration de la signalétique pour mieux baliser la continuité de promenade**, et une **hiérarchisation des entrées de site pour le bassin de Guillerville**.

En complément, les actions proposées ont pour objectif de **mieux valoriser la Sallemouille dans le paysage ainsi que les marqueurs du territoire**. On pense notamment à :

- une meilleure valorisation des traversées de la rivière en ville
- la prise en compte des points de vue sur le paysage et les marqueurs du territoire
- la protection des espaces agricoles et boisés situés aux pourtours du bassin sec
- la végétalisation du parc de la Source, site traversé par la rivière et la promenade

Les éléments de projet :

1 Faciliter la continuité de promenade de la Sallemouille

- Définir un parcours plus qualitatif entre le parc de la Source et le site de Guillerville
- Définir des points de liaison pour orienter les usagers

2 Valoriser les traversées de rivière

-  Sensibiliser et conseiller les riverains sur l'entretien des berges pour dégager qualitativement la rivière au niveau des traversées de voiries
-  Souligner la présence de la rivière par un marquage à la peinture

3 Hiérarchiser les entrées de site

Localisation des entrées de site réorganisées selon le niveau de hiérarchisation défini dans le schéma directeur des circulations douces et de l'accueil du public:

- Réorganiser l'accès en entrée de site
- ▲ Réorganiser l'accès par l'implantation de poteau directionnel
- Reporter ailleurs l'affichage public qui brouille la compréhension de l'entrée de site

4 Identifier et ouvrir des vues sur les marqueurs paysagers

- Identifier les marqueurs paysagers locaux
- ▶ Ouvrir ou conserver des points de vue sur les marqueurs paysagers
- 🔍 Repositionner le mobilier d'assise en lien avec les points de vue

5 Conserver les espaces de respiration autour du site

-  Veiller au maintien des espaces en zones N et A dans les révisions du PLU

6 Proposer des aménagements plus écologiques pour le parc de la Source

- Renforcer l'intégration paysagère des limites du parc
- Gérer les invasives pour contraindre leur prolifération

1

Faciliter la continuité de promenade de la Sallemouille

Portage : Commune de Linas (tracés situés hors du foncier du Syndicat de l'Orge)

1. A propos de la promenade en centre-ville : des points de liaison pourraient être placés au niveau de carrefours stratégiques pour rendre plus lisible et compréhensible le parcours dans la ville de Linas. Il pourrait se matérialiser par des marquages à la peinture, ou de la signalétique placée sur les panneaux municipaux. Un parcours alternatif de la promenade est proposé au niveau de la ruelle de la Cochelotte et de l'Allée de la Sallemouille.

CARREFOUR RUE DE LA DEV. LECLERC ET ALLÉE DU PARC DE LA SOURCE

Proposition



2. A propos de la promenade au niveau du parc de la Source : le parcours actuel, étant difficile à identifier en bordure nord-ouest du parc, l'action propose de le faire passer par le parc de la Source, en aménageant un chemin qui soit bien marqué au sein du parc. Un travail d'ouverture partielle de la haie permettrait de mieux identifier la continuité de promenade sous la N20.

PARC DE LA SOURCE ET PASSAGE SOUS N20

Existant



Proposition



3. A propos de la promenade entre la N20 et le bassin sec de Guillerville : la continuité de promenade actuelle est peu agréable pour les piétons, elle longe la N20, en bordure d'un bâtiment abandonné, puis emprunte la rue de la Lampe, qui n'est pas matérialisée en tant que tronçon accueillant la promenade de la Sallemouille. Il est proposé ici de longer la N20 par le nord, ce qui permettrait de découvrir la forêt humide située entre les deux nouvelles résidences. Pour cela, il est nécessaire de reprendre le talus routier par la création d'un muret de soutènement. Le chemin longe ensuite une sente en bordure de résidence pour rejoindre la rue de la Lampe. Il est possible ensuite d'envisager une variante pour la suite de la promenade (en pointillés sur le plan) qui longe la Sallemouille et traverse un jardin actuellement en friche. Pour cela, une acquisition du foncier ainsi qu'un projet opérationnel d'aménagement du site pourrait être mis en œuvre mais ne pourrait accueillir les PMR.

PASSAGE LE LONG DE LA N20 VERS LE NORD

Existant



Proposition



2

Valoriser les traversées de rivière

Portage : Commune de Linas ou Syndicat de l'Orge (délégation)

Cette action induit deux sous-actions qui peuvent être menées séparément :

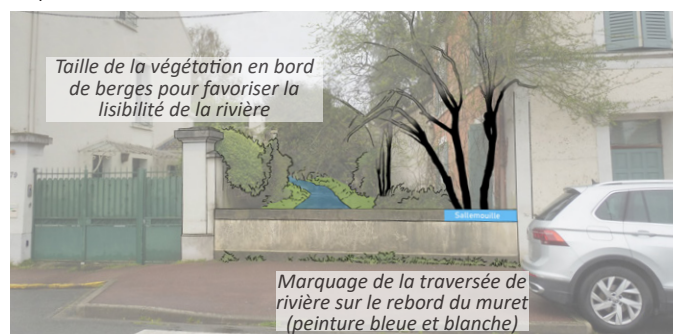
- Sensibiliser et conseiller les riverains à propos de la gestion de la végétation en bordure de rivière**, notamment pour les zones visibles depuis l'espace public. Cette action peut être appuyée par l'actualisation du guide « J'aime ma rivière » (cf. action 12)
- Souligner la présence de la rivière dans le centre ancien de Linas grâce à marquage peinture bleue et blanche** sur les ponts et autres traversées de rivière (cf. action 7). La valorisation des traversées de rivières est effectivement une action portée sur l'ensemble du bassin versant de la vallée de l'Orge et de ses affluents. Cette action est traitée pour les sites démonstrateurs du Parc de l'Eau et de la Renarde.

PONT RUE DE LA DIVISION LECLERC

Existant



Proposition



3

Hiérarchiser les entrées de site

Portage : Syndicat de l'Orge (accords à trouver avec la commune de Linas)

Une signalétique existante à l'intérieur du site de Guillerville qui peut gagner à être modifiée et renforcée avec la mise en cohérence de la hiérarchisation des entrées de sites proposée dans l'élaboration du schéma directeur des circulations douces et de l'accueil du public.

- Les deux entrées de site majeures (côté chemin de l'écluse et forêt de Bellejame) nécessitent l'installation de panneaux et une mise en scène paysagère qui marque l'entrée dans le site. Il est également nécessaire de simplifier les informations pour les valoriser et éviter la pollution publicitaire ou informative (panneaux élections, informations de la commune, etc.).
- L'entrée côté rue de Marcoussis, moins majeure, nécessite l'installation d'un poteau directionnel. Les carrefours situés au sein du bassin sec nécessitent plus de points de liaison matérialisés par des poteaux directionnels pour qu'une population moins locale évite de se perdre dans le parcours. C'est le cas notamment pour la sortie du bassin de Guillerville vers la forêt de Bellejame.

ENTRÉE DE SITE DE GUILLERVILLE RUE DE LA LAMPE

Existant



Proposition



4

Identifier les marqueurs paysagers et ouvrir des points de vue

Portage : Syndicat de l'Orge

Un certain nombre de marqueurs (ouvrages hydrauliques, architectures vernaculaires, arbres remarquables, points de vue...) ponctuent la promenade de la Sallemouille et les sites traversés. Ils méritent que des actions puissent être mises en œuvre afin de valoriser ces marqueurs, dont le maintien voire l'ouverture de points de vues sur ceux-ci. En complément à ces actions, les bancs présents dans le bassin de Guillerville pourraient être déplacés afin de profiter de points de vue plus intéressants sur le site et le grand paysage.

VUE SUR LA TOUR DE MONTLHÉRY

Existant



Proposition



5 Conserver les espaces de respiration autour du site

Portage : Commune de Linas ou intercommunalité + Syndicat de l'Orge

La pérennité de la vocation de ces espaces est donc à maintenir dans les futures révisions du PLU. En plus du classement en zone naturelle ou agricole, il est possible de mettre en place des espaces paysagers protégés au titre l'article L151-23 du code de l'urbanisme et d'y associer des prescriptions spécifiques au sein du règlement.

6 Proposer des aménagements plus écologiques pour le Parc de la Source

Portage : Commune de Linas + Syndicat de l'Orge en appui (emprise située hors du foncier du Syndicat de l'Orge)

Le parc de la Source assure son rôle de site de proximité pour la commune de Linas. Il est très fréquenté et offre de larges espaces de jeux pour les enfants et pour l'accueil de manifestations. Cependant, ses limites sont peu qualitatives (clôtures métallique en entrée de site, murs de pierre qualitatifs mais végétation limitée, vue sur un parking attenant, développement des invasives sur le talus routier). **Le parc gagnerait à améliorer la qualité paysagère du traitement de ses limites, ce qui renforcerait aussi sa biodiversité.** Pour cela, l'action propose :

- la plantation de haies vives ou de massifs composés d'arbustes et de vivaces au devant des murs nus
- la suppression de la clôture métallique (qui borde la Sallemouille dans le parc) par une clôture bois qualitative en continuité du garde-corps du pont. A minima, une ganivelle pourrait être installée contre la clôture avec des grimpantes pour atténuer la présence de la clôture métallique dans l'environnement du parc.

CLÔTURE DU PARC DE LA SOURCE

Existant



Proposition minimaliste



Proposition idéale



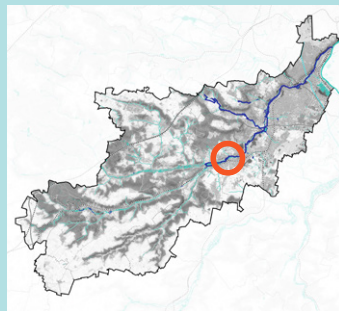
Concernant la présence des Renouées du Japon sur le talus de la N20, une opération de traitement pourrait être mis en œuvre pour :

- éviter leur prolifération dans le parc
- offrir une interface avec la N20 qui soit mieux traitée paysagèrement.

Cette opération nécessite cependant une action lourde d'excavation des terres profondément, d'exportation en décharge des plantes et de la terre, d'apport de terre saine, de plantations et paillage végétal pour limiter la réimplantation de renouées et la surveillance régulière pour limiter la reprise des Renouées du Japon.

ÉLÉMENTS DE PROJET	FICHES ACTION CONCERNÉES	PORTEURS	TYPE D'ACTION	TEMPORALITÉ		
				An 0	An +4	An +8
1 Faciliter la continuité de promenade de la Sallemouille	FICHE 20	Commune	Aménagement	- Déploiement de la signalétique de repérage en ville - Création du cheminement et ouverture de la haie du parc de la Source - Aménagement du cheminement après la N20 et muret de soutènement - Aménagement d'un sentier en bord de Sallemouille	Sensibilisation et conseil des riverains	Marquage de peinture sur les ponts
2 Valoriser les traversées de rivière	FICHE 7 FICHE 12	Commune ou Syndicat de l'Orge (délégation)	Aménagement	Suppression des affichages surnuméraires sans lien avec le site	Changement de panneaux et installation dans les espaces manquants	Entretien de la végétation pour ouvrir ou maintenir des points de vue
3 Hiérarchiser les entrées de sites	FICHE 15	Syndicat de l'Orge (accords à trouver avec la commune)	Aménagement	Entretien de la végétation pour ouvrir ou maintenir des points de vue	Déplacement de bancs	
4 Identifier les marqueurs paysagers et ouvrir des points de vue	FICHE 10	Syndicat de l'Orge	Sensibilisation et gestion	Veille technique sur les révisions des documents d'urbanisme		
5 Conserver les espaces de respiration autour du site		Commune ou intercommunalité Syndicat de l'Orge	Instruction réglementaire Sensibilisation et veille	Plantation de haies ou massifs	Amélioration de la clôture le long de la Sallemouille	Traitement des invasives
6 Proposer des aménagements plus écologiques pour le parc de la Source	FICHE 20	Commune Syndicat de l'Orge	Aménagement et gestion Sensibilisation et conseil			Plantation du talus

Sur l'Orge et la Rémarde - Séquence 2 : l'Orge en transition rurale



ENJEUX LOCALISÉS :

- Un parc situé **sur la promenade de l'Orge**, localisé entre deux sites très fréquentés (le bassin de Trévoix et le centre ville d'Arpajon). Il reste cependant **peu visible et peu fréquenté** car historiquement les accès n'ont pas été pensés dans l'objectif d'une ouverture au public.
- Le site est aménagé **en lien avec les locaux du Syndicat de l'Orge**, pourtant le lien entre les deux sites reste peu évident. Le plan de gestion a évolué depuis quelques années d'une gestion soutenue à une gestion différenciée
- Une proximité importante mais encore peu évidente avec la **Gare d'Egly** où le parc fait office de raccourci pour rejoindre Ollainville
15 minutes à pied (1 km) / 5min à vélo (1km)

Mise en relation des enjeux du site avec les objectifs et leurs axes stratégiques



OBJECTIF Renforcer les paysages liés à l'eau au service de la biodiversité

- **Axe 1** - Poursuivre la renaturation des cours d'eau et préserver les paysages associés aux milieux humides



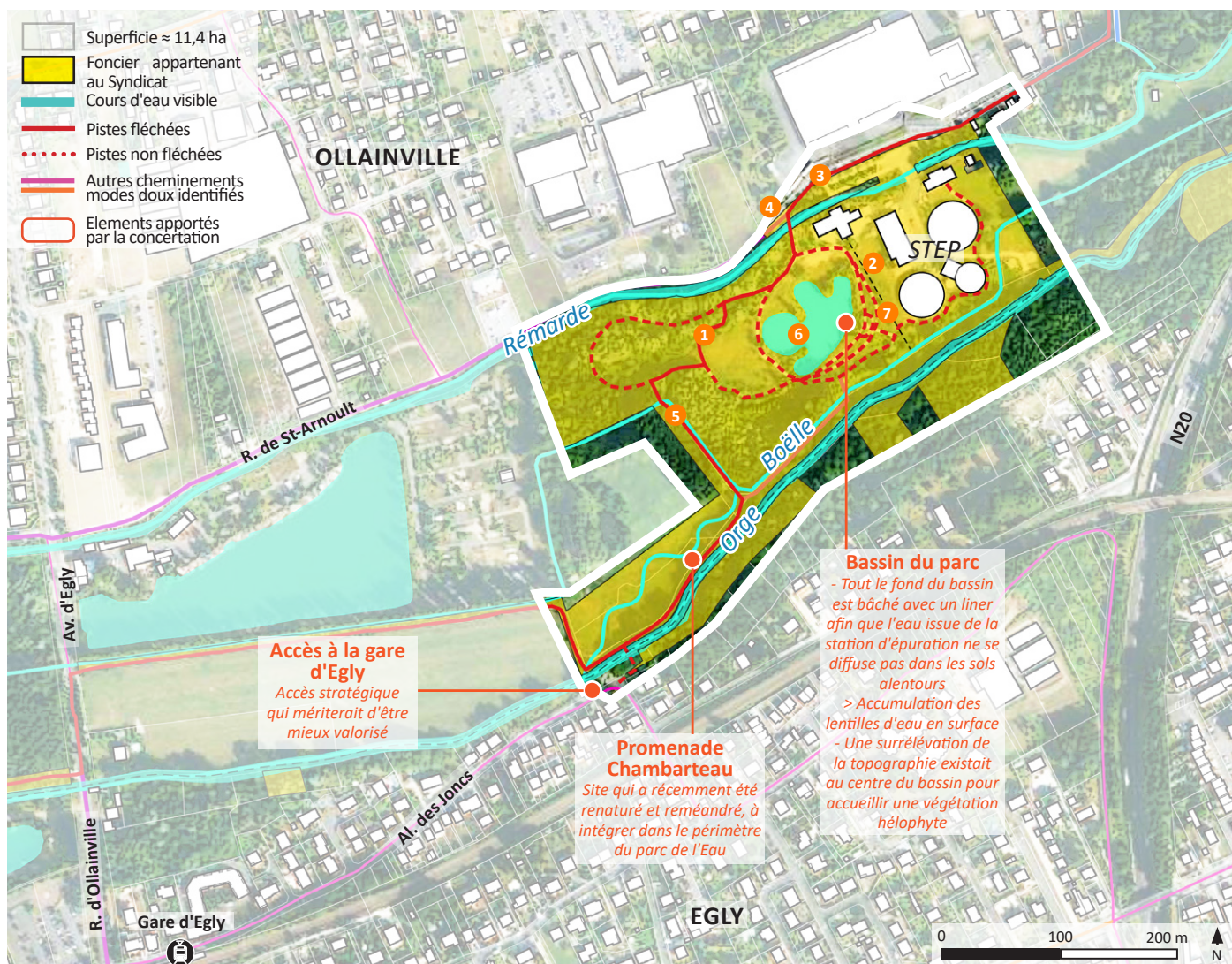
OBJECTIF Remettre le cycle de l'eau au cœur de l'aménagement du territoire

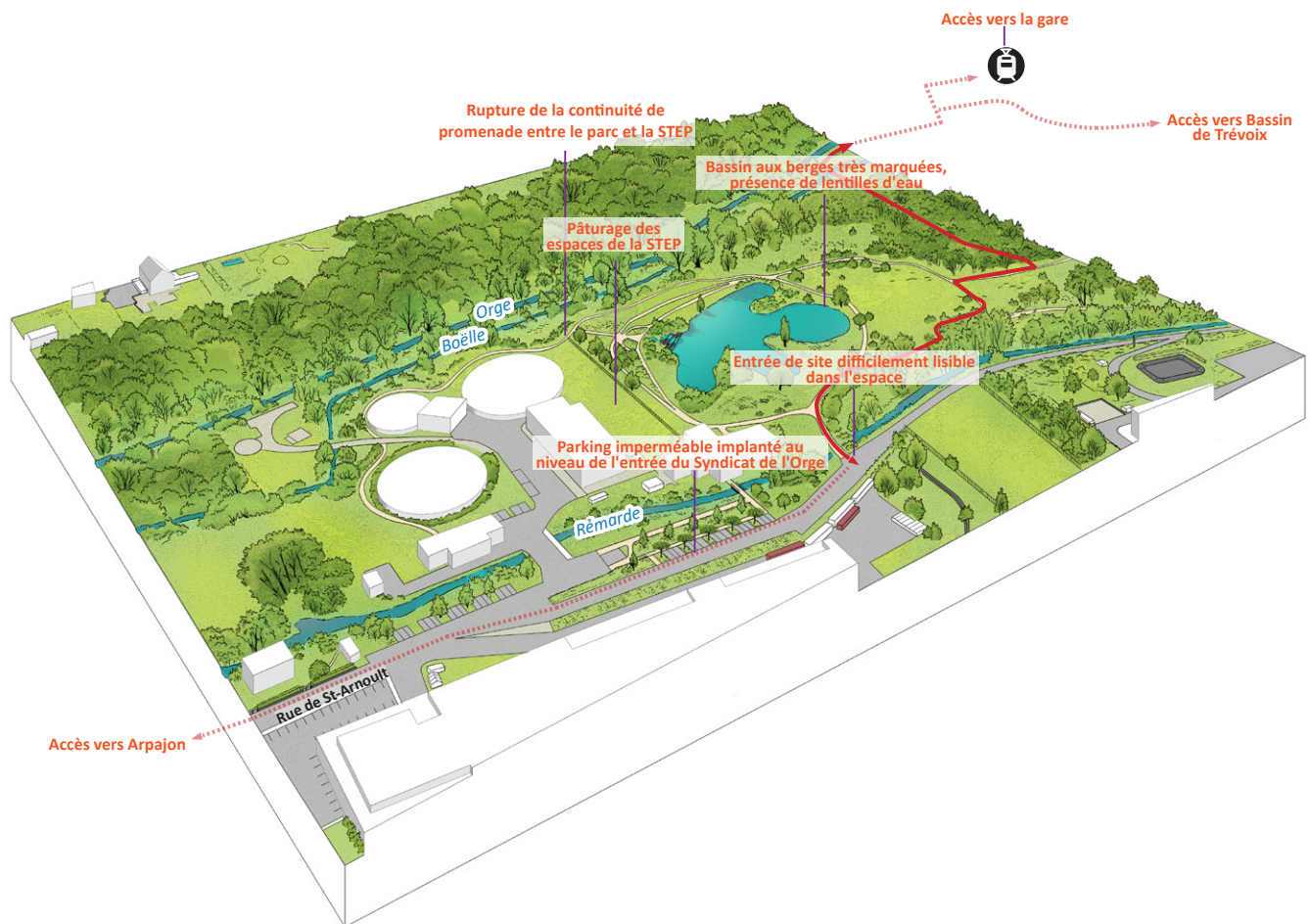
- **Axe 1** - Intégrer la **problématique des ruissellements** dans les projets d'aménagement
- **Axe 2** - Repenser la **manière d'aménager** pour améliorer la biodiversité et la qualité de l'eau



OBJECTIF Parcourir notre territoire en préservant les milieux naturels

- **Axe 1** - Valoriser les **entrées des sites** et renforcer leur identification
- **Axe 3** - Développer les **promenades** tout en tenant compte de la biodiversité
- **Axe 5** - Simplifier la **communication des sites et de la promenade** pour faciliter la découverte du territoire





Une évolution des modes de gestion du Parc bien visible :

- 1 - Entretien ciblé avec une fauche annuelle tardive, sur une grande partie du parc et des espaces dédiés au public tondu 4 fois par an.
- 2 - Pâturage des espaces enherbés de la STEP par la présence de cinq moutons sur site.

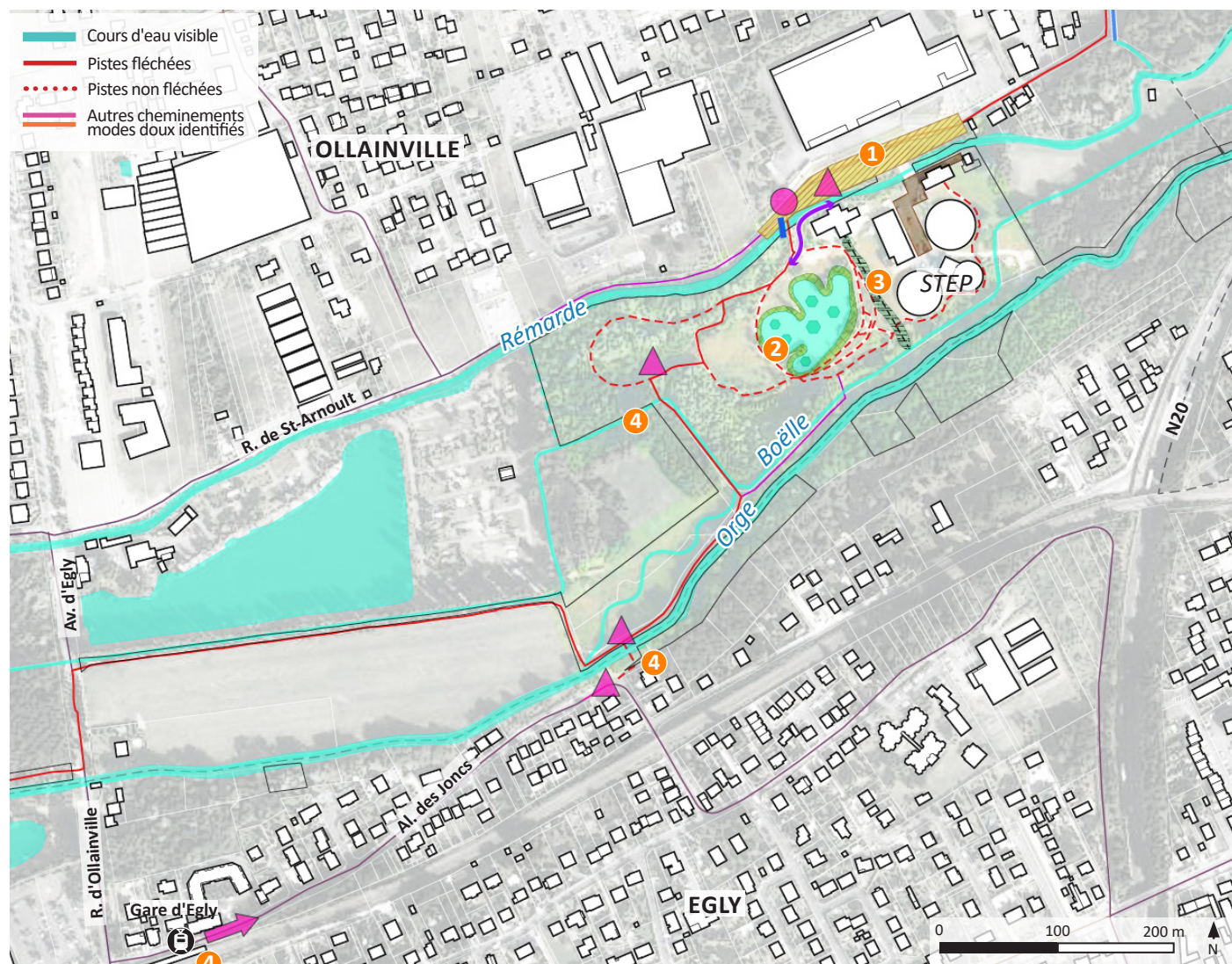
Des espaces de stationnement très présents et un accueil sur le site très discret :

- 3 - Un parking imperméable implanté au niveau de l'entrée du site du Syndicat de l'Orge
- 4 - Une entrée peu indiquée, difficilement lisible dans l'espace, une démultiplication de la signalétique
- 5 - Un accès peu identifié et non praticable par mauvais temps

Des équipements dont l'intégration paysagère est à poursuivre :

- 6 - Bassin aux berges très marquées, présence de lentilles d'eau sur une grande partie de la zone
- 7 - Clôtures peu intégrées au vocabulaire d'aménagement "naturel" porté par le Syndicat

Orientations de projet



Le projet d'ensemble

L'objectif principal pour le site démonstrateur est **de renforcer sa visibilité auprès du grand public**. Les pistes de projets proposent **une meilleure valorisation des accès et une facilitation de la déambulation et du repérage à l'intérieur et aux périphéries du site** :

- dans un premier temps **la rue de Saint Arnoult pourra être réorganisée** afin de valoriser la promenade de l'Orge sur ce tronçon routier.

- dans un second temps et à plus long terme **les accès depuis la gare d'Egley seront facilités**, par une signalétique dès l'arrivée en la gare, et par l'amélioration de la promenade existante.

Cette ambition pourra être réalisée à court terme sur le foncier du Syndicat de l'Orge, excepté les aménagements lourds tel que la restructuration de la passerelle piétonne. Les aménagements touchant à l'espace public et à la gare d'Egley nécessiteront quant à eux, une mise en œuvre plus complexe, à long terme.

En ce qui concerne **les espaces du parc**, les propositions suivantes s'intègrent dans **la poursuite des efforts engagés par le nouveau plan de gestion**. Elles se concentrent sur **la végétalisation des berges du bassin**, pour atténuer son aspect artificiel, et une meilleure intégration paysagère de la clôture qui sépare le Parc de l'Eau de la STEP.

Les éléments de projet :

- 1 Réorganiser les entrées et accès à la rue de Saint Arnoult**
 - Désimperméabiliser les parkings et améliorer la lisibilité de la promenade
 - Déplacer et réorganiser les stationnements sur accord du gestionnaire du site
 - Entrée de site/promenade - panneau d'information
 - Accès au site/promenade - poteau directionnel
 - Valoriser la traversée de la rivière par un marquage à la peinture
 - Créer un accès au parc de l'eau depuis les locaux du Syndicat de l'Orge
- 2 Faire évoluer la végétalisation du bassin**
 - Améliorer la végétalisation des berges sans impacter le liner de protection et mettre en place des radeaux fixes sur les berges
 - Retenir la plantation de l'île et mettre en place des radeaux libres au centre du bassin
- 3 Intégrer paysagèrement la clôture interne de la STEP**
 - Planter une haie discontinue qui ouvre des vues sur la STEP
- 4 Faciliter l'accès depuis et vers la gare d'Egley**
 - Implanter une cartographie et un panneau directionnel à la sortie de la gare
 - Accès au site/promenade - poteau directionnel

1

Réorganiser les entrées et accès de la rue de Saint Arnoult

Portage : Communes d'Ollainville et d'Egly + Syndicat de l'Orge

La réorganisation de la rue de Saint-Arnoult pourrait être réalisée en trois étapes :

-Etape 1 : Déplacer autant que possible les espaces de stationnement du personnel du Syndicat de l'Orge dans les emprises de la STEP

– L'objectif est de valoriser l'entrée des locaux du Syndicat de l'Orge par la suppression des places localisées devant le portail d'accès. Les places restantes pourraient être réservées aux visiteurs. Elles pourraient faire l'objet d'une désimperméabilisation de leurs emprises, et d'une végétalisation de leurs abords. Cette piste de projet induit également le réaménagement de places de parking dans la STEP.

-Etape 2 : Identifier la continuité de promenade de l'Orge par un décapage partiel de la voirie – Un ruban pourrait être identifié par un sol différent de celui de la voirie. La suppression des parkings en bataille informels permettrait de réaliser cet aménagement sans repartage de la largeur de voirie.

-Etape 3 : Réorganiser et simplifier la signalétique - Concernant l'accès aux locaux du Syndicat de l'Orge, un poteau directionnel pourrait être implanté à proximité de l'entrée et indiquer l'entrée du Parc de l'Eau. A plus long terme, une continuité de promenade pourrait être créée entre les locaux du Syndicat de l'Orge et le Parc, mais elle devra être accompagnée d'un intérêt d'accueillir du public dans l'emprise des locaux du Syndicat de l'Orge (exposition permanente ou temporaire en extérieur par exemple).

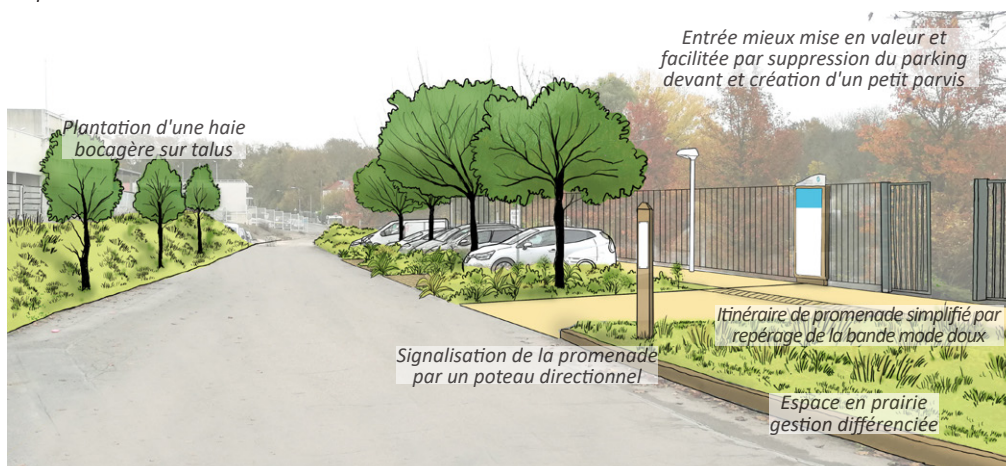
Concernant l'accès au Parc de l'Eau, un panneau d'entrée de site pourrait être disposé à l'entrée du site. Le mobilier urbain pourrait être repensé par un remplacement du dispositif de filtrage des véhicules motorisés par des potelets du Syndicat de l'Orge, et une suppression de certains panneaux informatifs pour limiter la suraccumulation d'information.

LA RUE DE SAINT ARNOULT ET L'ENTRÉE DU SYNDICAT

Etat existant



Proposition

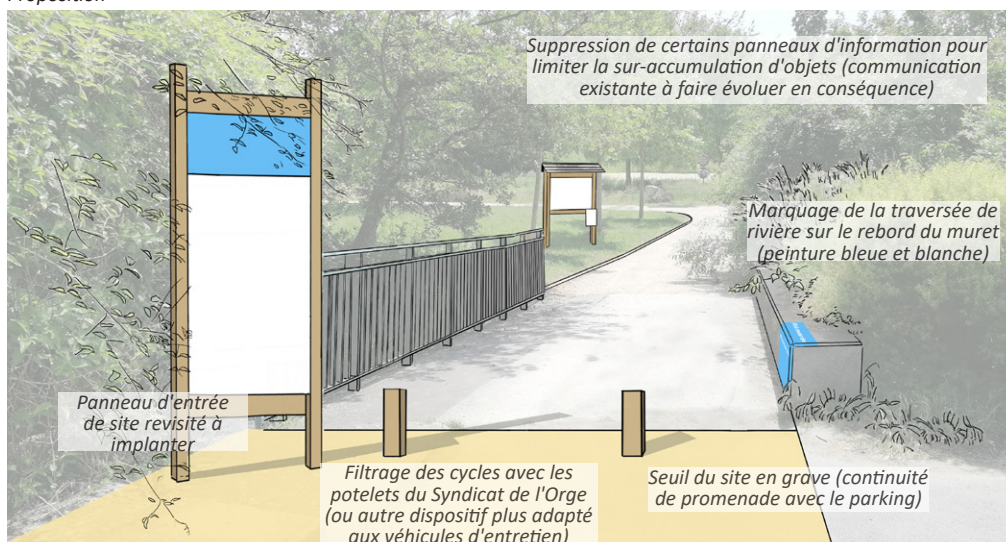


L'ENTRÉE SUR LE PARC DE L'EAU ET LA TRAVERSÉE DE LA RÉMARDE

Etat existant



Proposition



La valorisation des traversées de rivières est une action portée sur l'ensemble du bassin versant de la vallée de l'Orge. C'est le cas ici pour la traversée de la Rémarde, au niveau de l'entrée dans le Parc de l'Eau. Le passage au-dessus de la rivière pourrait être identifié par un marquage de peinture bleue et blanche sur un rebord d'ouvrage existant (trottoir, muret, etc). Pour le cas du parc de l'Eau, le marquage pourrait être installé sur le muret à droite de la photo pour plus de visibilité.

2

Faire évoluer la végétalisation du bassin

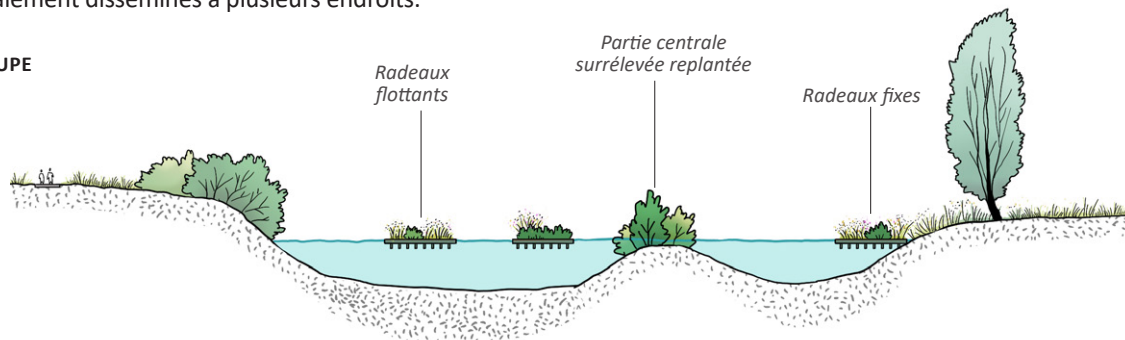
Portage : Syndicat de l'Orge

L'amélioration de l'aspect du bassin, actuellement très artificiel, nécessite de proposer **des aménagements n'impactant pas le liner de protection entre les eaux usées et les sols du Parc**. Deux pistes ont été imaginées :

- **Au niveau des berges**, des radeaux fixes pourraient être implantés sur les bords du bassin, afin de permettre le développement d'une végétation étagée, qui puisse offrir un aspect plus naturel à ses rives.

- **Au niveau des espaces aquatiques du bassin**, la replantation de l'île pourrait être expérimentée. Des radeaux libres pourraient être également disséminés à plusieurs endroits.

COUPE



3

Intégrer paysagèrement la clôture interne de la STEP

Portage : Syndicat de l'Orge

Cette action a pour objectif de **faire évoluer l'aspect esthétique de la clôture** qui sépare la STEP du parc de l'eau sans changer sa fonction de séparation des espaces et de protection des sites. Les propositions visent à **limiter les coûts en conservant la clôture existante** et en gardant des vues sur les moutons en pâturage dans un objectif pédagogique et de divertissement. Pour cela, il est proposé d'installer **une haie discontinue** pourrait être **plantée** et définirait des ouvertures visuelles ciblées sur la STEP.



4

Faciliter l'accès depuis et vers la gare d'Egly

Portage : Syndicat de l'Orge (accord à trouver avec la commune d'Egly) + SNCF

Cette action, qui concerne plusieurs tronçons étendus de la gare jusqu'au parc de l'eau, peut se décomposer en plusieurs sous actions :

Sous-action 1 : Mettre en place un panneau et une cartographie directionnelle indiquant les distances avec les sites de la promenade de l'Orge) à la sortie de la gare, par un accord avec la SNCF.

Sous-action 2 : Mieux identifier l'entrée de site par l'Allée des Joncs par l'installation d'un poteau directionnel ainsi que des potelets signalisateurs. L'ancien panneau pédagogique pourra être retiré et remplacé sur la partie Chamberteau au besoin, pour communiquer sur les aménagements récemment réalisés. Conserver une fenêtre visuelle sur le site de Chamberteau (inscription de ce cône de vue dans le PLU) et accentuer la gestion différenciée dès l'entrée de site. La gestion en prairie de fauche pourra mettre distance les rives de l'Orge.

Sous-action 3 : Planter une signalétique adaptée à l'entrée ouest du Parc de l'Eau par l'installation de deux potelets directionnels en haut de l'escalier ainsi que deux marquages à la peinture pour faciliter la déambulation des usagers non-habités.

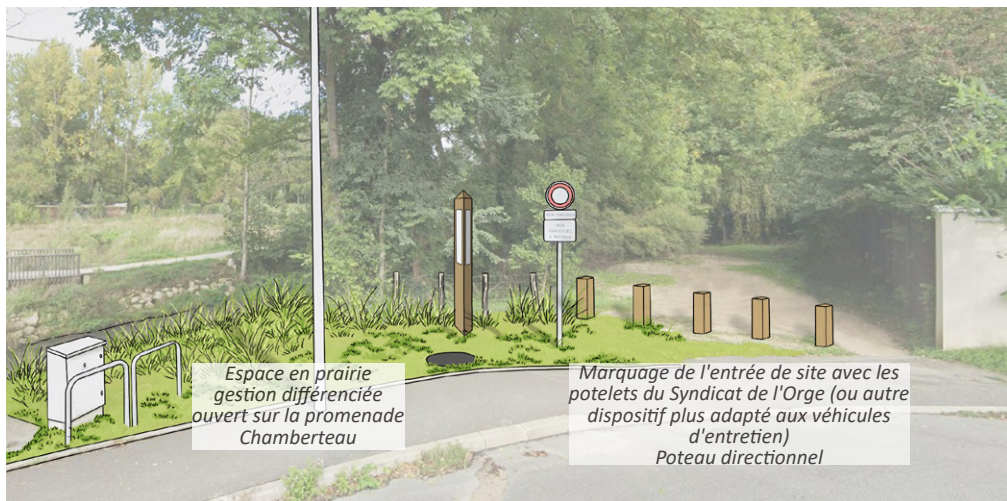
**Concernant l'escalier d'accès au parc de l'eau :* l'aménagement ne peut être modifié sans impacter une bonne partie du coteau boisé en imaginant la création d'une rampe. Son allongement risque de créer un chemin buissonnier en parallèle. Pour vélos, un rail en métal pourrait être aménagé d'un côté mais celui-ci risque d'être très pentu. La passerelle et le cheminement mériteraient d'être réhaussés pour être hors d'eau, et éviter l'accumulation de boue sur un axe important de mobilité inter-urbaine. Le chemin pourrait être aménagé en grave. Les panneaux directionnels pourront indiquer un cheminement préférentiel pour les PMR et cycles, qui passerait devant l'ancien camping pour rejoindre la gare et le bassin de Trévoix.

L'ENTRÉE DEPUIS L'ALLÉE DES JONCS

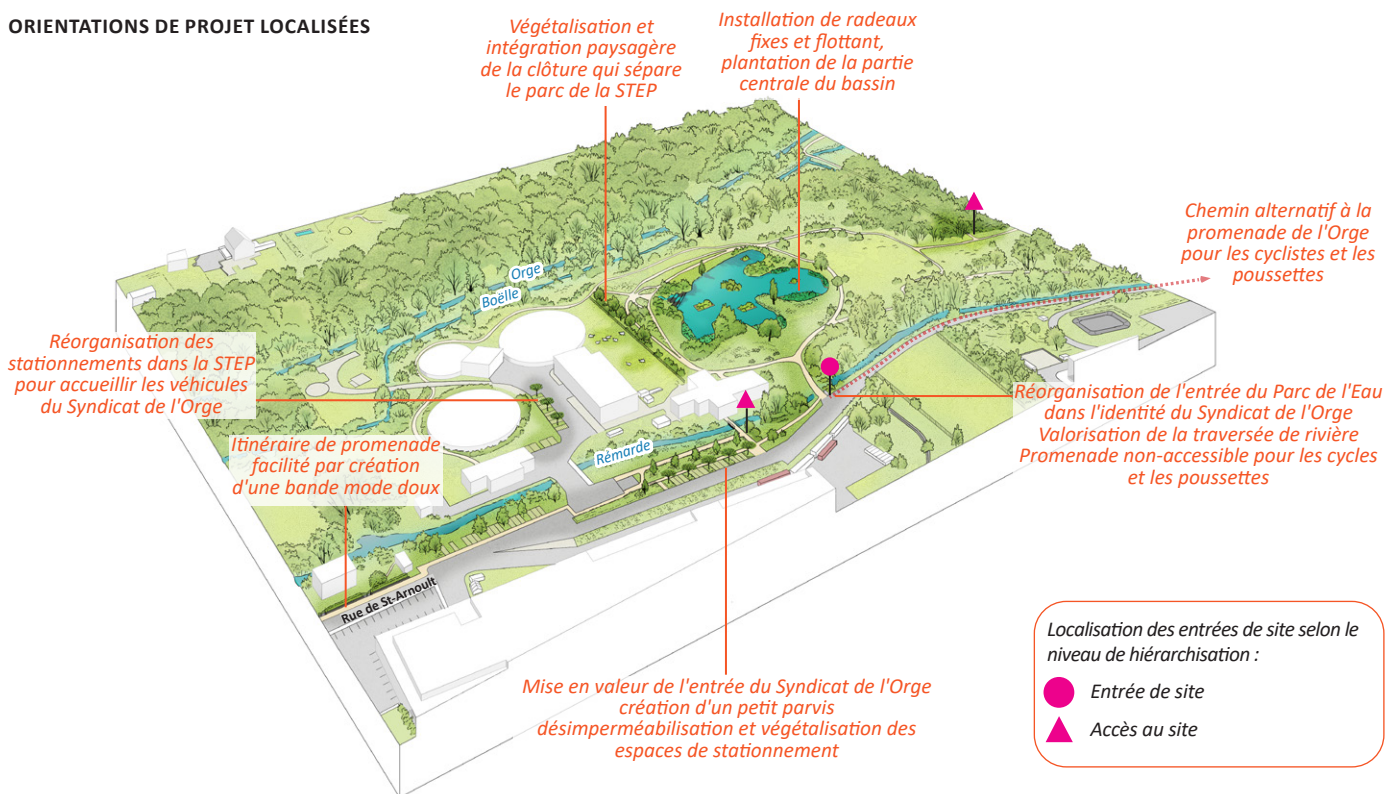
Etat existant



Proposition



ORIENTATIONS DE PROJET LOCALISÉES

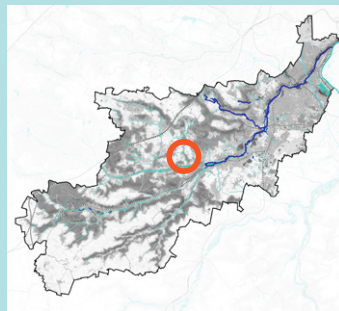


ÉLÉMENTS DE PROJET	FICHES ACTION CONCERNÉES	PORTEURS	TYPE D'ACTION	TEMPORALITÉ
1 Réorganiser les entrées et accès de la rue de Saint Arnoult	FICHE 15 FICHE 20	Communes et Syndicat de l'Orge	Aménagement	An 0 Aménagement du parking intérieur Aménagement rue de St Arnoult Aménagement des entrées et signalétique An + 4 An + 8
2 Faire évoluer la végétalisation du bassin	FICHE 6	Syndicat de l'Orge	Aménagement	Achat et plantations sur l'île Achat et réalisation des radeaux plantés
3 Intégrer paysagèrement la clôture interne de la STEP	FICHE 20	Syndicat de l'Orge	Aménagement	Achat et installation de la ganivelle Achat et plantation des arbustes
4 Faciliter l'accès depuis et vers la gare d'Egly	FICHE 16	Syndicat de l'Orge (accord à trouver avec la commune) SNCF	Aménagement et sensibilisation Aménagement	Accord avec la SNCF, achat et implantation Achat et installation des signalétiques Etude et travaux passerelle et escalier

Site de la vallée de la Charmoise

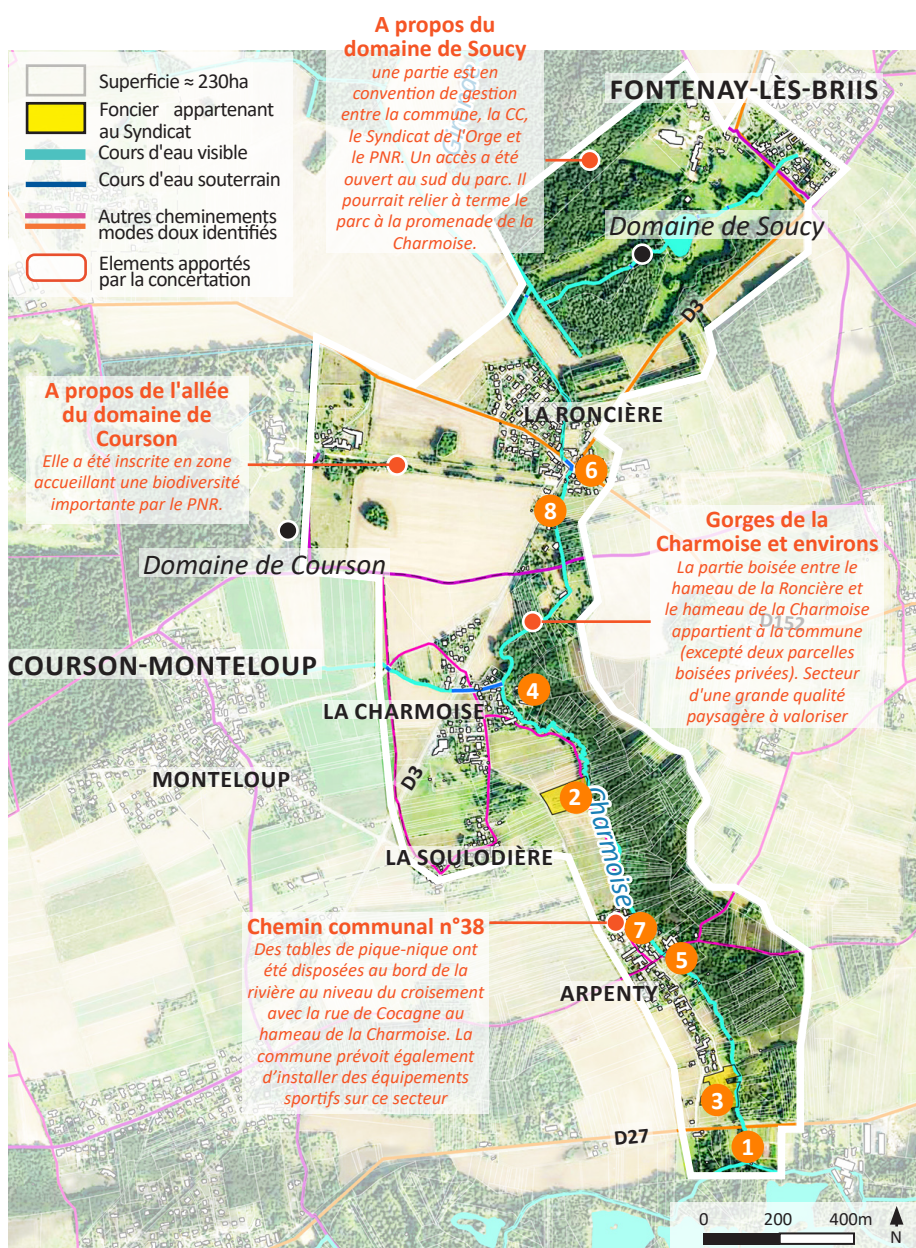
Etat des lieux

Sur la Charmoise - Séquence 2 : l'Orge en transition rurale



ENJEUX LOCALISÉS :

- Un affluent de la Rémarde localisé en séquence rurale agricole peu touchée par les extensions urbaines. La rivière évolue en milieu boisé, peu visible et peu accessible à certains endroits.
- Vallée qui fait partie du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (qui a lancé un Plan de Paysage sur ce territoire intitulé « Les versants de la Rémarde »)
- Présence de plusieurs chemins de randonnée dont une portion du PDIPR qui longe la Charmoise. Ces chemins restent peu indiqués et parfois compliqués d'accès.
- Des parcs châtelains en articulation avec la vallée : Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse a soulevé des ruptures de continuités dans les circulations douces notamment pour relier le patrimoine architectural et historique de la vallée.
- Secteur soumis au risque inondation, notamment les hameaux d'Arpenty et de la Roncière.



Mise en relation des enjeux du site avec les objectifs et leurs axes stratégiques



OBJECTIF Renforcer les paysages liés à l'eau au service de la biodiversité

- **Axe 1** - Poursuivre la renaturation des cours d'eau et préserver les paysages associés aux milieux humides
- **Axe 6** - Identifier les marqueurs et points de vue remarquables du territoire et traduire leur préservation dans les documents réglementaires
- **Axe 5** - Faciliter la lecture des cours d'eau et des zones humides dans le paysage



OBJECTIF Remettre le cycle de l'eau au cœur de l'aménagement du territoire

- **Axe 1** - Intégrer la problématique des ruissellements dans les projets d'aménagement
- **Axe 2** - Repenser la manière d'aménager pour améliorer la biodiversité et la qualité de l'eau



OBJECTIF Parcourir notre territoire en préservant les milieux naturels

- **Axe 1** - Valoriser les entrées des sites et renforcer leur identification
- **Axe 2** - Veiller à la cohérence des maillages de promenades dans le respect des milieux naturels
- **Axe 4** - Favoriser la découverte de l'eau en permettant de s'en approcher dans des endroits ciblés



Une perception restreinte de la Charmoise dans le paysage :

1 - Une confluence Charmoise-Rémarde privée et non accessible au public

2 - Le cours d'eau se devine dans le paysage au niveau des espaces de transition entre les bourgs / localisation au pied du coteau et par la présence de la ripisylve et des boisements.

3/4 - Quelques routes et chemins traversent la Charmoise et lui donnent une visibilité variable

Relation de proximité avec les villages et le patrimoine bâti :

5 - Une proximité directe avec les arrières de jardins et les potagers du village

6 - Présence d'éléments architecturaux patrimoniaux liés au cours d'eau

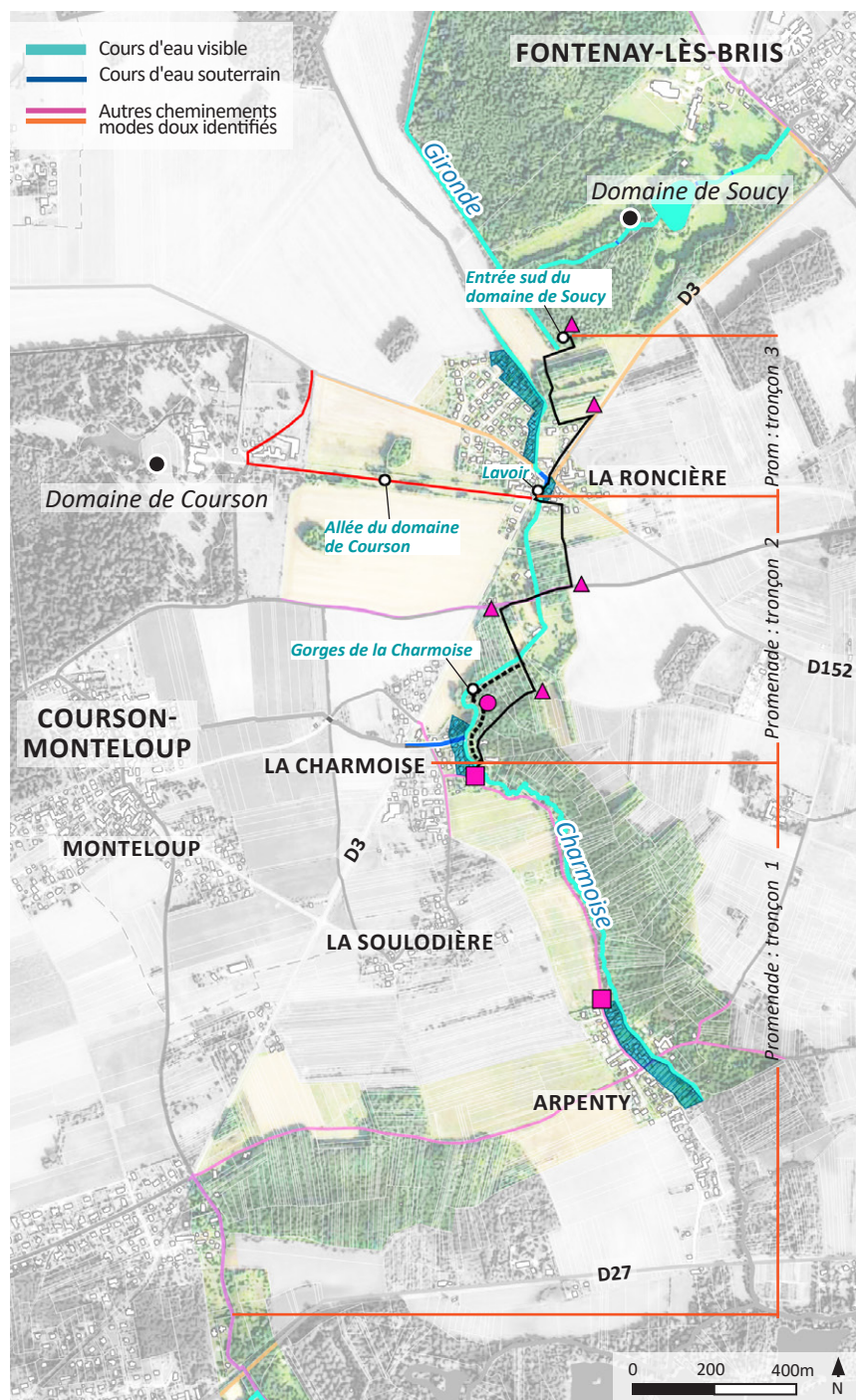
7 - Une promenade de la Charmoise (PDIPR) pas ou peu balisée qui s'insère dans un tissu urbain étroit

8 - Passage de la Charmoise en entrée de bourg de Fontenay-les-Briis, peu mise en valeur



Site de la vallée de la Charmoise

Orientations de projet



Le projet d'ensemble

Les ambitions de projets consistent à **mettre en lumière les qualités paysagères de la vallée de la Charmoise** par des actions simples permettant de favoriser l'accessibilité à la rivière, ainsi que la mise en valeur des éléments patrimoniaux de la vallée.

Pour que ces actions puissent s'articuler les unes avec les autres, dans une logique de découverte de la vallée, le projet propose d'engager un travail sur **l'aménagement de tronçons modes doux à la fois pour créer une connexion nord sud du domaine de Soucy, à la vallée de la Rémarde**, qui puisse passer par les marqueurs paysagers de la vallée. Pour cela, les aménagements se feront en cohérence avec les projets déjà engagés par la Communauté de Communes du Pays de Limours et le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

Enfin, la valorisation de cette rivière passe aussi par **la sensibilisation des riverains à propos de la gestion des berges** qui traversent des parcelles privées, afin de pouvoir lire son tracé dans un contexte habité et agricole.

Les éléments de projet :

1 Concrétiser une continuité de promenade de la Rémarde au Parc de Soucy

- Signaler les continuités dans les cheminements en interstices entre les maisons
- ▲ Définir des points de liaison pour orienter les usagers
- Aménager un tronçon forestier du hameau de la Charmoise à la Roncière et inscrire au PDIPR l'accès de la Roncière au Parc de Soucy

2 Créer une boucle de découverte des Gorges de la Charmoise

- Tracer et sécuriser un sentier passant près des gorges
- Installer un panneau pédagogique pour présenter les gorges

3 Inciter les propriétaires privés à une gestion plus écologique pour mieux mettre en valeur la rivière

- Sensibiliser et conseiller les riverains vers un aménagement et une gestion plus écologique

4 Mettre en valeur les marqueurs paysagers

- Identifier les marqueurs paysagers locaux et les valoriser
- Aménager un chemin modes doux qui permette d'accéder au domaine de Courson par l'allée royale actuellement fermée au public

1

Concrétiser une continuité de promenade de la Rémarde au Parc de Soucy

Portage : Commune de Fontenay-les-Briis assistée par le Syndicat de l'Orge

La mise en œuvre de la continuité de promenade peut être réfléchi en trois tronçons :

- **Premier tronçon - de la vallée de la Rémarde au hameau de la Charmoise** : sur ce tronçon, un chemin inscrit au PDIPR existe déjà, sur un tracé balisé. Cependant, la continuité de promenade est peu compréhensible au niveau des droits de passages localisés dans les hameaux habités. L'accès à la Charmoise situé au nord du hameau d'Arpenty est à mettre en valeur par la mise en place d'une signalétique bien identifiable depuis la rue de la Donnerie.

ACCÈS AU SENTIER DEPUIS LA RUE DE LA DONNERIE (HAMEAU D'ARPENTY)

Etat existant



Proposition



Potelet signalétique de la Communauté de Communes du Pays de Limours

Signaler les continuités de promenade : S'appuyer sur les chartes existantes

La promenade de la Charmoise est balisée par une signalétique existante réalisée par la Communauté de Communes du Pays de Limours. Plutôt que de réorganiser une communication et une signalétique propre au syndicat, il est proposé de conserver la charte graphique existante pour baliser la continuité et la prolongation de la promenade de la Charmoise.

Ce principe pourrait être mis en place sur les petits affluents de l'Orge, où il est préférable de conserver la signalétique existante. Dans les cas où aucune signalétique n'existe pour matérialiser les promenades ou si les acteurs locaux le souhaitent, la charte de balisage pourrait alors s'appuyer sur celle du syndicat.

- **Deuxième tronçon : du hameau de la Charmoise au hameau de la Roncière** : sur ce tronçon, l'objectif est d'aménager une connexion modes doux du nord au sud qui puisse relier les hameaux de la Charmoise et de la Roncière. La commune est propriétaire de plusieurs parcelles localisées entre les deux hameaux, ce qui peut permettre de mettre en œuvre ce projet (cf. carte zoomée de l'action suivante) à court et moyen terme selon différents facteurs à prendre en compte :

- les moyens humains disponibles pour aménager un sentier de 2 mètres en terre battue, par des opérations de défrichage, coupe de bois mort et sécurisation du sentier (mise en place d'un partenariat entre le Syndicat de l'Orge et l'équipe municipale de Fontenay-les-Briis);
- le nettoyage d'une parcelle classée en ENS actuellement occupée par une entreprise qui stocke du matériel illégalement;
- la clarification du passage du chemin au sud du hameau de la Roncière. Actuellement le droit de passage coupe en deux le champ occupé par des chevaux. Un échange est à prévoir avec le propriétaire des terrains pour répondre à la question suivante : Faut-il conserver ce passage qui induit de découper la parcelle ou déplacer le droit de passage en bordure de la parcelle de manière peu confortable?

Des potelets indiquant des points de liaison ont également été localisés (cf. carte projet) afin de bien marquer la continuité de promenade pour les promeneurs qui ne connaissent pas le territoire.

- **Troisième tronçon : du hameau de la Roncière au sud du Parc de Soucy** : sur ce tronçon, des droits de passage ont été créés par la commune afin de créer une continuité de promenade entre la Roncière et le parc de Soucy. Afin d'identifier cette continuité de promenade, un marquage clair nécessite d'être mis en place depuis le lavoir pour rejoindre le chemin d'accès au parc à partir de la route D3. Le marquage du chemin doit comprendre à la fois un balisage par des potelets directionnels ainsi qu'un panneau à l'entrée sud du parc pour signaler à la fois l'accès au site et le règlement à respecter à l'intérieur de celui-ci.

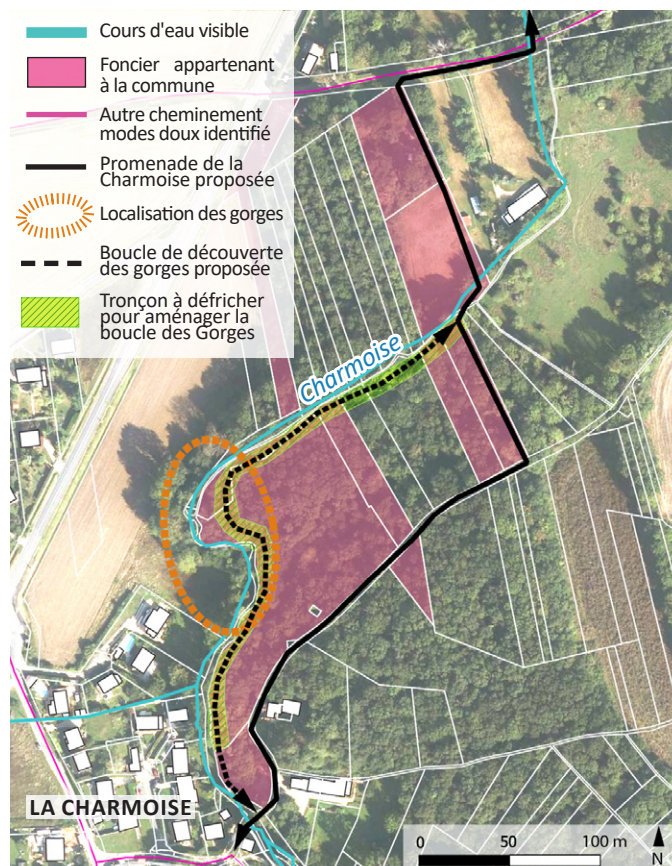
2 Créer une boucle de découverte des Gorges de la Charmoise

Portage : Commune de Fontenay-les-Briis assistée par le Syndicat de l'Orge

Les gorges de la Charmoise sont localisées au nord du hameau de la Charmoise, elles constituent **un élément paysager intéressant à découvrir et à valoriser dans le cadre de la promenade**. Elles se situent sur le tronçon 2 (identifié en action 1) où le projet propose d'aménager un cheminement mode doux pour accéder à la Roncière d'une manière plus sécurisée que le long de la route et plus intéressante.

L'accès au gorges serait matérialisé par **un sentier secondaire qui formerait un embranchement de la promenade de la Charmoise**, et qui permettrait aux promeneurs de s'approcher de la rivière s'ils souhaitent découvrir le lieu. Toutefois, il convient de maintenir une certaine tranquillité des milieux et de la faune dans cette poche de boisement. Il n'est pas non plus nécessaire de faire passer le chemin trop près des gorges pour une question de préservation du site et de sécurité de l'aménagement. L'aménagement pourrait donc consister à **la création d'un petit sentier (passage d'une personne, non accessible aux PMR) bordé de piquets liés par un cordon dans un vocabulaire d'aménagement simple de site remarquable**. Pour cela, une opération de sécurisation et ouverture du chemin est à prévoir par la mise en place d'un partenariat entre le Syndicat de l'Orge et l'équipe municipale de Fontenay-les-Briis.

Il est également possible de **mettre en place un panneau pédagogique** localisé soit au niveau des gorges soit au niveau de l'aire de repos aménagée récemment par la commune.



3 Inciter les propriétaires privés à une gestion plus écologique pour mieux mettre en valeur la rivière

Portage : Syndicat de l'Orge

Bien que la Charmoise soit localisée dans un contexte encore très rural, **elle traverse plusieurs hameaux et fonds de jardins qui sont en contact avec les bord de la rivière**. Ces situations peuvent avoir des impacts sur la lecture du cours d'eau dans son paysage. Cette action a donc pour objectif de **sensibiliser et conseiller les riverains à propos de la gestion de leurs berges** par la mise en œuvre des principes suivants :

- ré-ouvrir les tronçons de rivières qui se referment et deviennent illisibles, notamment en ville, à cause du développement non géré de la végétation sur ses abords.
- orienter les choix de végétaux implantés pour éviter le développement des invasives et des essences qui risquent d'abîmer la berge et privilégier la biodiversité locale.

Cette action peut être appuyée par l'actualisation du guide « J'aime ma rivière » (cf. fiche action 12)

4 Mettre en valeur les marqueurs paysagers

Portage : Commune de Fontenay-les-Briis assistée et propriétaires du Château

La vallée de la Charmoise dénombre quelques marqueurs paysagers qui ponctuent la promenade. **Ils méritent que des actions puissent être mises en œuvre afin de les valoriser, dont le maintien voire l'ouverture de points de vue.**

- **Concernant le lavoir du hameau de la Roncière** : sa valorisation nécessiterait un entretien régulier de la végétation implantée sur les berges pour maintenir la visibilité sur le bâtiment et le cours d'eau. L'arbuste (photinia), planté sur la gauche du lavoir masque la visibilité sur l'ouvrage depuis la route et l'arrêt de bus. L'arbuste pourrait être remplacé par un massif plus bas qui pourrait valoriser le lavoir d'une manière plus qualitative.

- **Concernant l'allée du domaine de Courson** : L'allée principale, située entre le hameau de la Roncière et le Château constitue un marqueur paysager important pour la vallée. Un projet de réouverture du site au public pourrait être envisagé, afin d'accueillir l'accès pour les mobilités douces. Un contrôle d'accès pourrait être mis en place afin d'interdire l'accès aux véhicules motorisés. Un chemin meuble de 3 mètres de large pourrait être aménagé – il pourrait rester étroit afin de préserver au maximum la biodiversité qui a été identifiée sur cette parcelle.

LE LAVOIR

Etat existant



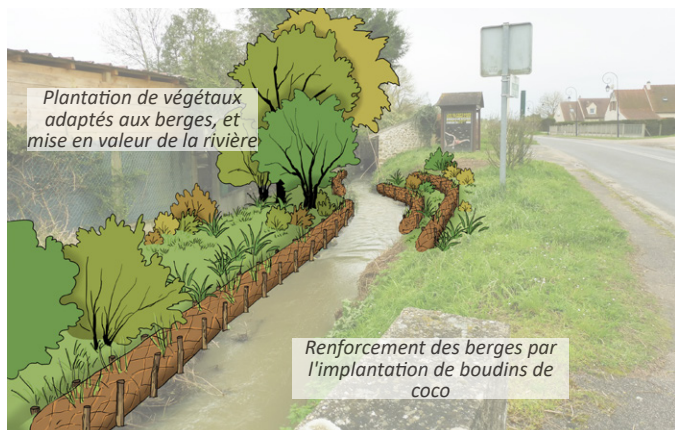
Proposition



Etat existant



Proposition



L'ALLÉE DU DOMAINE DE COURSON

Etat existant



Proposition

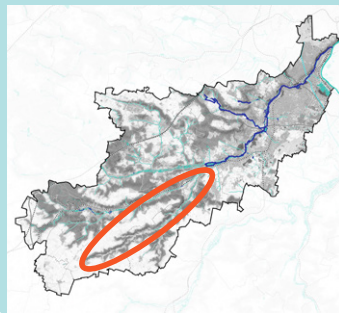


ÉLÉMENTS DE PROJET	FICHES ACTION CONCERNÉES	PORTEURS	TYPE D'ACTION	TEMPORALITÉ
1 Concrétiser une continuité de promenade de la Rémarde au Parc de Soucy	FICHE 18 FICHE 20	Commune assistée par le Syndicat de l'Orge	Gestion foncière Aménagement	An 0 Renforcement de la signalétique de balisage An +4 Exclusion de l'entreprise et nettoyage de la parcelle en ENS Ouverture et sécurisation du tronçon central du cheminement An +8 Ouverture et sécurisation autour du sentier Tracé du sentier et installation des cordons de délimitation Installation d'un panneau pédagogique
2 Créer une boucle de découverte des gorges de la Charmoise	FICHE 19 FICHE 21	Commune assistée par le Syndicat de l'Orge	Aménagement et gestion	
3 Inciter les propriétaires privés à une gestion plus écologique pour mieux mettre en valeur la rivière	FICHE 12	Syndicat de l'Orge	Sensibilisation	Sensibilisation et conseil des riverains
4 Mettre en valeur les marqueurs paysagers	FICHE 10	Commune et propriétaire Château	Aménagements et gestion	Entretien des berges en ville et plantations Suppression de l'arbuste masquant le lavoir et plantations basses Réouverture de l'allée de Courson - aménagement du chemin et des potelets

Site de la vallée de la Renarde

Etat des lieux

Sur la Renarde - Séquence 1 : l'Orge des vallées et des plateaux



ENJEUX LOCALISÉS :

- Un des **affluents majeurs de l'Orge** localisé dans un contexte encore très rural, où la **rivière circule discrètement au milieu de terres agricoles**.
- La vallée de la Renarde est **classée au titre des sites pittoresques**. Elle est parsemée de monuments classés et de petit patrimoine lié à l'eau, plus ou moins mis en valeur dans le paysage.
- **Pas de promenade aménagée par le Syndicat de l'Orge** mais plusieurs sentiers existants déjà balisés ou en projet.

Mise en relation des enjeux du site avec les objectifs et leurs axes stratégiques



OBJECTIF Renforcer les paysages liés à l'eau au service de la biodiversité

- **Axe 3** - Concilier **préservation du patrimoine bâti** lié à l'eau dans le cadre de la protection des milieux
- **Axe 6** - Identifier les **marqueurs et points de vue** remarquables du territoire et traduire leur **préservation** dans les documents réglementaires
- **Axe 1** - Poursuivre la **renaturation** des cours d'eau et préserver les paysages associés aux milieux humides
- **Axe 2** - Valoriser le lien à l'eau dans les **paysages urbains du quotidien** et renforcer la **prise de conscience collective**
- **Axe 5** - Faciliter la **lecture des cours d'eau** et des zones humides dans le paysage



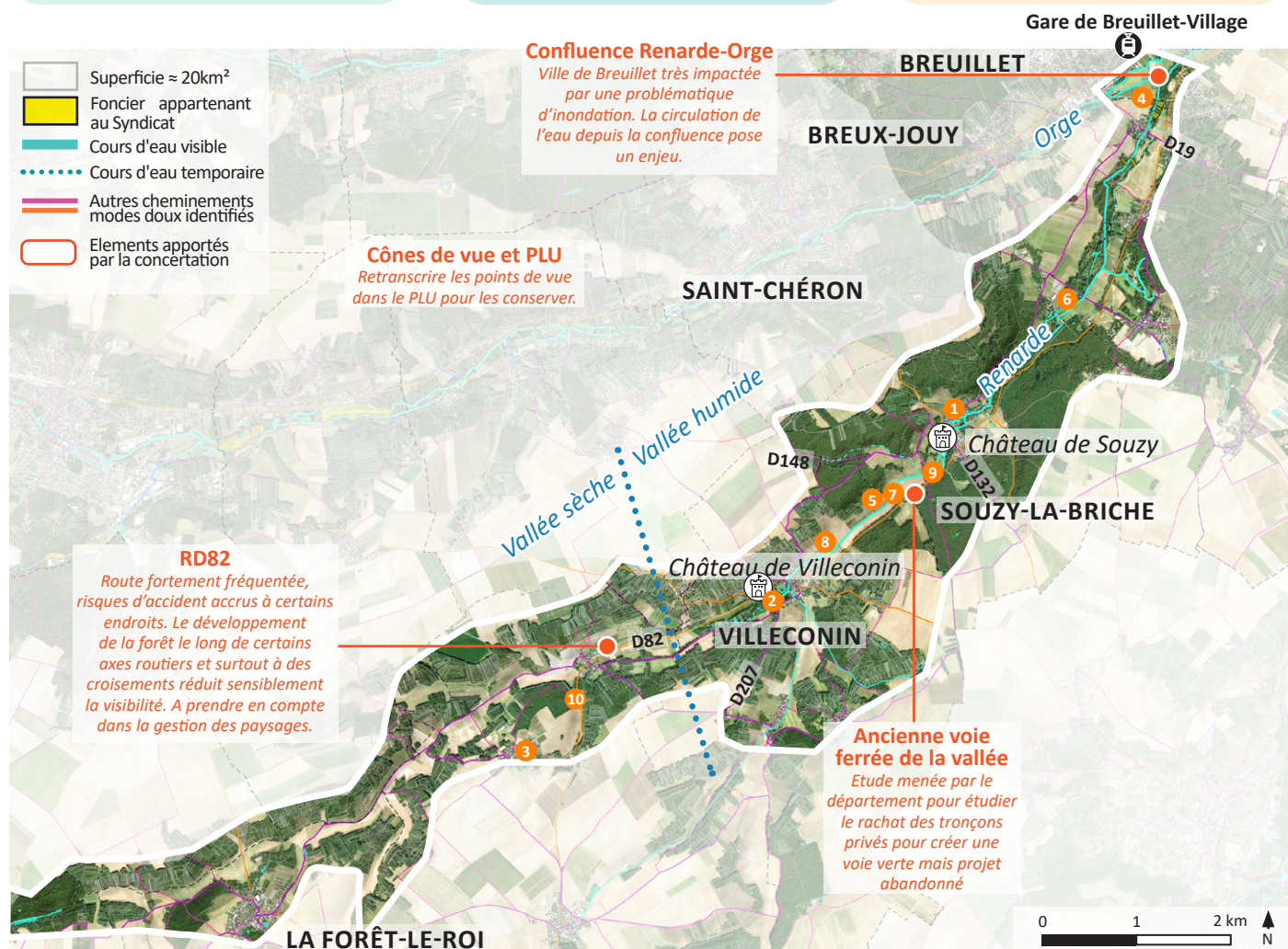
OBJECTIF Remettre le cycle de l'eau au cœur de l'aménagement du territoire

- **Axe 2** - Repenser la **manière d'aménager** pour **améliorer la biodiversité** et la **qualité de l'eau**



OBJECTIF Parcourir notre territoire en préservant les milieux naturels

- **Axe 2** - Veiller à la **cohérence des maillages de promenades** dans le respect des milieux naturels
- **Axe 3** - **Développer les promenades** tout en tenant compte de la biodiversité





Lavoir du chemin du Moulin Neuf à Souzy-La-Briche



Entrée du Château de Villeconin (Grande Rue)



Rue de Dourdan au hameau du Ratbir à Boissy-Le-Sec



Vue vers la confluence Renarde-Orge, depuis la RD 19 à Breuillet



Vallée entre Souzy-La-Briche et Villeconin (coteau Nord sur la RD 82, vers l'amont)



Pont sur la Renarde route de Rimoron à Saint-Sulpice-de-Favières (vue vers l'aval)



Plateforme de l'ancien chemin de fer entre Villeconin et Souzy-La-Briche sur la RD 82

Une vallée rurale ponctuée de bourgs :

- 1 - Présence de plusieurs éléments patrimoniaux liés à la rivière
- 2 - Les châteaux de Souzy et de Villeconin, des aménagements historiques qui intègrent la Renarde dans le dessin de leur parcs
- 3 - Des hameaux et des bourgs qui ont conservé leur caractéristiques patrimoniales, et qui connaissent peu de développement urbain

La présence discrète de la Renarde dans la vallée :

- 4 - Confluence Orge-Renarde située dans un milieu agricole et naturel, à l'écart des chemins de randonnée (une problématique en aval pour la gestion des inondations à prendre en compte)
- 5 - Le tracé du cours d'eau reste peu visible dans le paysage cultivé de la vallée : pas ou peu de végétation qui accompagne la Renarde
- 6 - La rivière longe et croise la route à plusieurs points, mais peu d'éléments permettent de la donner à voir
- 7 - Des itinéraires modes doux dans le fond de vallée en cours le long de la RD82

La place de la forêt dans la vallée :

- 8 - La présence de la forêt qui souligne le fond de vallée, et les espaces cultivés
- 9 - Des zones boisées localisées dans la vallée qui marquent les entrées des villages et forment des transitions paysagères entre les bourgs et les espaces cultivés



Vallée entre Souzy-La-Briche et Villeconin (coteau Nord sur la RD 82, vers l'aval)

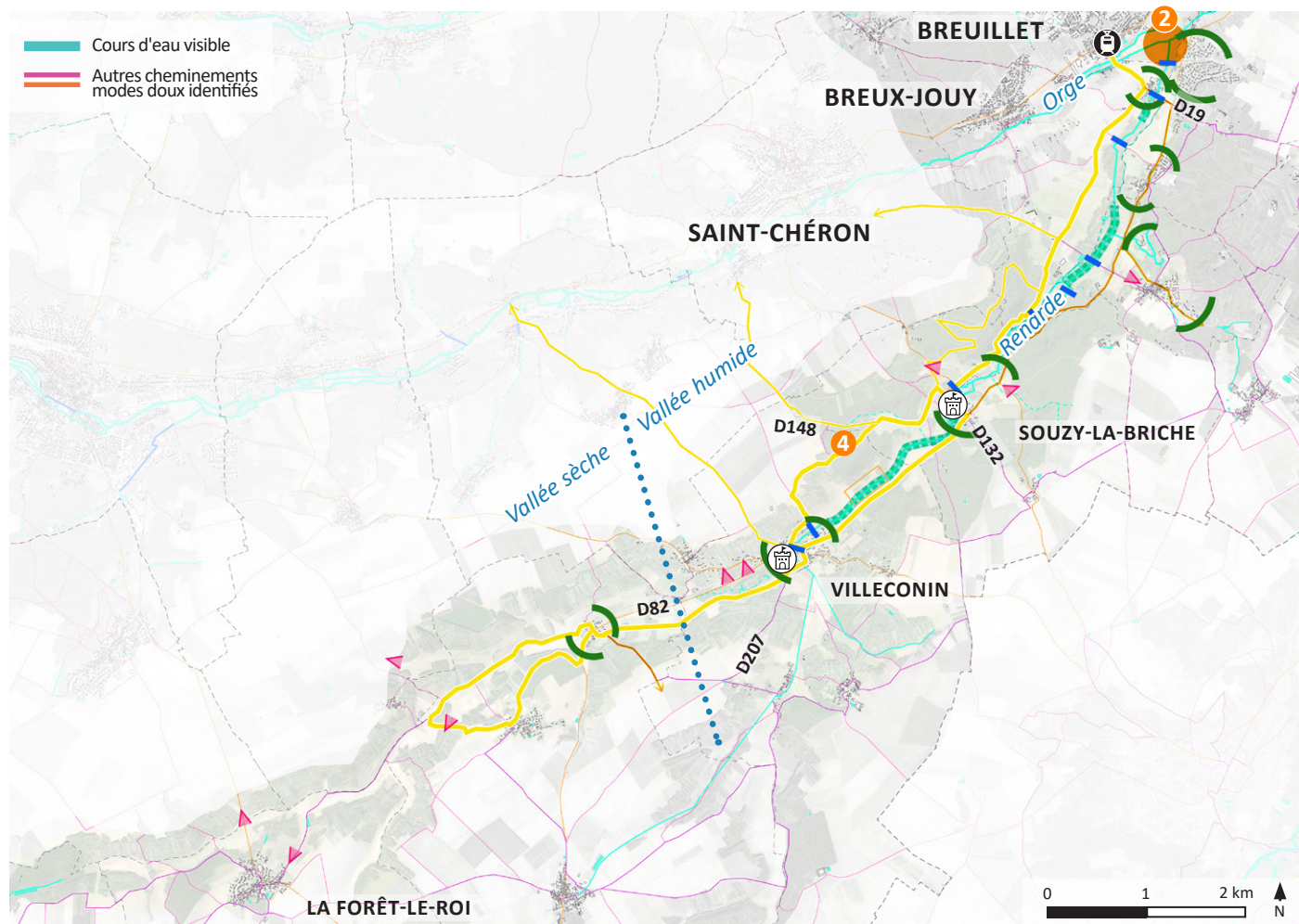


Vallée entre Souzy-La-Briche et Villeconin (entrée de Souzy à l'arrière du château)



Entrée du hameau de Venant sur la RD 82 dans la direction aval

Orientations de projet



Le projet d'ensemble

Les pistes de projets imaginées pour la vallée de la Renarde se présentent sous la forme d'un schéma directeur d'ensemble.

Il s'agit principalement de préconisations qui relèvent du grand paysage et qui nécessitent de mobiliser des compétences et des outils adaptés. Pour cela, il convient de se baser sur des acteurs clés et des documents d'urbanisme pour renforcer la valorisation paysagère de cette vallée classée.

- La première orientation pourra être mise en œuvre par un travail de concertation et d'accompagnement auprès des agriculteurs pour la valorisation de la rivière dans le paysage agricole

- Les actions touchant à la gestion des paysages de la vallée et à leur découverte (ouvertures et inscription de cônes de vue, valorisation des traversées de rivière, création d'une boucle de promenade) pourront se concrétiser par un travail avec les communes et la communauté de communes. En effet, l'inscription de ces préconisations dans les PLU serait une étape majeure.

L'aménagement de la confluence en tant que zone naturelle mise à distance du public pourra quant à elle, être portée par le Syndicat de l'Orge, à travers le rachat du foncier concerné et la mise en œuvre d'un projet adapté aux milieux renaturés du site.

Les éléments de projet :

1 Révéler la Renarde dans les paysages agricoles

Tronçons de la Renarde en milieu agricole, à révéler dans le paysage en partenariat avec les agriculteurs

2 Aménager une confluence forestière loin du public

Emprise du projet de mise en défens de la confluence Orge-Renarde, et de changement de sa morphologie

3 Créer ou conforter les jeux d'ouverture et de fermeture des paysages de la vallée et sur le patrimoine bâti

Conforter les espaces de transition paysagère forestiers entre les bourgs et les milieux ruraux

Rescencer et ouvrir des fenêtres (cônes de vue) sur la vallée et les inscrire dans les PLU des communes

4 Développer des promenades liées à la rivière et au bassin versant

Assurer une continuité de promenade dans la vallée et avec le bassin versant de l'Orge en s'appuyant sur :

Le schéma directeur des circulations douces et de l'accueil du public

Les aménagements préconisés par la communauté de communes

Valoriser les traversées de la rivière par une gestion de la végétation et par un travail de signalétique

1

Révéler la Renarde dans les paysages agricoles

Portage : Syndicat de l'Orge + Association la Savaren

Cette action consiste à proposer des solutions permettant de **souligner la forme de la rivière sans la cacher**, d'ouvrir des cônes de vue de coteau à coteau et sur le patrimoine bâti. Pour cela, il existe plusieurs manières d'agir pour mettre en place l'action en fonction des situations, de l'ouverture des agriculteurs aux propositions et surtout de la cohérence avec l'étude pour l'évolution de la morphologie des cours d'eau.

Les différentes sous-actions possibles peuvent être les suivantes :

Sous-action 1 : Animer des ateliers de sensibilisation auprès des agriculteurs pour leur présenter les avantages de mettre en place une palette variée et adaptative de plantes en bord des cours d'eau et dans les zones tampons : offrir des milieux complémentaires et diversifiés le long de la rivière. Pour avoir plus de poids auprès des agriculteurs, cette action devra se situer dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques de la PAC.

Sous-action 2 : Sensibiliser et accompagner techniquement les agriculteurs dans la mise en place de haies d'arbres isolés en tant que marqueurs paysagers (variété de formes, essences liées aux milieux et continuités écologiques)

Sous-action 3 : Accompagner les travaux de reméandrage réalisés à long terme par le Syndicat de l'Orge, pour une bonne intégration paysagère des opérations de renaturation des rivières

LA VALLÉE AGRICOLE

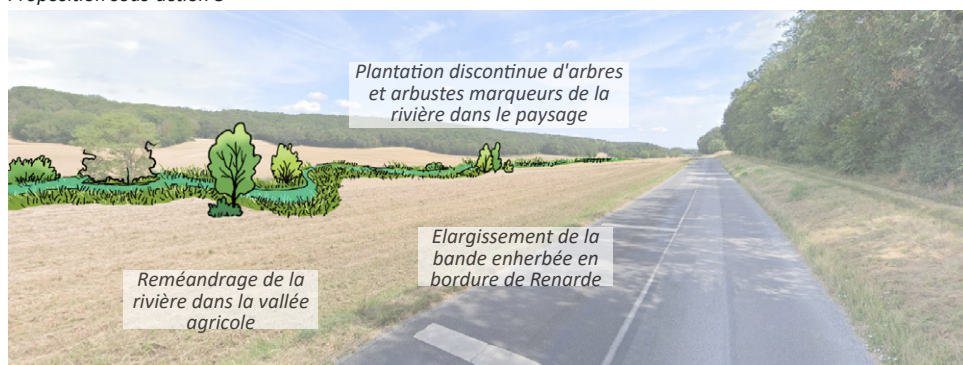
Etat existant



Proposition sous-action 2



Proposition sous-action 3



2

Aménager une confluence forestière loin du public

Portage : Syndicat de l'Orge en accord avec les propriétaires des parcelles

Dans le cadre de cette étude, le projet propose de **mettre à distance la confluence du public**, des promenades, et des parcelles agricoles proches (isolée, loin des promenades et des milieux urbains, mise à distance des traitements agricoles, induit une zone de quiétude pour la faune).

Le projet d'aménagement paysager pourrait consister à donner un caractère boisé à cette confluence, par la **reconstitution de milieux humides** : aménagement d'un étagement végétatif de la forêt de bois tendre à bois dur, ainsi que la mise en place d'une lisière transitoire avec les vers milieux agricoles. Pour cela, le rachat de la peupleraie attenante pourrait être envisagé par le Syndicat de l'Orge.

Le projet paysager pourra être **mis en relation avec l'étude pour la restauration de la continuité écologique** menée par le Syndicat de l'Orge en 2023.

3

Créer ou conforter les jeux d'ouverture et de fermeture sur les paysages de la vallée et sur le patrimoine bâti

Portage : Syndicat de l'Orge + Communes de la vallée + Association la Savaren

Cette action comprend plusieurs sous-actions qui peuvent se mettre en place de manière concomitante pour parvenir à conserver et à amplifier les jeux d'ouverture et de fermeture sur les paysages de la vallée et sur le patrimoine bâti :

Action 1 : lancer une grande étude des points vues qualitatifs existants ou à créer pour permettre de découvrir la vallée et son patrimoine en voiture comme à pied

Action 2 : intégrer dans les documents d'urbanisme et les règlements des PLU :

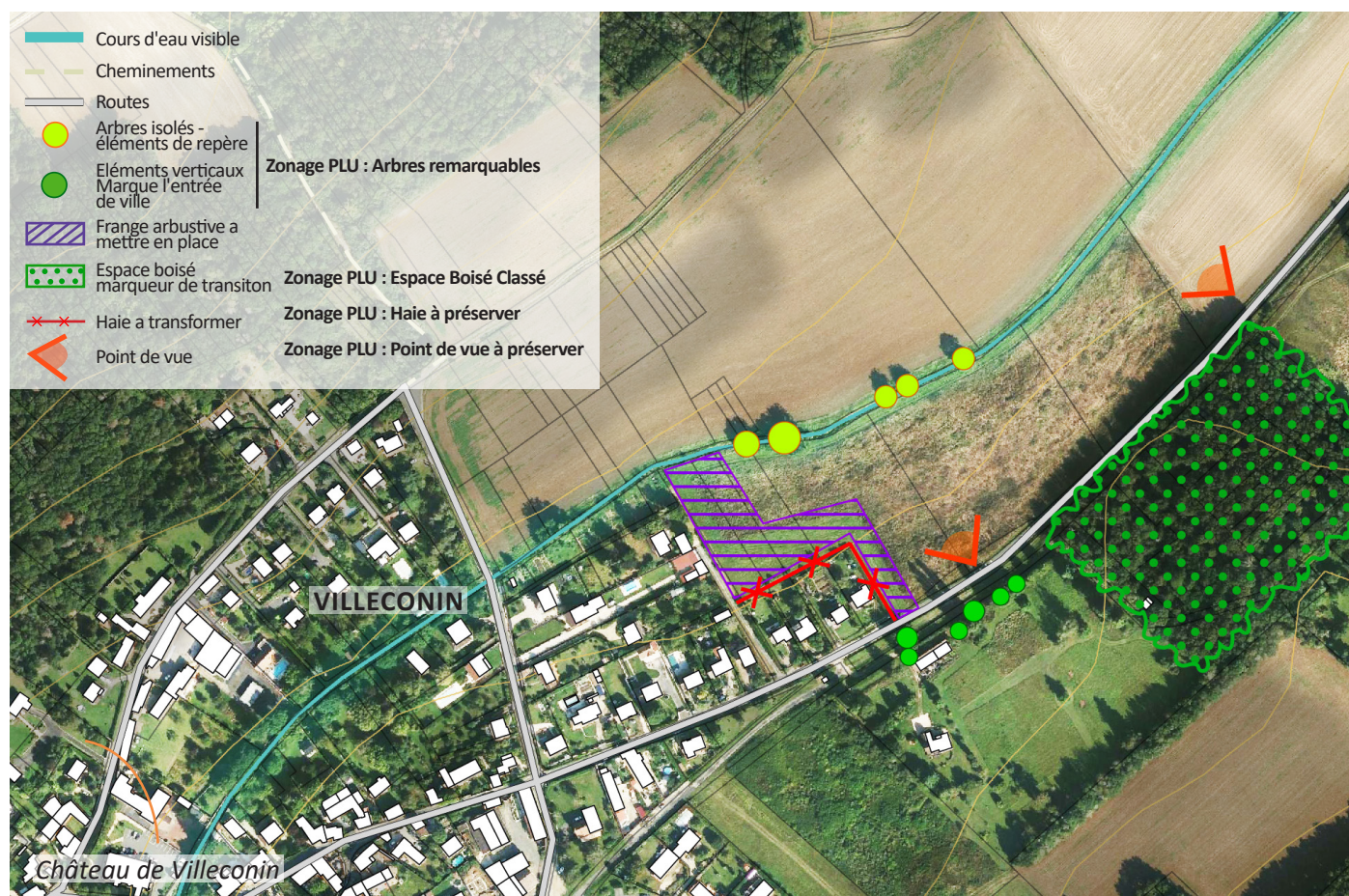
- les espaces boisés marqueurs d'une transition paysagère entre espaces cultivés et espaces urbains dans les documents d'urbanisme
- les ouvertures et les masses qui les encadrent des points vues qualitatifs existants
- la nécessité de mettre en place des franges boisées ou de haies (libre et espaces diversifiées) pour conserver la spécificité de la vallée et ses portes urbaines

L'article L151-23 du code de l'urbanisme permet de protéger les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Ce zonage permet d'imposer des prescriptions pour assurer la préservation, la conservation ou la restauration des éléments. Des secteurs, des arbres remarquables ou encore des haies à préserver peuvent ainsi être identifiés. La protection de ce zonage passe par la rédaction claire et précise du règlement afin d'interdire certaines pratiques, la justification d'absence d'alternatives si demande d'abattage/ modification par déclaration préalable, la liste des motifs non opposables aux travaux (sécurité publique, risque sanitaire, intérêt général...), les modalités de compensation en cas d'atteinte (dans le cadre de la directive Eviter Réduire Compenser) et les essences souhaitables ou non.

Action 3 : mener des campagnes d'entretien des ouvertures paysagères sur des points de vue ou des éléments patrimoniaux ou de création d'ouvertures au besoin sur les terrains publics par les communes

Action 4 : mener campagnes de sensibilisation et de conseils techniques auprès des propriétaires privés pour mettre en place et entretenir les ouvertures paysagères

EXEMPLE DE PRÉCONISATION À INTÉGRER DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME



Cette action consiste à **mettre en place les 2 boucles de promenades définies dans le schéma directeur des circulations douces et d'accueil du public** qui passent par la vallée :

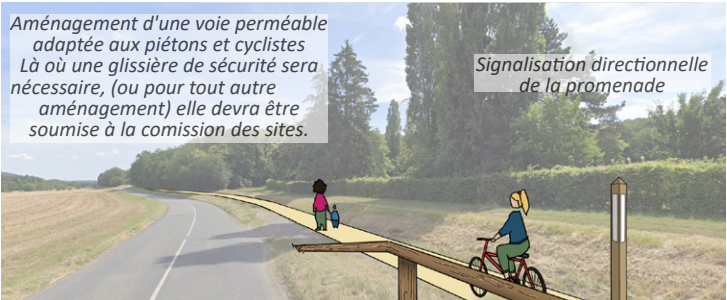
- après l'entretien des chemins existants qui tendent à se refermer dû à la végétation, création de tronçons qui s'appuient sur des chemins existants informels ou non répertoriés. Il s'agit donc d'aménagements qui ne nécessitent pas de "construction pure"
- par la résorption des discontinuités éventuelles
- par la mise en place de la signalétique des promenades du Syndicat de l'Orge en coordination avec le département officialiser les boucles de promenade (impression de livrets et panneaux par exemple)
- par un traitement de la matérialité des sols et une sécurisation de certains tronçons situés en bord de route

LES ITINERAIRES DE PROMENADE DANS LA VALLEE

Etat existant



Proposition



Les promenades envisagées suivent des itinéraires qui traversent la rivière à plusieurs endroits, et dans des contextes différents. Il s'agit donc de **valoriser ces traversées en révélant la présence de la Renarde depuis les chemins et voiries** sans mettre en place une végétation spécifique qui pourrait être compliquée à gérer ou un entretien de la végétation qui faciliterait les vues sur la rivière mais qui ne le serait pas forcément pour les milieux. Ces solutions d'aménagements devront être validées par l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

TRAVERSÉES DE RIVIÈRE

Villeconin - Etat existant



Moulin-la-Briche - Etat existant



ÉLÉMENTS DE PROJET	FICHES ACTION CONCERNÉES	PORTEURS	TYPE D'ACTION	TEMPORALITÉ
1 Révéler la Renarde dans les paysages agricoles	FICHE 5 FICHE 6	Syndicat de l'Orge Association la Savaren	Sensibilisation, accompagnement des aménagements	An 0 Animation bords de rivière et zones tampons Animation haies et arbres isolés Accompagnement conception des opérations de remorphologie
2 Aménager une confluence forestière loin du public	FICHE 9	Syndicat de l'Orge Propriétaires des parcelles	Aménagement	Accompagnement conception des opérations de remorphologie
3 Créer ou conforter les jeux d'ouverture et de fermeture sur les paysages de la vallée et sur le patrimoine bâti	FICHE 8 FICHE 10	Syndicat de l'Orge et Communes Association la Savaren	Etude, aménagement, gestion et sensibilisation	Révisions PLU protection des structures végétales et des cônes de vue Recensement des points de vue existants et à faire Opérations d'ouverture des fenêtres sur foncier public Sensibilisation et conseil aux privés pour ouverture des fenêtres
4 Développer des promenades liées à la rivière et au bassin versant	FICHE 18	Syndicat de l'Orge, Communes et département	Etudes et aménagements	Etudes de faisabilité et conception Réalisation des aménagements

GLOSSAIRE

ADEME : Agence de la transition écologique.

Agro-écologie : ensemble de concepts et de pratiques dans lesquels les connaissances de l'écologie scientifique sont utilisées pour la production agricole.

Bassin sec : Un bassin sans retenue permanente, aussi appelé bassin sec, est conçu pour stocker temporairement les eaux pluviales et pour les relâcher à des débits contrôlés vers les milieux récepteurs.

Bassin versant : territoire géographique bien défini qui correspond à l'ensemble de la surface recevant les eaux qui circulent naturellement vers un même cours d'eau ou vers une même nappe d'eau souterraine.

BE : Abbréviation de Bureau d'Etude.

Biodiversité : désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.

CAUE : Abbréviation de Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement.

Champ d'expansion des crues : espace naturel ou aménagé où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau dans leur lit majeur. Le stockage momentané des eaux écrête la crue en étalant sa durée d'écoulement. Ce stockage participe au fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres. En général on parle de zone d'expansion des crues pour des secteurs non ou peu urbanisés et peu aménagés.

Confluence : point de rencontre entre deux cours d'eau.

Continuité écologique : se définit par la libre circulation des espèces, une hydrologie proche des conditions naturelles et le bon déroulement du transit sédimentaire dans les cours d'eau.

Crue : élévation du niveau d'un cours d'eau, résultant de la fonte des neiges ou des glaces ou de pluies abondantes.

Déconnexion des réseaux (d'eaux pluviales) : gestion des eaux pluviales à la parcelle / eaux qui ne rejoignent pas le réseau d'assainissement.

Désimperméabilisation des sols : consiste à retirer les surfaces imperméables et à les remplacer par une surface perméable, en particulier des espaces végétalisés.

DRIEAT : Abbréviation de Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île de France.

Eaux grises et noires : Les eaux noires et grises sont des eaux polluées. Les eaux grises sont des eaux usées domestiques mais faiblement polluées (comme l'eau d'une douche ou d'un évier). Les eaux noires sont généralement issues d'une pollution essentiellement bactériologique, transportées dans un réseau d'égout ou traitées par une solution d'assainissement non collectif.

Eaux pluviales : les eaux pluviales sont définies comme les eaux de pluie récupérées après ruissellement. Les volumes d'eau collectés sont directement liés à la nature des surfaces au sol et leur degré d'imperméabilisation.

EPCI : Abbréviation de Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

ETP : Abbréviation d'Equivalent Temps Plein.

Imperméabilisation d'un sol : recouvrir un sol d'un matériau imperméable à l'eau et l'air, tel que l'asphalte ou le béton (routes, voies ferrées, parkings, constructions...) de manière irréversible.

Interconnexion multimodale : lieu permettant l'interconnexion de différents modes de transports.

Lit majeur : Lit maximum qu'occupe un cours d'eau dans lequel l'écoulement ne s'effectue que temporairement lors du débordement des eaux hors du lit mineur en période de très hautes eaux (en particulier lors de la plus grande crue historique). Ses limites externes sont déterminées par la plus grande crue historique.

MAEC : Abbréviation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques de la PAC.

Marqueur (paysager) : Élément marquant du paysage (ouvrage, architecture vernaculaire, arbre remarquable) qui fait son identité. Un marqueur participe pleinement à la spécificité du paysage.

Milieu humide : portion du territoire, naturelle ou artificielle, caractérisée par la présence de l'eau. Un milieu humide peut être ou avoir été en eau, inondé ou gorgé d'eau de façon permanente ou temporaire. L'eau peut y être stagnante ou courante, douce, salée ou saumâtre.

Méandre : Sinuosité, généralement répétée, décrite par un fleuve, une rivière et due à la pente très faible de leur cours.

MOE : Abbréviation de Maîtrise d'Oeuvre.

PDIPR : Abbréviation de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

PLU/PLUi : Abbréviation de Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

PMR : Abbréviation de Personne à Mobilité Réduite.

PNR : Abbréviation de Parc Naturel Régional.

Pression anthropique : Facteur de stress d'origine humaine provoquant des perturbations, des dommages ou la perte d'un ou plusieurs composants d'un écosystème de manière temporaire ou permanente.

Renaturation : opération permettant à un milieu modifié et dénaturé par l'homme de retrouver un bon état hydromorphologique (pour le cas des cours d'eau), et de permettre l'amélioration des continuités écologiques.

Ruissellement : Eaux de pluie qui s'écoulent à la surface du sol et alimentent les cours d'eau.

Site classée : site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave.

Site inscrit : espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

STEP : Abbréviation de STation d'EPuration des eaux usées.

Zone tampon : peut inclure différents types d'éléments du paysage rural (surfaces enherbées, haies, ripisylves et plans d'eau pour les plus connus) maintenus ou expressément mis en place pour assurer une fonction d'interception et d'atténuation des transferts entre les milieux.

Zone de mise en défens : correspond à la clôture, permanente ou temporaire, sélective ou totale, fixe ou mobile, ayant pour but de gérer efficacement les pressions sur des milieux particulièrement vulnérables, notamment les berges et lits mineurs de cours d'eau et les plans d'eau.



Caudex

Caudex SAS
3 rue Raymond 69001 Lyon
contact@caudex.org
04 82 31 70 69
www.caudex.org

INterland

INterland - Agence Paris
29, avenue Philippe Auguste 75011 Paris
09 62 65 62 45
www.interland.info



Transitec - Agence Lyon
75, rue de la Villette 69003 Lyon
04 72 37 94 10
www.transitec.net